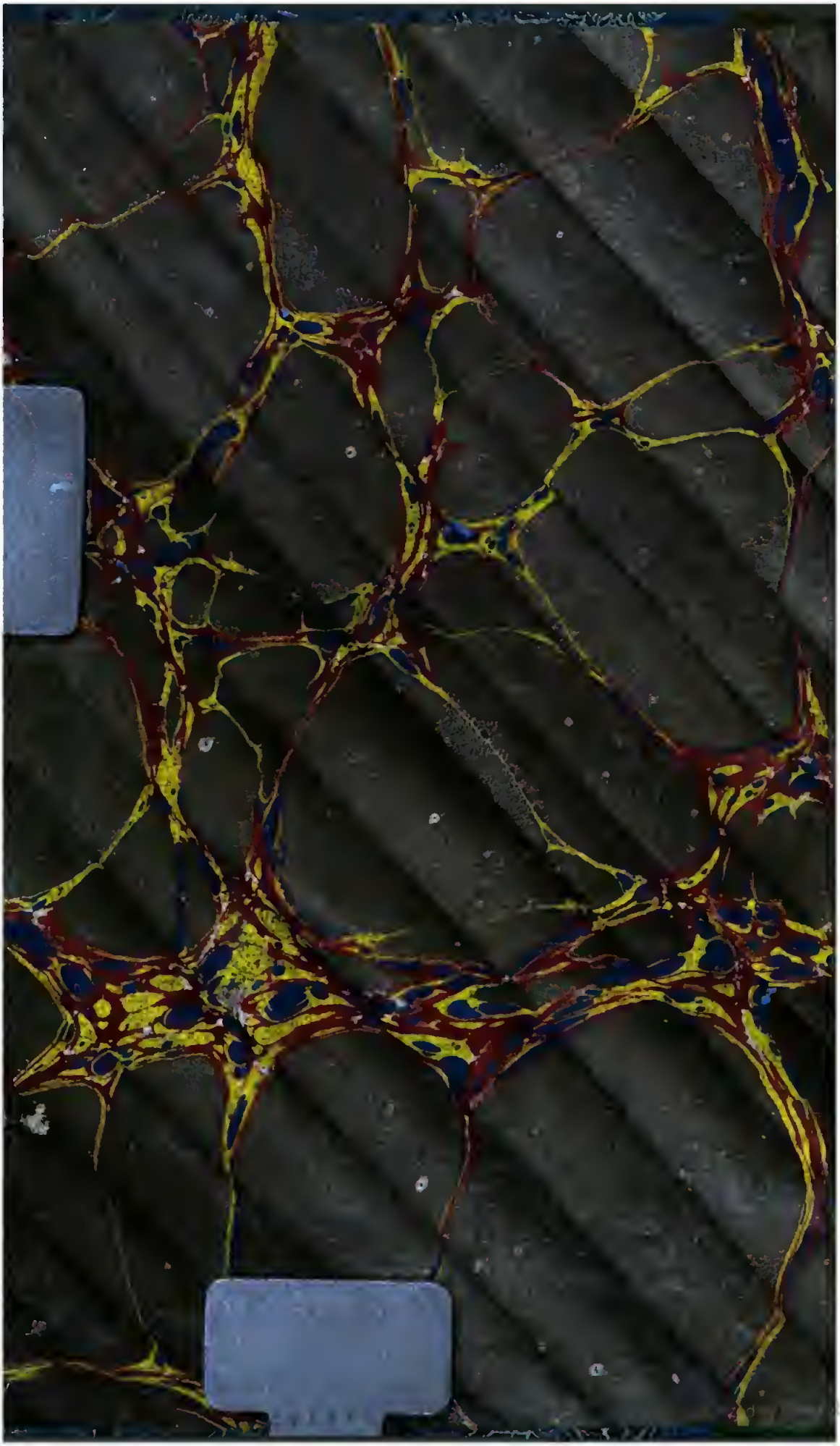

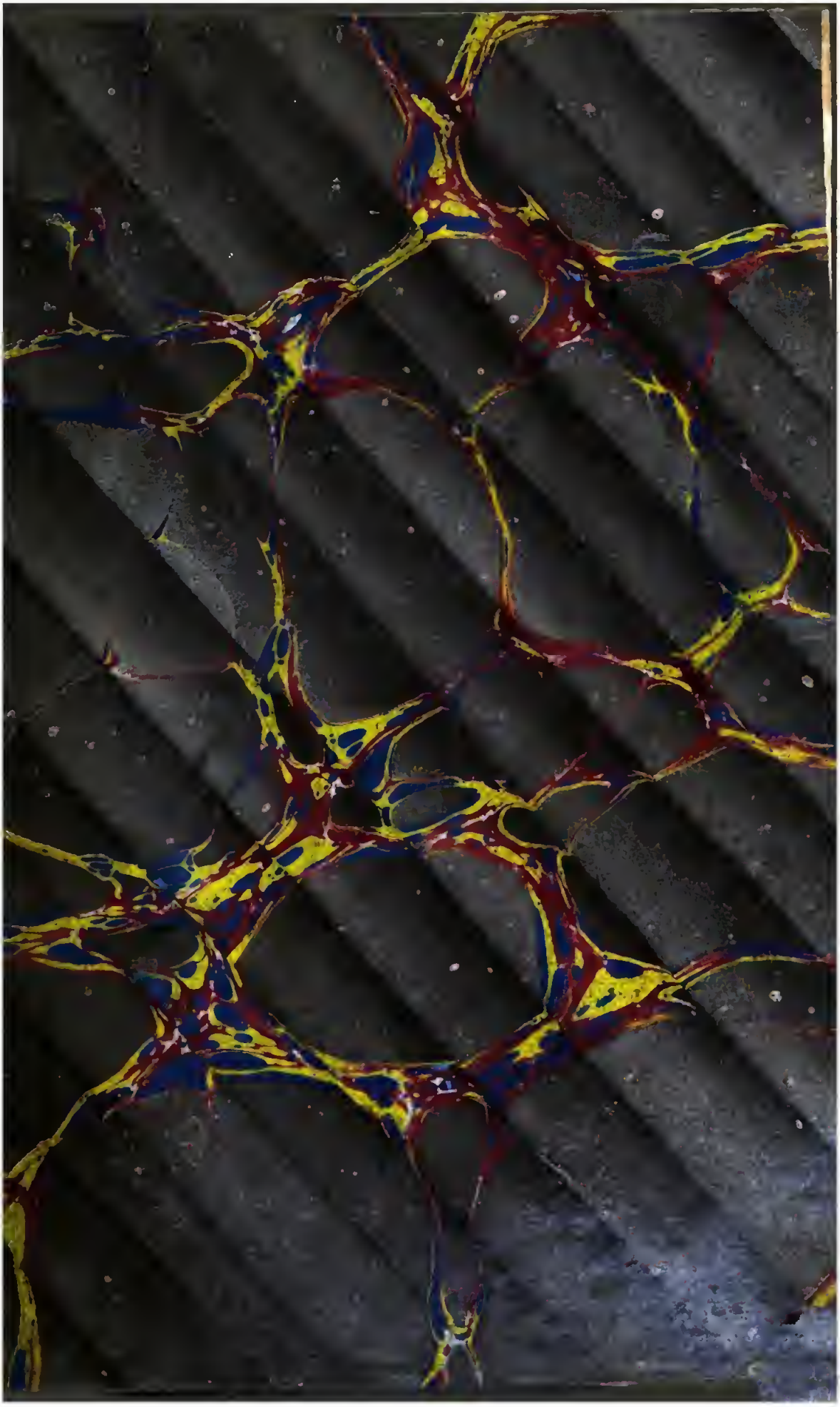

3492

S. Cal. XXXIII-12

ŒUVRES

DE

GUSTAVE III.

183494

ŒUVRES

POLITIQUES,

LITTÉRAIRES ET DRAMATIQUES

DE

GUSTAVE III,

ROI DE SUÈDE,

SUIVIES DE SA CORRESPONDANCE.

TOME I.

Biblioteca Nazionale
FONDO
PALATINO
Napoli

A PARIS,

Chez LEVRAULT, SCHOELL ET COMPAGNIE,
rue de Seine, faubourg St.-Germain, n.° 1395.

1805.

AU ROI.

SIRE!

Les écrits d'un Prince illustre peignent toujours la grandeur d'ame qui caractérisa ses moindres actions. L'Europe, témoin

des grands événemens qui ont signalé le règne de GUSTAVE III, *doit savoir aussi qu'il protégea les sciences et les beaux-arts, qu'il ne dédaigna pas méme de faire de la culture des belles lettres ses plus chers délassemens.*

L'éloquence qu'il dut déployer souvent pour convaincre les hommes de leurs véritables intéréts, pour diriger leurs esprits vers les grandes choses, cette éloquence victorieuse lui obtint le concours de ses sujets à des entreprises d'autant plus éclatantes, qu'elles servirent également à l'utilité et à la gloire de l'Etat.

Les encouragemens que l'indulgence protectrice de Votre Majesté accorde, méme aux efforts

dont l'intention fait le seul mérite, m'ont inspiré le projet que j'exécute aujourd'hui; la faveur particulière que Vous daignez lui accorder, Sire, atteste que de toutes les vertus qui Vous ont déjà concilié l'estime de l'Europe et l'affection de vos sujets, la piété filiale est une des plus chères à votre cœur; c'est elle qui Vous a fait former le vœu de voir exposé à tous les yeux ce monument que GUSTAVE III *érigea lui-même à sa mémoire, et dont sa nation seule a pu jouir jusqu'à présent.*

Héritier des sentimens de votre auguste père, aussi bien que de son trône, qui mieux que Vous, Sire, pourra juger si j'ai justifié la confiance dont Vous m'avez

honoré? et si, dans une entreprise, qui, pour remplir parfaitement votre attente, exigerait l'énergie du style et des idées de GUSTAVE III, *mes efforts ont été assez heureux pour me faire atteindre, en traduisant ses écrits, au caractère sublime dont ils portent l'empreinte.*

Je suis avec un très profond respect,

SIRE,

de VOTRE MAJESTÉ

le très-humble, très-obéissant
et très-soumis serviteur
DECHAUX.

AVANT-PROPOS.

C'est à l'histoire qu'il est réservé de peindre GUSTAVE *III. Mais les écrits de ce Monarque dont j'offre le recueil au public, répandront du moins un grand jour sur son caractère. La postérité lente mais impartiale dans ses jugemens prononcera sur ses actions. Sourde à la voix mensongère de l'esprit de parti, qui s'est efforcée d'en ternir l'éclat, elle rendra enfin un hommage pur au Souverain, qui, en dépit des obstacles, décourageans pour tout autre, au milieu de la lutte des factions, conçut le projet d'illustrer de nouveau sa nation, et l'exécuta.*

Sous quelque aspect qu'il soit considéré, GUSTAVE *III a des droits à l'admiration; l'homme d'État rendra justice à l'habileté de sa politique, le guerrier à son héroïque intrépidité, le citoyen à son amour pour la patrie, le savant à son goût pour les arts et les belles lettres, à ce goût qui fut son plus cher délassement, qui était nécessaire à son ame expansive, et qui seul eut suffi pour donner de l'éclat à son rè-*

gne. Son génie infatigable embrassait tout, suffisait à tout. Les pénibles combinaisons de la guerre et de la politique, sa vigilance sur tous les objets de législation et d'économie publique ne l'empêchèrent pas de trouver des loisirs à consacrer à la culture des lettres. Il les encouragea par une protection éclatante et par son propre exemple. Sa voix créatrice fit naître autour de lui les savans, les littérateurs, les artistes, et contribua plus à naturaliser dans sa patrie le goût des lettres et des arts, que n'avaient pu faire aucun des règnes précédens.

C'est donc dans ses écrits qu'il faut étudier GUSTAVE *III. Son ame dégagée de la contrainte et de la réserve dont on fait un devoir aux Rois, s'y montre telle qu'elle était: grande, sensible, généreuse; c'est d'après le besoin qu'il éprouvait de rétracer les vives affections dont elle était agitée, qu'il faudra encore juger ses écrits, sans prétendre y chercher continuellement cette perfection de style, ce fini qu'on a droit d'exiger d'un homme de lettres de profession, et que la variété, la multiplicité des occupations de ce Prince ne lui permirent pas toujours d'y donner.*

Le plus horrible des complots en l'enlevant à la Suède, qu'il avait affranchie de toute influence étrangère, et rendue florissante, l'empêcha de mettre en exécution les plans qu'il avait formés pour la prospérité de son royaume. Si comme la plupart des grands hommes, GUSTAVE III ne put pendant sa vie réunir tous les suffrages, sa mort désastreuse et prématurée réunit tous les regrets. Tous ceux qui aiment sincèrement leur patrie, tous les apprécia-teurs du vrai mérite et de la véritable gloire verseront long-tems des larmes amères sur sa tombe.

Liste des Souscripteurs.

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Royal de Suède.
Sa Majesté la Reine douairière.
S. A. R. M:gr le Duc de Sudermanie.
S. A. R. M:e la Duchesse de Sudermanie.
S. A. R. M:e la Princesse Sophie Albertine.
S. A. S. M:gr l'Électeur de Baden.
S. A. S. M:e la Margrave de Baden.
S. A. S. M:gr le Margrave Frédéric de Baden.
S. A. S. M:gr le Duc régnant de Saxe-Veimar.
S. A. S. M:e la Princesse de Baden.
S. A. S. M:gr le Prince régnant d'Anhalt-Bernbourg.
S. A. S. M:e la Princesse Auguste Palatine de Bavière.
S. A. S. M:gr le Duc Guillaume Palatin de Bavière.
S. A. S. M:e la Duchesse de Bavière.
S. A. S. M:e la Margrave douairière de Bayreuth.
S. A. S. M:gr le Landgrave de Hesse-Darmstadt.
S. A. S. M:e la Landgrave régnante de Hesse-Darmstadt.
S. A. S. M:e la Duchesse douairière de Deux-Ponts.
S. A. S. M:e la Princesse Wilhelmine de Brunsvik.
S. A. E. M:gr l'Électeur Archi-Chancelier.
S. A. R. M:gr l'Électeur de Salzbourg.
S. A. S. M:gr l'Électeur de Würtemberg.
S. A. R. M:gr l'Électeur de Trêves.
S. A. S. M:e la Princesse de Nassau-Usingen.
S. A. S. M:gr le Prince régnant d'Orange et Nassau.
S. A. R. M:e la Princesse d'Orange et Nassau.
S. A. S. M:gr le Prince de Solms.
S. A. R. M:e la Princesse de Solms.
S. A. M:gr le Prince Abbé de St. Emeran.
S. A. S. M:e la Princesse héréditaire de la Tour et Taxis.
S. A. S. M:e la Duchesse régnante de Saxe-Veimar et Eisenach.

Académie (l') Royale des Sciences à Stockholm.
Mr. *Acharius*, Négociant.
— *Acrel*, Directeur général des hôpitaux.
— *Adelsvärd* (le Baron), Colonel.
— *Adlerbeth*, Conseiller de Chancellerie.
— *Adlersparre*, Sécrétaire du cabinet du Roi.
— *Adlersparre*, Capitaine de cavalerie.
— *Afzelius*, Maître-es-arts.
— *Alm*, Négociant.
— *Alopeus* (d'), Envoyé extraordinaire de S. M. l'Empereur de Russie à la cour de Suède. 2 Ex.
— *Aminoff*, Major général.
— *Anderson*, Sécrétaire.
— *Angelini*, Sécrétaire.
— *Ankarsvärd*, Général.
— *Araujo* (le Chevalier d'), Ministre d'État et de S. M. la Reine de Portugal.
— *Arco* (S. E. le Comte d') Ministre de l'Ordre de Malthe à la cour de Bavière.
Arfvedson (Madame).
— *Armfelt* (le Baron), Envoyé extraordinaire de S. M. le Roi de Suède à la cour de Vienne.
— *Arndt*, Professeur.

— *Behning*, Curé à Rewal.
— *Bennet* (le Baron), Adjudant général.
— *Berg*, Capitaine.
— *Bergencreutz*, Sénéchal.
— *Berger*, Aide-de-camp, Major.
— *Bergin*, Commis de commerce.
— *Bergius*, Étudiant en philosophie.
— *Berglind*, Maître-es-arts.
— *Bergström*, Sécrétaire de l'Université d'Upsal.
Bibliothèque (la) des Etats de Bavière.

Bibliothèque (la) de l'Université de Greifswald.
Bibliothèque (la) de l'Université à Leipzic.
Bibliothèque (la) Électorale de Munich.
Bibliothèque (la) Impériale de Vienne.
Mr. *Bildt*, Ministre de Suède à Ratisbonne.
— *Bjurbäck*, Évêque, Docteur en théologie.
— *Björck Svensson*.
— *Bonde* (le Comte).
— *Borgnis*, Négociant à Mayence.
— *Borgström*, Sécrétaire au Tribunal Royal d'Åbo.
— *Borgström*, Maître de forge.
— *Braad*, Sécrétaire du Roi.
— *Brahe* (S. E. le Comte), Un des Seigneurs du royaume de Suède.
Brahe (M:e la Comtesse).
— *Brahelin*, Agent général à Amsterdam.
— *Brelin*, Adjudant général.
— *Brelin*, Capitaine.
— *Bremer*, Maître de forge.
— *Broms*, Négociant.
— *Brunnius*, Prévôt.
— *Budberg* (le Comte de), Chambelan de S. M. I. de Russie.
— *Buhl* (le Comte de), Ministre de S. M. I. et R. à la cour de Bavière.
— *Bunge* (le Comte), Grand-Veneur.
— *Bunge* (le Baron), Gouverneur.
— *Busch*, Conseiller de commerce.
— *Bühler* (le Baron de) Ministre de S. M. I. de Russie à la cour de Bavière.

— *Caillard*, Chargé d'affaires de la République de France.
— *Canzler*, Professeur de l'Université de Greifswald.
— *Carleson*, Auditeur.
— *Carpelan* (le Baron), Capitaine.

Mr. *Cederfelt*, Lieutenant-Colonel.
— *Chamisot* (le Comte de) Chambelan de S. A. S. l'Electeur de Bavière.
— *Chapman* (de), Major.
— *Classon*, Capitaine.
— *Coloredo* (le Comte de), Ministre d'Etat de S. M. I. et R. Apost.
Coloredo (la Comtesse), grande Gouvernante de S. A. R. M:e l'Archiduchesse.
— *Coyet*, Major.
— *Cronstedt*, Vice-Amiral.
— *Cygnæus*, Evêque, Docteur en théol.
— *Cöster*, Sénéchal.

— *Dahlgren*, Bailli.
— *Dahlgren*, Négociant.
— *D'Ailly*.
— *Danckwardt* (le Baron).
— *De Geer* (le Baron), Grand Chambelan.
— *De Geer* (le Baron), Gouverneur.
De la Gardie (M:e la Comtesse), Grande Maîtresse de la maison de S. M. la Reine douairière.
— *De la Gardie* (le Comte *Jaques*), Major général.
— *De la Gardie* (le Comte *Axel*), Adjudant général, Chambelan de S. M. la Reine douairière.
— *De la Grange*, Capitaine de cavalerie.
— *Delén*, Imprimeur.
— *Désguillon*, Directeur du spectacle Royal français.
— *Dufva*, Assesseur.
— *Durkheim* (le Comte de) *Montmartin*, Chambelan de S. M. le Roi de Suède.

La Suite aux Tomes suivans.

DISCOURS
LITTÉRAIRES
ET
POLITIQUES.

DISCOURS
LITTÉRAIRES
ET
POLITIQUES.

DISCOURS,

prononcé à l'Académie suédoise, le jour de son installation le 5 Avril 1786.

Le premier objet de mes soins a été jusqu'ici de contribuer à tout ce qui pouvait intéresser la prospérité du royaume; mon plus grand désir est de contribuer encore à l'honneur du nom suédois. La réputation qu'il a obtenue en Europe des mains de la victoire, en augmentant la gloire des citoyens, a souvent excité leurs alarmes; mais il est encore un autre genre de gloire à acquérir, celle qui est la compagne inséparable des sciences et des belles

lettres; elle brave les outrages du tems, elle rivalise même celle que donne l'éclat des conquêtes et qui disparaît avec elle. Cette gloire ne s'acquiert que lorsque la tranquillité de l'état au dedans et sa sécurité au dehors permettent au génie de se livrer au feu qui l'anime, à ce feu qui se cache pendant les troubles, quoique souvent il s'allume dans leur sein. Mais si une longue paix, une tranquillité constante produisent le bien de l'état et le bonheur des particuliers, il en résulte aussi l'inertie de l'ame, mère de la barbarie; un de leurs effets est d'étouffer le génie, qui dans d'autres tems aurait éclairé et honoré la patrie. Tels sont les hommes; l'agitation éveille leur énergie; il faut que de puissans ressorts les mettent en activité, pour leur faire découvrir les dons qu'ils ont reçus de la nature; le calme qui d'ailleurs suffirait à leur bonheur, prépare quelquefois les grandes révolutions, à moins qu'une sage prévoyance ne leur fournisse l'occasion de se rendre utiles, de se faire un nom, et ne les empêche de tomber dans une apathie aussi dangereuse pour eux, que pour le bien public.

L'émulation et l'activité que les sciences

et les lettres excitent, peuvent seules, au sein de la tranquillité publique, entretenir dans les ames cette chaleur qui enflamme le génie et le rend utile à la patrie lorsque les tempêtes s'élèvent.

Mais à moins qu'une langue n'acquière de la célébrité dans l'étranger, le mérite de ceux qui cultivent les lettres reste ignoré, et on ne peut lui donner de l'éclat qu'en la fixant par des règles certaines. Les grands écrivains seuls peuvent la répandre: mais sans principes, elle ne peut avoir de grands écrivains.

Telle est l'entreprise dont je pose aujourd'hui les fondemens; et c'est vous que je destine à établir ces principes et à achever mon ouvrage.

Il exige de l'instruction, de l'éloquence et du goût; qualités aussi nécessaires que rarement réunies: il exige le concours de personnes, qui animées de l'amour des belles lettres, se soient livrées à leur penchant pour elles, et ne se soient occupées que de leur culture; de ces hommes d'une érudition profonde, dont le jugement est établi sur les bases posées par le tems et les lumières réunies des siècles; de ceux qui dans les emplois les plus importans du

royaume, ou dans la société civile, se sont exercés dès leur jeunesse à la scrupuleuse exactitude, qu'exigent leurs emplois, ou qui dans le cercle toujours renouvelé des personnes avec qui ils communiquent par état, doivent observer dans leurs entretiens une circonspection, un choix scrupuleux de mots; et acquièrent ainsi ce tact délicat, qui donne à chaque expression sa juste valeur, et prescrit les bornes auxquelles on doit s'arrêter.

Si la réunion d'une semblable société peut rapprocher le but auquel j'aspire; que n'ai-je pas à espérer de celle que j'établis aujourd'hui, en la voyant déjà composée de membres aussi distingués? Il est sans doute glorieux pour mon règne, de réunir des personnes, dont le génie promet de réhausser l'énergie de la langue suédoise. Elles peuvent se flatter de partager à leur tour l'éclat qu'elle leur devra. Que ne doivent pas attendre nos contemporains d'un établissement qui brille à son aurore de la célébrité de ses membres? et quelle grande opinion n'en concevra pas la postérité? La postérité, pour qui vous allez travailler; elle qui juge d'un œil plus impartial les grands talens, sans se laisser

aveugler, ni par la fausse lueur de la flatterie des contemporains, ni par les nuages que la calomnie a tâché de répandre sur eux. Avec quelle admiration ne reconnaîtra-t-elle pas dans les annales de l'académie les mêmes noms, que les actes du royaume réservent également aux fastes de l'histoire et à ceux des sciences! Elle verra un jour, que le premier sénateur du royaume [1]), déjà fondateur d'une société littéraire, est aussi le premier membre de cette académie, qu'il occupe cette place non seulement comme amateur des lettres, mais comme le plus digne et le vrai juge du goût.

Qui peut être plus digne de s'asseoir à côté de lui, et d'être membre d'une société lettrée, que le Sénateur [2]), absent en ce moment, qui a réuni le goût le plus sûr et les grâces du style à l'amour patriotique qui a éclaté dans toutes ses actions; et dont je désirerais dire encore davantage, si je ne craignais qu'on attribuât à ma juste reconnaissance le témoignage

1) Le Sénateur Comte Höpken était un de ceux qui instituèrent l'académie des sciences, et fut le premier membre de l'académie des belles lettres, lorsqu'elle fut instituée en 1753.

2) Le Sénateur Comte Charles Frédéric Scheffer.

que je ne dois qu'à la vérité et à l'éloge de celui qui éléva ma jeunesse?

Allier dans un âge avancé l'esprit le plus enjoué, le style le plus élégant avec les soins laborieux d'un département qui exige plus d'exactitude que de génie, et dont les minutieux détails pourraient même l'étouffer; voilà sans doute un exemple rare, et qui prouverait encore plus que mon témoignage, combien ce sénateur [3]) doit être utile à l'académie et l'honorer, si les fruits de son génie, conservés dans les annales du royaume, ne lui avaient déjà acquis la célébrité qu'il va partager avec vous.

Qui peut avoir plus de droits à participer aux travaux d'une société fondée pour perfectionner la langue, que celui [4]) qui si souvent a porté la parole dans les assemblées d'état avec tant d'ordre, de clarté, et y a déployé l'énergie victorieuse de son éloquence? Vous rappelez, messieurs, les tems de l'ancienne Rome, où les plus illustres citoyens réunissaient la culture des lettres aux premiers emplois du gouverne-

3) Le Sénateur Comte Hermansson, deux fois Président de la chambre des comptes.

4) Le Sénateur et Felt-Maréchal Comte Axel Fersen, trois fois Maréchal de la diète.

ment, et de la même voix, dont ils concouraient aux délibérations du conseil, de la même plume, dont ils signaient ses résolutions, ils éclairaient les citoyens par leurs discours et leurs écrits, et enrichissaient la langue par leur éloquence. C'est en établissant leur langue sur des bases inébranlables, qu'ils ont peut-être été le plus utiles à leur patrie. Car en quoi consiste la pureté d'une langue, la beauté de ses expressions? si ce n'est dans l'art d'exprimer des pensées claires en termes précis et énergiques, auxquels on ne puisse donner une double signification, et qui présentent la pensée avec la même clarté, la même justesse qu'elle a été conçue? Qui ne sera pas convaincu des grands avantages de cet art en général? ne s'étend il pas à tout, même à ce qui intéresse l'utilité commune et la tranquillité publique? Les négociations, les conventions, la rédaction des lois, dans des termes dont le vrai sens et la juste expression une fois établis et confirmés, ne seront plus assujetties à cette obscurité, à ces interprétations vagues et arbitraires, qui souvent, en expliquant les lois, en dénaturent l'esprit. Combien d'exemples n'avons nous pas des inconvéniens que de

semblables commentaires entraînent? Nos annales en font foi.

Vous réunissez parmi vous, messieurs, des personnes, qui ont déjà enrichi et illustré notre langue. Pourrait-on dans une société, qui consacre ses éloges aux bienfaiteurs de la patrie, qui destine pour le jour de sa plus grande solennité l'anniversaire de la naissance de GUSTAVE ADOLPHE; pourrait-on, dis-je, omettre l'héritier d'un nom [5]), gravé dans notre mémoire à côté de celui de ce héros, le chantre dont les sons touchans et harmonieux ont si bien déploré sa mort, et qui dans ses écrits joint au goût le plus épuré, le charme que sa sensibilité naturelle, la douceur de son caractère répandent encore dans sa société et sa vie privée.

L'homme de lettres qui sait orner de la noblesse du style les édits publics qui émanent de la place qu'il occupe [6]), et qui, conformément aux fonctions qui lui sont confiées par les statuts de mes ordres, a su prononcer avec tant de vérité et d'é-

5) Le Comte OXENSTJERNA, premier gentilhomme de la chambre. *Ode sur la mort de* GUSTAVE ADOLPHE. (Ode öfver GUSTAF ADOLFS Död).

6) SCHRÖDERHEIM, Secrétaire d'état.

loquence l'éloge d'un guerrier [7]), (qui après avoir commencé sa carrière au service de l'Alexandre du nord, a vieilli et terminé ses jours à ma cour), a sans doute droit d'être membre d'une société vouée à l'éloquence.

Le Poëte [8]) dont les sublimes accords ont chanté les victoires de CHARLES GUSTAVE [9]), et dont les ouvrages depuis vingt ans distinguent la langue suédoise [10]), honorera sans doute plus la société dont il va être membre, qu'il n'est honoré lui-même de mon choix.

L'administration des affaires de l'académie ne peut être remise en des mains plus sûres que celles de la personne [11]) à qui j'ai confié l'espoir de la patrie et le mien, à celui, qui par les agrémens, qu'il

7) Eloge du Comte DE LIEWEN, Sénateur et grand Maréchal du royaume.

8) Le Comte GUSTAVE FRÉDÉRIC GYLLENBORG.

9) *Passage du Belt.* (Tåget öfver Bält.)

10) *Le mépris du monde* (Verldsföraktaren) et plusieurs autres pièces insérées partie dans les mémoires de l'académie des belles lettres, et partie imprimées séparément.

11) ROSENSTEIN, Conseiller de chancellerie, Précepteur du Prince royal.

a su mettre à la méthode d'instruire, par son érudition et ses connaissances étendues, s'est acquis l'estime de l'étranger, et a mérité la confiance distinguée, dont l'emploi qu'il occupe est un sûr témoignage.

Les qualités nécessaires pour écrire l'histoire sont l'érudition, la véracité et l'impartialité. Pour l'écrire avec utilité et y porter de l'intérêt, il faut de la philosophie, du jugement et de l'éloquence. C'est à ces titres que celui [12]), qui a déjà si bien commencé le travail [13]) que je confie à l'académie, a droit de s'asseoir parmi ses membres; quels avantages ne doit-elle pas attendre de ses connaissances et de sa sagacité?

Rendons aussi la même justice, décernons le même honneur à deux poëtes, dont l'un [14]) a fait parler avec tant de dignité et de charmes les héros d'Homère et d'Euripide [15]) sur la scène suédoise, et a exprimé avec tant de chaleur et de sen-

12) Botin, Conseiller de la chambre. *L'Histoire de la nation suédoise.* (Svenska Folkets Historia).

13) *De la langue suédoise, dans les discours et les écrits.* (Svenska Språket i tal och skrift.)

14) Adlerbeth, Secrétaire du roi.

15) *Iphigenie en Aulide, tragédie, avec des chœurs,* représentée en 1776.

sibilité les amours de Cora et d'Alonzo [16]). Dont l'autre [17]) a reproduit avec toute l'énergie de la poésie l'ame patriotique de GUSTAVE VASA [18]), l'a pour ainsi dire évoquée du tombeau, pour appeler encore les acclamations du peuple suédois, sur ce héros qui avait, il y a plus de deux siècles, délivré nos ancêtres du joug de la tyrannie et de celui de la superstition.

Je regrette de ne pas voir aujourd'hui parmi vous, deux prélats qui méritent à juste titre d'y prendre place. L'un [19]) est l'historien de GUSTAVE ERIKSON, qui, dans un tems où l'histoire n'était qu'un récit chronologique, a le premier retracé d'un style mâle les qualités de GUSTAVE ERIKSON, et disculpé son fils de plusieurs accusations injustes [20]). L'autre [21]) est celui

16) Cora et Alonzo, Opéra, représenté en 1782.

17) KELLGREN, Secrétaire particulier du roi.

18) Gustave Vasa, tragédie lyrique, représentée en 1786, 23 fois de suite, en présence d'une foule innombrable de spectateurs.

19) Le Docteur CELSIUS, Evêque de Lund. *Histoire de* GUSTAVE I *ou* GUSTAVE VASA. (GUSTAF I:s Historia).

20) *Histoire du Roi* ERIK XIV. (Konung ERIK XIV:s Historia, sammanskrefven efter gamla handlingar).

21) WINGÅRD, Evêque de Gothembourg.

qui a interprêté les vérités divines [22]) avec tous les charmes d'une éloquence persuasive, et a servi la langue et le goût, en appliquant un talent si rare et si précieux à l'exercice de la dignité dont il est revêtu.

Voilà les juges dont la langue suédoise attend une nouvelle et glorieuse époque. Cet ouvrage n'est pas indigne de ceux, qui ont consacré tout leur tems aux fonctions les plus importantes de l'état. Aurais-je besoin d'autres motifs pour justifier un établissement d'un aussi grand avantage? car je n'ignore pas qu'il y a des personnes, qui contestent aux belles lettres et aux arts leur utilité; qui les regardent comme un superflu propre à énerver l'ame, et comme un objet de dissipation, destiné seulement à amuser les loisirs d'un peuple amolli; qui pensent, en un mot, que les arts devraient être bannis de chez une nation courageuse et fière. Mais pour quel prix combattrait la bravoure, si ce n'était pour acquérir un nom immortel? Pourquoi l'utile magistrat, en sacrifiant son repos, s'exposerait-il aux injustices des contempo-

22) Les sermons de l'évêque Wingård, remarquables par la pureté du style, et surtout l'oraison funèbre de la reine douairière Louise Ulrique.

rains, aux cabales de l'envie, si ce n'était dans l'espérance, que la postérité mieux éclairée justifiera un jour sa mémoire? et comment pourrait-il concevoir cette espérance, s'il ne se trouvait des écrivains, qui formés par l'exercice de leur génie, entreprissent leur défense et transmissent leurs noms à la postérité? Quel devoir plus doux à remplir pour l'homme de lettres, quel plus noble délassement pour l'homme d'état, que de rappeler sans cesse la mémoire des bienfaiteurs de la patrie? et qui pourra fonder un jugement sur des bases plus solides, mieux apprécier leurs qualités et les peindre, si ce n'est ceux qui se sont occupés dès l'enfance de la pureté de la langue, ou ceux qui élevés aux emplois les plus importans de l'état, connaissent si bien les grands principes sur lesquels est fondé l'art du gouvernement?

Honorer la mémoire des grands hommes, c'est inviter leurs descendans à les imiter. C'est leur dire: guerriers, juges, hommes d'état, citoyens; vous qui avez hérité du nom de ces héros, ou qui occupez leurs emplois, écoutez, voyez les tributs, que la postérité reconnaissante paye à leur mémoire; méritez, s'il se peut, méritez les

mêmes éloges! Vos noms sont portés au tribunal de la postérité, ne dégénérez pas de vos ancêtres; il ne tient qu'à vous de vous rendre aussi célèbres qu'eux. — Voilà votre destination, messieurs. Tels sont les travaux pour lesquels je vous convoque; j'ai rempli ma tâche. C'est à vous à remplir la vôtre. Plus vous réfléchirez sur le passé, moins vous perdrez de vue la postérité, et cette attention constante ne peut manquer de vous rendre dignes de son estime.

DISCOURS,

prononcé à la réintégration de l'Académie des belles lettres, des arts et antiquités, le 20 Mars 1786.

Mon premier devoir serait sans doute, en assistant aujourd'hui pour la première fois à la réunion de cette société savante, d'honorer la mémoire de votre fondatrice; de rappeler son amour pour les sciences et les belles lettres, son goût pour les arts, et la libéralité avec laquelle elle les favorisait. C'est aussi pour l'honorer plus dignement, que je constitue irrévocablement la société qu'elle a fondée, par les statuts dont j'ai jugé à propos d'augmenter ses anciennes lois, et par les fonds et les émolumens, dont je crois devoir la doter.

Lorsque je consolide ainsi moi-même un établissement, fondé par Louise Ulrique, c'est à votre zèle infatigable, à vos lumières et à vos travaux assidus, que je laisse le soin d'éterniser sa mémoire. Cet établissement éclairera la patrie, honorera

le siècle, et passera à la postérité. Je suis plus que jamais confirmé dans cet espoir, par la présence du plus ancien de vos membres, le Sénateur Comte DE HÖPKEN, qui toujours animé du zèle et de l'amour qu'il fit briller pour les sciences et les belles lettres, lors de la fondation de cette académie, leur consacre encore sa vieillesse, se rend utile à la patrie par ses talens dans un âge avancé, qui le prive d'assister aux délibérations de l'état, et de m'y aider de ses conseils.

ÉLOGE

ÉLOGE

de LENNART TORSTENSON, *Sénateur, Feld-Maréchal et Comte d'Ortala.*

Discours qui a remporté le premier prix de l'Académie suédoise en 1786.

UN injuste silence a trop longtems éloigné de la mémoire des suédois les héros, qui environnèrent et suivirent GUSTAVE ADOLPHE. Il semble que nous ayons craint de nous rappeler leurs noms [1]), après avoir perdu le fruit de leurs victoires, et que, comme

1) Il fut un tems, où pour des raisons et des vues particulières on chercha à déprimer les grands services que GUSTAVE ADOLPHE avait rendus au royaume; on a voulu soutenir que son règne avait plus contribué à la gloire, qu'à l'utilité du royaume; mais si ce grand roi a éprouvé après sa mort le sort que plusieurs rois éprouvent durant le cours de leur vie, sa mémoire a été livrée aussi pendant quelque tems aux préventions des partis; car il a trouvé autant de zélés partisans, que de désapprobateurs: ceux-ci l'ont enfin emporté, et il semble aujourd'hui, que toute la

si le souvenir d'un bonheur passé était un regret de plus, nos pensées ne dussent pas se reporter sur l'ancienne gloire de la patrie, lorsque nous n'étions occupés qu'à la déchirer par des divisions intestines et des persécutions: mais ces tems ont disparu; le nom de GUSTAVE ADOLPHE, consacré par la victoire à l'immortalité, nous est enfin devenu aussi cher, qu'il le fut à nos ancêtres, et la renaissance de ses lois a ranimé la vénération due à ses vertus.

Les muses, vouées à la gloire des héros, solennisent pour la première fois ce jour, qui depuis cent quatre-vingt-dix ans a vu naître [2]) un père à la Suède et à l'Allemagne un libérateur. Lorsque le respectable ministre des autels [3]) interpréte la reconnaissance de la postérité dans le temple du Dieu qui nous accorda un roi si magnanime et si vertueux; que

nation soit d'accord avec l'Europe, pour accorder à la mémoire de ce grand roi son estime et son admiration.

2) Conformément aux statuts de l'Académie, elle a fixé le jour de sa solennité à l'anniversaire de la naissance de GUSTAVE ADOLPHE. Ce roi naquit le $\frac{9}{19}$ Décembre 1594.

3) L'Archevêque UNO DE TROIL, que l'Académie a chargé de prononcer cette année le discours à l'autel.

son nom est célébré par les organes de la religion et chanté par les poëtes [4]), oublirions-nous le héros que GUSTAVE ADOLPHE forma lui-même, le héros qui embrassa et accomplit ses grands desseins. L'éloquence se prépare à rendre hommage au mérite de TORSTENSON. Une société composée des hommes les plus distingués du royaume et de ses plus beaux génies, l'académie suédoise, en un mot, s'assemble pour couronner le plus éloquent. Les principaux citoyens, tout ce qu'a de plus beau et de plus respectable ce sexe qui sait si bien mettre le prix aux grandes actions, attendent ici l'arrêt que des juges si éclairés vont prononcer. Qui ne serait intimidé devant une société aussi illustre? J'ose me présenter, étonné moi-même de la hardiesse de mon entreprise; mais comme Suédois je me laisse entraîner par l'enthousiasme que les héros inspirent; et comme citoyen je veux m'acquitter du devoir de porter le faible tribut de mon encens sur l'autel qui s'allume à la gloire de TORSTENSON. Mon sujet m'élève. Je parle d'un héros. Le langage du cœur est la véritable éloquence.

4) L'élévation de GUSTAVE ADOLPHE au trône, était le sujet du prix de poësie.

PREMIÈRE PARTIE.

CHARLES IX régnait encore. SIGISMOND, rejeté du trône de ses ancêtres, soutenu par le peuple qui l'avait élu, cherchait à venger sur la Suède sa propre injure, et sur CHARLES le sang innocent qui avait coulé sur la place de Linköping. La noblesse suédoise, partagée entre son amour pour sa doctrine et son dévouement pour son Roi légitime, haïssait CHARLES comme un tyran, mais le craignait comme un grand homme; déplorait l'injustice qu'éprouvait SIGISMOND, mais le jugeait incapable de porter la couronne de GUSTAVE ERIKSON. Cette opinion en entretenant les malheurs publics, en augmentait encore les malheurs particuliers. On vit les citoyens armés contre les citoyens, les parens contre les parens, les frères contre les frères combattre pour le Roi dont ils étaient obligés d'embrasser le parti, soit par affection, soit par reconnaissance, soit par crainte. Tous concouraient également aux calamités du royaume. Il était à peine une seule famille qui ne fut divisée. Si d'un côté ANDERS LENNARTSON de Forstena [5]) combattait pour CHAR-

5) Il commandait l'aile droite de l'armée du Duc CHAR-

LES près de Stångebro; de l'autre on voyait son frère TORSTEN LENNARTSON, fidèle à SIGISMOND, forcé d'abandonner sa patrie et de confier dans sa fuite aux soins de sa mère un fils unique, âgé de onze semaines.

Ô toi brave guerrier suédois! Si tes regards eussent pu percer dans l'avenir! Si tu eusses pu prévoir que ce fils, cet orphelin dut devenir le héros qui dompterait la fierté de l'aigle impérial, et dont le bras ferait trembler les ennemis de la Suède, ton cœur eut été consolé, et content de ton sort, tu aurais suivi sans inquiétude la route, que te traçait ta fidélité!

MARGUERITE EKEBLAD, veuve d'un guerrier qui avait perdu la vie en combattant [6]) contre les ennemis du royaume, employa tous ses soins à transmettre à son petit-fils le courage héroïque, qui était héréditaire dans la race de Forstena.

Le sort de la vie dépend souvent des premières impressions que l'ame éprouve

LES à la bataille de Stångebro, et par sa valeur contribua beaucoup à la victoire.

6) LENNART TORSTENSON de Forstena, défait à la guerre du roi ERIK contre les Danois.

dans l'enfance. Les objets qui se peignent le plus vivement aux yeux de la jeunesse, fixent son attention, enflamment son imagination et entraînent son penchant vers l'imitation de ce dont elle a été frappée. TORSTENSON, né à une époque où une guerre intestine et étrangère occupait tous les esprits, brûlait du désir de suivre les traces de son aïeul, et de se rendre fameux par ses exploits.

CHARLES IX était mort; grand roi, mauvais citoyen, excellent homme d'état; dur, sévère, enclin à la tyrannie, mais jaloux de l'honneur du royaume et de son indépendance; dangereux rival et encore plus dangereux sujet. Le seul des enfans du grand GUSTAVE qui eut égalé son père, si le sort l'eut fait naître pour porter la couronne et l'eut dispensé de l'acquérir par des moyens violens. Il avait laissé son royaume en guerre contre la Pologne, qui aspirait plus à obtenir la Livonie qu'à rétablir SIGISMOND sur le trône qu'il avait perdu; contre le Dannemarc qui croyait que le moment était arrivé de profiter des dissensions de la Suède pour étendre ses frontières; contre une partie de la Russie qui, réunie à SIGISMOND, voulait précipi-

ter l'allié de la Suède Vasili Schuski d'un trône, auquel aspirait le fils de Sigismond, et dont un imposteur [7]) s'était emparé, mais qui, à la chute de Schuski, semblait destiné à un prince du sang de Vasa [8]). Au dedans du royaume tout était dans la confusion et dans l'incertitude; trois princes héréditaires et point de successeur désigné [9]), une milice étrangère éclatant en murmures et intraitable, les caisses publiques épuisées; le peuple en insurrection;

7) On admet dans ce discours comme un fait avéré, que Démétrius était un imposteur, quoique dans ces derniers tems différens écrivains russes aient semblé croire, qu'il était véritablement le fils d'Ivan Vasilovitz.

8) Le prince Charles Philippe, élu grand duc de Russie après la mort de Charles IX.

9) Le duc Jean d'Östrogothie, en qualité de fils du roi Jean, semblait avoir le droit le plus immédiat à la couronne. Gustave Adolphe fils ainé de Charles IX avait à la vérité été désigné par la résolution de la diète de Norrköping, pour successeur au trône; mais lorsque Charles IX fut mort au château de Norrköping le 30 Octobre 1611, la diète ne fut pas convoquée au nom de Gustave Adolphe, mais à ceux du duc Jean et de la reine douairière; et à l'ouverture de la diète le 10 Décembre, ce fut le duc Jean qui porta la parole et proposa aux états, au nom de

aucune famille illustre, qui ne déplorat la perte d'un père, d'un époux, d'un frère ou d'un fils, sacrifiés à la vengeance de CHARLES. Calmar en la puissance du Dannemarc, Jönköping menacé par les armées danoises, et un prince de dix-sept ans, seul espoir du royaume. Mais ce jeune prince est GUSTAVE ADOLPHE. Il paraît et monte sur le trône. Tout change de face. Sa bravoure résiste à l'ennemi; sa douceur, sa vertu reconquièrent le citoyen. On oublie bientôt le fils de CHARLES IX, pour n'aimer et ne respecter en lui qu'un jeune prince, doué de toutes les qualités de l'ame et du corps, formé pour la restauration de l'état. Bientôt se réunirent autour de lui les fils de

la reine douairière, de s'expliquer sur le choix qu'ils voudraient faire d'un des trois princes héréditaires; le fils de CHARLES IX s'engageant à reconnaître pour roi le duc JEAN, dans le cas où le choix tomberait sur lui (Voyez la continuation de l'histoire suédoise par HALLENBERG, Mscr.). Le duc JEAN donna enfin son désistement formel aux états le 14 Décembre 1611, et GUSTAVE ADOLPHE fut à la fois déclaré roi et majeur. Il résulte évidemment de tout ceci, que le changement, que CHARLES IX avait fait à l'ordre de la succession, n'était pas encore établi à sa mort, et ne le fut que lorsque GUSTAVE ADOLPHE fut proclamé roi.

ceux qui avaient le plus souffert pour la cause de SIGISMOND, et qui dès lors furent les plus fermes soutiens du trône de GUSTAVE ADOLPHE. TORSTENSON, qui avait retrouvé chez sa tante un appui que la mort de sa grand'mère lui avait enlevé, brûlait du désir de suivre le roi, dont le nom remplissait déjà la Suède d'admiration. Le sénateur BOO RIBBING le présente au roi; il y est admis en qualité de page d'armes. Être élevé à la cour de GUSTAVE ADOLPHE, c'était l'être dans un camp. La paix de Knäröd avait délivré la Suède d'un ennemi; mais SIGISMOND vivait encore, et la Livonie était le champ de bataille où les héros devaient se former.

GUSTAVE ADOLPHE vole à la conquête de Riga; le jeune TORSTENSON le suit; on donne l'assaut, et JEAN BANER monte le premier à la brèche; il repousse l'ennemi et fait prisonnier le commandant en chef. Riga est conquise, et GUSTAVE ADOLPHE sur le champ de bataille élève BANER au grade de commandant général. Ce fut le premier exploit militaire qui frappa les yeux de TORSTENSON. Un héros victorieux, sa bravoure, sa récompense; quel spectacle encourageant pour celui que le

désir de la gloire enflamme! Une trêve met bientôt des bornes à son impatience de se distinguer à côté de son roi; mais GUSTAVE ADOLPHE avait déjà apprécié le jeune homme qui était son élève.

Les Pays-Bas étaient alors une école pour l'art militaire; là, un peuple jaloux de sa liberté combattait le plus puissant roi de l'Europe, pour secouer le joug que la cruauté du duc d'Albe et la tyrannie de PHILIPPE II avaient voulu lui imposer. Ce peuple avait son courage, son désespoir et GUILLAUME d'Orange, pour résister aux forces de l'Espagne, aux trésors du Pérou et à la maison d'Autriche. La guerre avait duré soixante ans: elle avait de chaque côté formé de grands capitaines et répandu de profondes connaissances. MAURICE d'Orange, digne fils de GUILLAUME, soutint ce que son père avait commencé, et SPINOLA, digne de combattre un si habile guerrier, conserva une partie des Pays-Bas à la puissance espagnole. C'est à cette école que GUSTAVE ADOLPHE envoya TORSTENSON avec une partie de la jeune noblesse suédoise. GUSTAVE HORN, déjà connu dans les armées suédoises pour un grand capitaine, et dont TORSTENSON devait un

jour réparer les revers [10]) par des victoires [11]), conduisait ces jeunes guerriers. C'était sous les yeux de ce grand homme et sous le commandement de MAURICE et de FRÉDÉRIC HENRY, prince d'Orange, les plus fameux généraux de ce tems, que TORSTENSON combattit pendant deux ans; mais la trève conclue avec la Pologne touche à sa fin, et GUSTAVE ADOLPHE rappelle ces jeunes guerriers à la patrie. TORSTENSON avait déjà prouvé, à côté de son roi et sous le prince d'Orange, qu'il n'était plus enfant. L'épée, signe distinctif d'un chevalier, n'était point alors regardée comme un simple ornement; la jeunesse devait acquérir le droit de porter ce signe honorable, et c'était alors seulement qu'on la regardait comme sortie de l'enfance. GUSTAVE ADOLPHE initie TORSTENSON au métier des armes [12]). Une épée lui est donnée de la main même du roi, et le drapeau des gardes lui est confié.

10) La bataille de Nördlingen, où GUSTAVE HORN fut fait prisonnier par l'empereur des romains FERDINAND, l'Archiduc d'Autriche et PICCOLOMINI.

11) Seconde bataille de Leipzig, que TORSTENSON gagna contre LÉOPOLD et PICCOLOMINI.

12) Au château de Gripsholm le 23 Octobre 1624.

Plaines de Wallhoff! Vous pouvez attester la bravoure de TORSTENSON, lorsque l'ennemi repoussé, le soldat rallié autour de ce drapeau du régiment du roi, la victoire se déclara pour GUSTAVE ADOLPHE! On put voir ce que TORSTENSON deviendrait un jour. Ses lumières, sa bravoure l'élèvent au commandement général; lorsque SIGISMOND, fatigué de disputer envain une couronne, que les vertus de GUSTAVE ADOLPHE lui enlevaient plus que la ruse et la sévérité de CHARLES IX, conclut une trêve de six ans avec un ennemi qu'il avait trouvé invincible.

TORSTENSON retourne dans sa patrie; il y est à peine arrivé que GUSTAVE ADOLPHE lui confie le commandement de l'artillerie; un champ plus vaste s'ouvre devant le héros; c'est sur ce champ que nos contemporains et la postérité doivent fixer leurs regards. Il n'est plus question de savoir lequel des descendans de GUSTAVE ERIKSON portera la couronne; il s'agit du destin de l'Europe, il s'agit de la liberté de l'Allemagne et de la conservation de la religion évangélique.

SECONDE PARTIE.

La maison d' Autriche, sortie des montagnes de Habsbourg pour s'élever au degré de puissance, qui sous Charles V menaçait déjà de donner des chaînes à l'Europe; partagée après sa mort, mais encore redoutable, semblait avoir acquis une nouvelle force par l'élévation de Ferdinand II au trône impérial. Car un prince avide de gloire donne une nouvelle vie au corps de l'état, lors même que l'ambition de l'un expose l'autre au danger d'être renversé. Son audace entreprenante faisait trembler les princes d'Allemagne. Irrités de son orgueil, animés à la résistance par la religion, ils étaient tous armés mais désunis. La Bohème avait donné le premier signal de résistance, et Frédéric électeur palatin, élu roi, vaincu, renversé du trône, sur lequel il venait de monter, s'était vu enlever ses états héréditaires, et éprouvait en fuyant, qu'un roi malheureux est le plus infortuné des hommes. Sa chute avait encore ajouté à la puissance de Ferdinand et appesanti les chaînes de l'Allemagne. Ses princes chassés de leurs états, dépouillés de leurs villes, opprimés dans leur religion,

privés de l'appui des lois qui étaient enfreintes et méprisées, se trouvaient réduits au désespoir qu'on éprouve lorsqu'on ne voit aucune apparence d'un avenir plus heureux. CHRISTIAN IV, seul roi, qui osat prendre leur défense, parut et combattit, mais repoussé, vaincu, il échappa à peine à la fureur et à la vengeance de FERDINAND par une paix honteuse. Aucunes ressources ne s'offraient, et la liberté de l'Allemagne semblait asservie pour jamais, lorsqu'un héros que FERDINAND avait offensé vint venger à la fois l'injure faite à la religion, à l'Allemagne et à lui-même. Dès lors tout changea de face.

On voyait d'un côté FERDINAND soutenu par la Hongrie, la Bohème, l'Italie, la ligue catholique, la puissance espagnole, par les trésors du nouveau monde, par TILLY, WALLENSTEIN, jusqu'alors invincibles et par trente années de victoires; de l'autre les protestans, qui avaient pour eux leur religion, leur désespoir et GUSTAVE ADOLPHE.

TORSTENSON, élève de son roi, qui lui a confié sa foudre [13]), le suit, sem-

13) TORSTENSON avait au commencement de la guerre d'Allemagne le commandement en chef de l'artillerie.

blable au Dieu des armées. Demin, Francfort sur l'Oder, Landsberg, Greiffenhagen, vous qui futes les objets de ses premiers triomphes, les débris de vos murs écroulés, vos tours sans défense portèrent le témoignage effrayant de sa valeur irritée; vos habitans fugitifs répandaient le bruit de son nom dans toute l'Allemagne, et la renommée, en inspirant la terreur à l'ennemi, commença à laisser espérer que FERDINAND n'était pas invincible. La Poméranie, le Meklenbourg se soumirent avec joie à la protection de leur libérateur.

GUSTAVE ADOLPHE avance, Berlin ouvre ses portes; l'électeur étonné de trouver un maître dans son beau-frère, mais tremblant encore devant les foudres de l'aigle, suit GUSTAVE et lui remet ses forteresses. La Saxe, plus voisine de la puissance de FERDINAND, hésite encore. GUSTAVE approche, la crainte cède à l'espérance, bientôt la réunion s'opère avec le héros, et l'espérance se fortifie. FERDINAND irrité, qu'un prince goth osât se mesurer avec lui, envoye TILLY pour menacer, pour punir, pour décider en un jour du sort de la guerre, de celui de l'Allemagne, et de la gloire de GUSTAVE: TILLY, qui

depuis trente ans commandant en chef, pendant trente ans vainqueur, n'a jamais éprouvé de résistance, et qui a mérité le nom d'invincible.

Où te précipites tu, chef téméraire? Tu hâtes ta chute. Tu vas perdre en un jour le fruit de soixante ans de travaux. La fortune que tu avais attachée à tes drapeaux, la fortune va leur échapper. La victoire te fuit, elle va se déclarer pour le parti de la justice: assez longtems elle a été enchaînée à la puissance et à l'iniquité. Un jeune prince, un chef plus jeune encore, sont armés pour ta défaite; l'instant est arrivé, apprends à connaître tes maîtres.

Leipzig vit pour la première fois les victorieuses armées suédoises, le courage de Gustave, la bravoure des Finois [14]) et la gloire de Torstenson. Ce n'était pas en vain que Gustave Adolphe lui avait confié son artillerie; il montra dans cette journée mémorable, qu'il était digne de cette confiance. Gustave triompha, Tilly fut mis en fuite, l'Allemagne se releva, secoua

14) C'était cette aile de l'armée suédoise, composée de la milice finoise, qui contribua le plus à la victoire.

coua ses chaînes, et se crut déjà libre. Vous le serez aussi, braves Germains! Mais il vous reste encore beaucoup à entreprendre: craignez qu'un espoir trop prématuré ne ralentisse votre ardeur; craignez que les ruses de l'empereur ne vous égarent; maintenez la concorde et cimentez la confiance en vos libérateurs; vos seuls dangers sont dans vos divisions, dans vos méfiances [15]): encore deux victoires, et les forces de l'aigle sont anéanties.

Gustave s'avance, et Torstenson annonce son approche en subjugant des villes.

Erfurt, Königshofen, Würtzbourg sont soumises. Rivages du Rhin et du Leck, qui vous enorgueillissez de vos forteresses! vous allez trouver votre vainqueur. Vos murailles et vos tours ne font que rendre sa victoire plus glorieuse.

15) Gustave Adolphe et, après sa mort, ses généraux eurent plus de peine à surmonter l'envie et les secretes intrigues de l'empereur, qu'à combattre toute la puissance autrichienne. On put s'en appercevoir sur tout immédiatement après la mort de Gustave Adolphe, et ensuite après la perte de la bataille de Nördlingen.

Torstenson éprouve à Kreutzenach une résistance inattendue: les échelles sont dressées, et les soldats, excités à l'assaut par leur chef, le voient le prémier sur la brèche, et le suivent avec un redoublement d'ardeur; mais tout à coup il est atteint d'une pierre à la tête, sa force l'abandonne, mais non son courage; il lève encore son bras pour se venger, mais son épée échappe de sa main défaillante, ses genoux fléchissent, évanoui il est précipité du haut des murailles. Le soldat le croit mort; la vengeance et le désespoir redoublent son courage. Kreutzenach est prise, et Torstenson sortant des bras de la mort se trouve trop vengé. Les armes victorieuses de Gustave Adolphe raniment les princes, qui jusqu'alors opprimés, persécutés ou vaincus par Ferdinand, voient enfin la fortune abandonner l'empereur.

Le plus malheureux d'entre eux, et le véritable moteur de la guerre, Frédéric, roi de Bohème, que de sanglans ravages ont dépouillé de ses états héréditaires, croit le moment favorable pour chasser Maximilien de sa propre capitale, et de venger ses revers. Gustave Adolphe se décide à porter la guerre en Bavière. Maxi-

MILIEN et TILLY se hâtent d'aller à sa rencontre. Un fleuve sépare les deux armées. La victoire seule peut le faire franchir. Leck! tes flots rapides seront aussi célèbres que les bords du Granique, et le héros, qui doit les dompter, surpasse autant le roi de Macédoine par ses talens dans l'art militaire et sa prudence, que par ses vertus.

L'artillerie de TORSTENSON déploie une force nouvelle et jusqu'alors inconnue au monde: un feu continuel et précipité envoie, du haut des rivages du Leck, la mort dans les rangs ennemis, et dérobe l'armée de GUSTAVE sous un nuage de fumée. L'ennemi surpris, troublé, se hâte d'opposer une vaine résistance; déjà les Finois ont traversé le fleuve. La terre semble soulever sa surface, et se transformer partout en retranchemens, qui couvrent les héros du nord. Tu en fus étonné toi-même, brave TILLY! mais ton courage, ton expérience auraient vendu cher la victoire à tes ennemis, si un coup meurtrier n'eût terminé ta noble carrière par une mort glorieuse, et remis la victoire et la Bavière au pouvoir de GUSTAVE.

MAXIMILIEN vaincu, forcé d'abandon-

ner son pays, ses villes, fuit et se reproche trop tard sa dureté envers son propre sang et son dévouement pour l'oppresseur de l'Allemagne. GUSTAVE, vainqueur, entraîne FRÉDÉRIC dans la capitale de son persécuteur; Munich redoute la vengeance de FRÉDÉRIC, mais la grandeur de GUSTAVE la rassure. Augsbourg et Nurnberg se soumettent au vainqueur. Mais MAXIMILIEN réclame l'appui de FERDINAND, FERDINAND, qui lui doit sa première victoire [16]) et une couronne; FERDINAND, pour la cause du quel il est à son tour poursuivi par FRÉDÉRIC, lui sacrifie son légitime courroux; il fait plus, il fait un effort sur son orgueil, il invoque le secours de WALLENSTEIN, de ce WALLENSTEIN qu'il a rejeté après tant de victoires; WALLENSTEIN, qui, oubliant qu'il était sujet, avait osé braver son maître. FERDINAND sait se vaincre lui-même, pour sauver MAXIMILIEN et se venger de GUSTAVE ADOL-

16) MAXIMILIEN de Bavière avait remporté à Prague le 8 Novembre 1620 la grande victoire, qui précipita FRÉDÉRIC le Palatin du trône de Bohême, et qui mit cette couronne sur la tête de FERDINAND II, ce qui porta MAXIMILIEN à la dignité électorale, après la déposition de FRÉDÉRIC.

PHE. TILLY est mort; WALLENSTEIN est le seul qui puisse rappeler la victoire, et WALLENSTEIN est assez grand, assez généreux pour pardonner à son souverain, pour se réconcilier avec son ennemi MAXIMILIEN [17]), et le ramener dans sa capitale. Leurs deux armées réunies approchent des murs de Nurnberg, mais en sont repoussées. GUSTAVE ADOLPHE attaque leur propre camp. C'est alors que commence le combat le plus acharné. TORSTENSON, à la tête de l'armée suédoise, brave tous les dangers, par tout on le rencontre, par tout on eut cru qu'il faisait son apprentissage militaire. MAXIMILIEN, WALLENSTEIN sont des guerriers dignes de le combattre; il les cherche par tout, mais environné, blessé et tout sanglant, il est forcé de se rendre à l'ennemi; il est conduit prisonnier à Ingolstadt.

17) Cette négociation avec WALLENSTEIN était d'autant plus épineuse, que WALLENSTEIN était personnellement l'ennemi de l'électeur de Bavière. Tout le monde connait les prétentions exagérées, que forma WALLENSTEIN avant de vouloir reprendre le commandement, et les avantages considérables qu'il obtint de l'empereur. Ces avantages augmentèrent encore son orgueil et causèrent enfin son malheur.

Ô honte! ô tems de barbarie et de cruauté! Un prisonnier blessé, un héros pris les armes à la main, est traité comme un criminel. TORSTENSON est renfermé dans un cachot, destiné aux assassins; l'air infect, l'eau croupie, qui découle des murs de sa prison, les vapeurs [18]) sulfureuses dont elle est remplie; l'obscurité, qui confond la nuit et le jour, sont d'honorables garans de la terreur que tes triomphes avaient inspirée à tes ennemis; l'horreur de ce séjour fait leur honte et ta gloire: mais conserve ton calme, TORSTENSON; WALLENSTEIN rougit lui-même du traitement que tu éprouves, il va contribuer à briser tes chaînes [19]). Ton roi déplore ton sort; ah, tu répandras bientôt des larmes sur le sien.

Neuf mois s'écoulent, et TORSTENSON supporte, avec la constance d'un héros, la lâche cruauté de MAXIMILIEN. Les por-

18) Cette prison, infectée de miasmes sulfureux, causa à TORSTENSON la maladie qui enleva ce héros à sa patrie, à un âge qui lui promettait encore beaucoup d'années. Il n'avait que quarante-huit ans, lorsqu'il mourut.

19) WALLENSTEIN paya lui-même au duc de Bavière la rançon de TORSTENSON, et l'échangea ensuite contre son beau-frère le comte de Harach.

tes de sa prison s'ouvrent enfin, ses chaînes sont brisées, il est libre, il sort.

Une allégresse universelle remplit la ville; des feux de joie sont allumés; l'airain sonnant appelle la multitude dans les temples pour y rendre grâces au très-haut, toute la pompe de l'église romaine est déployée pour célébrer un événement, qu'elle regarde comme un bienfait du ciel. TORSTENSON, rappelé du séjour de la mort, s'informe avec étonnement des causes d'un pareil transport: l'ennemi de FERDINAND et de Rome n'est plus. GUSTAVE ADOLPHE a péri. Ô mon roi! héros de ma patrie, tu n'es plus! Pourquoi suis-je tiré des ténèbres de mon cachot? pourquoi n'y ai-je pas terminé mes jours? j'aurais cru ma patrie victorieuse, mon roi vivant, je serais mort satisfait — — Il n'est plus — — Ennemis de la Suède, tremblez! tant que ce bras pourra porter une épée, tant que ce sang coulera dans mes veines, je vous dévoue à ma vengeance, à la mort.

Il dit, et fuit un pays où tout lui retrace une joie détestable [20]). OXEN-

20) Rien ne prouve mieux les succès de GUSTAVE ADOLPHE et la terreur que ses grands talens militaires ins-

STJERNA, fidèle ami de GUSTAVE ADOLPHE et son conseil éclairé, avait tout réparé après la mort de ce héros. Il semblait que sa grande ame planât encore sur ses alliés, et entretînt leur courage. C'était OXENSTJERNA, qui avait brisé les chaînes de TORSTENSON; mais ce n'était pas assez; il connaissait son amour pour son roi, il prévit son désespoir, et voulut donner à TORSTENSON la plus digne consolation d'un héros, celle de se venger des ennemis par des victoires. TORSTENSON, à la tête des troupes que le grand-chancelier lui avait envoyées, traverse le Leck et attaque Landsberg. Peu de jours s'étaient écoulés depuis que ses chaînes étaient rompues, et l'ennemi voit avec étonnement et fureur la prise de Landsberg; mais si sa grande ame avait méprisé les horreurs de la prison, son corps n'avait pu résister à de si dures épreuves; la douleur que lui causait la mort de GUSTAVE ADOLPHE, mettait le comble à ses maux; ses forces y succombent et il remet le commandement à GUSTAVE HORN. Le repos seul peut lui faire recouvrer une vigueur, qu'il veut

piraient aux ennemis, que la joie excessive et indécente, que manifesta la ligue catholique à sa mort,

employer au service de la patrie; sa douleur le conduit aux lieux où la dépouille terrestre de GUSTAVE ADOLPHE doit être conservée. Ce bras, qui a réprimé l'ambition de l'Autriche, brisé les chaînes de l'Allemagne, protégé sa liberté, ce bras est inanimé. Ce cœur brûlant pour la gloire, si compatissant pour le malheur, pénétré d'un si vif amour pour ses sujets, ce cœur est maintenant glacé. GUSTAVE ADOLPHE n'est plus - - - son ame habite le séjour de la vertu, mais son nom anime encore ses sujets à la vengeance et à la défense des princes et des états de l'Allemagne. Le corps de ce héros, entouré des signes de la victoire, de sujets et d'étrangers reconnaissans, est rendu à la patrie et déposé dans le temple.

TORSTENSON vole à Wolgast, et veut encore une fois revoir le roi qu'il a tant aimé, ce roi, son père adoptif, qui lui avait servi de maître dans l'art militaire; il veut baigner de ses larmes les mains glacées du héros; il veut jouir de la dernière consolation, approcher de ces restes inanimés, auxquels il voudrait rendre la vie aux dépens de la sienne. Près de ces dépouilles il trouve JEAN BANER, MARIE ÉLÉO-

NORE, les premiers princes d'Allemagne, l'élite de la noblesse suédoise: c'est avec cette majestueuse escorte de héros, c'est accompagné d'une veuve éplorée, des emblêmes de la victoire, de sujets plongés dans la consternation, que GUSTAVE ADOLPHE est reporté dans sa patrie. TORSTENSON revient à Stockholm. Son cœur est fermé aux tendres émotions qu'on éprouve, lorsqu'après une longue absence on se retrouve au sein de ses foyers, entouré de parens et d'amis. Livré à sa douleur, tout ce qui s'offre à ses regards ranime le souvenir du héros qu'il regrette. Il revoit Stockholm; mais que l'état de cette capitale de la Suède est différent de celui dans lequel il l'avait laissée à son départ! Au lieu d'un roi entouré de héros, environné d'un peuple qu'il avait ramené à la concorde; il trouve un peuple consterné, de sénateurs réunissant tous leurs efforts pour le maintien de l'état, mais effrayés de la grande tâche qui leur est confiée; et enfin, un jeune enfant sur le trône, qui n'attend son appui que de son innocence; mais cet enfant était la fille de GUSTAVE ADOLPHE. Il embrasse ses genoux, il lui jure, et plus encore, il jure aux mânes de

son père une éternelle fidélité, et pénétré du plus pur dévouement pour CHRISTINE, il se livre tout entier à sa douleur et à l'exercice de ses importantes fonctions. Cependant, l'amour vint adoucir ses chagrins; une jeune beauté, issue d'une race accoutumée à réprimer la témérité du sarmate, s'empare de son cœur. L'hymen sanctifie leur flamme, et des nœuds indissolubles l'unissent à BEATA DE LA GARDIE.

TROISIÈME PARTIE.

À la mort de GUSTAVE ADOLPHE, la ligne masculine de la maison de VASA fut éteinte sur le trône de Suède. CHRISTINE, sa fille, unanimement reconnue reine, avait hérité de la couronne de son père et de ses ennemis; de celui sur tout, qui quoique le moins dangereux par lui-même, semblait devoir à la faveur de son nom et de ses droits, ébranler le trône de CHRISTINE, puisqu'il réunissait à la couronne de Pologne l'honneur d'être le seul descendant mâle de GUSTAVE ERIKSON; car ses

deux frères [20]) étaient morts au monde. Uladislas (fils de Sigismond) était né prince héréditaire de la couronne de Suède, et avait même été reconnu pour tel par la nation, après les revers de son père, dont il expia la faute, sans qu'on eût aucun reproche personnel à lui faire; Uladislas, dis-je, exclu de la couronne de Suède, avait été élu roi de Pologne au moment où expirait la trêve établie par Gustave Adolphe. Les tuteurs de Christine, inébranlables dans leur dévouement pour le sang de ce héros, n'étaient occupés qu'à fixer la couronne sur la tête de cette jeune princesse, et qu'à maintenir la paix de l'Allemagne. Ils offrent la paix à la Pologne et décernent le commandement de l'armée à Jacob de la Gardie, dont le nom seul suffisait pour inspirer la terreur aux armées polonaises [21]), lui qui avait combattu avec gloire sous trois rois [22]), et

20) Jean Casimir était cardinal, et Charles Ferdinand était jésuite et évêque.

21) Les victoires du comte Jacob de la Gardie, sur le parti des Démétrius et sur les polonais, avaient inspiré une telle frayeur à ces peuples, que son nom fut placé dans les litanies, où il fut conservé plusieurs années.

22) Jacob de la Gardie avait été élevé à la cour du

qui à l'honneur d'avoir blanchi sous les lauriers, en joignait un plus grand encore, celui d'avoir eu GUSTAVE ADOLPHE pour disciple. Il se démet de la tutelle de CHRISTINE, pour aller, au déclin de ses ans, combattre pour sa jeune reine, et demande pour compagnon et soutien de sa vieillesse le brave TORSTENSON [23]), devenu depuis peu son parent. Il s'avance vers la Pologne, le bruit de son approche hâte la décision d'une nouvelle trêve [24]). Il confie son armée à TORSTENSON et retourne dans sa patrie. Ce n'est pas sans émotion que TORSTENSON reçoit le commandement, il espérait profiter encore beaucoup à l'école de celui qui avait instruit GUSTAVE ADOLPHE; mais de plus grands dangers exigent

roi JEAN III, et avait servi sous les règnes des rois SIGISMOND, CHARLES IX et GUSTAVE ADOLPHE. Il était petit-fils du roi JEAN III par sa fille naturelle LUCRÈCE GYLLENHJELM, et comme grand-maréchal du royaume il se trouvait le second tuteur de CHRISTINE.

23) BÉATA DE LA GARDIE était la nièce du grand-maréchal du royaume, fille du baron JEAN PONTUSSON DE LA GARDIE.

24) Trêve entre la Suède et la Pologne, conclue pour vingt-six ans à Stumsdorff, par l'entremise de la France.

sa présence; l'honneur des armées suédoises l'appelle en Allemagne: BANER l'y attend; sa présence seule peut ramener la fortune sous les étendards suédois. Qui peut résister à BANER et TORSTENSON réunis? Quel est l'état de l'Allemagne? Des villes dont la fidélité chancelle; des princes, qui redoutent la vengeance de FERDINAND; des alliés, qui croient la fortune de la Suède changée. Ennemis, qui vous glorifiez de vos victoires! perfides amis, qui trahissez votre patrie, vos protecteurs, qui les abandonnez pour vos oppresseurs, apprenez ce que peuvent deux grands hommes [25])! TORSTENSON vole au secours de BANER, et à peine est-il en Allemagne, qu'une victoire annonce son arrivée. MARASINI, vaincu à Wollin, se réfugie avec peine sous les murs de Stargard: TORSTENSON ne l'arrête pas dans sa fuite, convaincu

25) La bataille de Nördlingen et la paix de Prague, par laquelle les ducs de Saxe et de Brandenbourg, et d'autres princes, abandonnèrent la Suède, avaient changé la fortune de ce royaume, et rendu sa puissance incertaine en Allemagne, jusqu'à ce que les victoires de BANER et de TORSTENSON, ainsi que le traité conclu par le grand-chancelier avec la France à Compiegne, eussent fait prendre aux affaires un cours plus favorable.

qu'un guerrier prudent ne se laisse détourner de son but principal par aucun motif, quelque brillant qu'il paraisse. TORSTENSON précipite sa marche vers BANER; ils réunissent leurs forces et leurs talens près de Malchin. Ici ma voix s'arrête. Je reconnais l'étendue de mon sujet; sur quelque événement fameux que je jette mes regards, je sens la difficulté de les bien représenter, de ne point fatiguer par le détail de tant de victoires, de choisir, de bien peindre les plus éclatantes, de ne rien omettre de celles qui, sans avoir eu des résultats frappans, sont cependant remarquables par les talens des chefs. Quel exemple! quelle école pour les guerriers! BANER et TORSTENSON combattent ensemble! La fortune de la Suède naguères chancelante en Allemagne n'est déjà plus incertaine; la victoire paraît; l'ennemi fuit de toutes parts. Je manque ici d'expressions pour décrire tant de triomphes divers, tant de conquêtes: soit que TORSTENSON dans les champs de Witstock, sous la conduite de BANER, lui prépare avec ses avant-gardes une victoire signalée, et contribue à dissiper l'ennemi près de Chemnitz; soit qu'il défende les bords de la Sale et en

en fasse une barrière contre l'attaque d'un ennemi supérieur, et que dans l'absence de BANER, il laisse à ce héros le tems de reprendre ses sens abbatus par la douleur, que lui cause la mort d'une épouse chérie; soit que sourd à la voix insidieuse de la flatterie, inaccessible aux intrigues de la discorde, et ne respirant que pour la patrie, il entretienne la plus sincère amitié avec BANER. Ils étaient dignes l'un de l'autre, tous deux sans rivalité et sans autre ambition que de servir leur pays: trait distinctif du caractère des grands hommes. Des soins si importans, tant de peines avaient affaibli ses forces: la vigueur corporelle de TORSTENSON n'égalait pas son courage; il est forcé au repos; il obtient la permission de retourner dans sa patrie, on l'appelle à la plus haute dignité du royaume, il prend place au sénat.

Mais il était encore réservé à de plus grandes choses. BANER n'est plus; BANER périt, lorsque sa vie était le plus nécessaire et que la puissance de la Suède est menacée d'un nouveau revers. L'armée de BANER est sans chef. La désunion, l'intérêt, la licence s'emparent des esprits, et tous

veulent

veulent commander; l'ennemi jouit secrétement de la mésintelligence qui se répand dans les armées alliées de France et de Suède, et il s'attend à recueillir les mêmes avantages, qu'à la bataille de Nördlingen.

Votre joie est prématurée, ennemis de la Suède! votre espérance vous trompe: Gustave Adolphe a formé plus d'un héros; vous avez perdu votre chef: Tilly est mort aux champs d'honneur; Wallenstein, victime de vos assassins, n'a pas laissé de successeur. Mais Weimar, Horn, Baner, Oxenstjerna ont vengé la mort de Gustave Adolphe, ils ont fixé la fortune et la victoire. Weimar et Horn, défaits à Nördlingen, vous ont en vain montré la possibilité de vaincre: la persévérance d'Oxenstjerna, le courage de Baner ont tout rétabli. Baner est mort; mais la Suède, semblable à cette terre de la fable, qui reproduisait des guerriers, a déjà un héros pour occuper sa place. Torstenson vit, et le sceptre des armées est confié à ses mains victorieuses [26]).

Torstenson va remplir ses glorieuses destinées. En vain ses forces sont affai-

26) Torstenson fut fait feld-maréchal le 31 Août 1641.

blies, en vain sa prison d'Ingolstadt, et plus encore la mort de GUSTAVE ADOLPHE, lui ont porté des atteintes, auxquelles sa santé n'a pu résister; la Suède réclame ses services: il sacrifie tout pour sa patrie.

Il avance, sa présence rappelle le bon ordre, sa prudence rétablit l'union parmi les chefs; déjà il prépare la défaite de l'ennemi; mais l'affaiblissement de ses facultés enchaîne son courage et retarde son entreprise; trois mois sont perdus pour la gloire de la Suède, mais non pour son utilité [27]). L'ennemi le croit encore dans les bras de la mort, et déjà il est en Silésie. Gross-Glogau est assiégé et pris en trois jours. L'ennemi, épouvanté de se voir trompé par TORSTENSON, se réunit et avance contre lui; c'est à ALBERT de Lauenbourg qu'il confie sa vengeance. TORSTENSON va au devant de lui, il a plus d'un motif pour le combattre [28]). Schweidnitz est té-

27) TORSTENSON retenu pendant trois mois par la goutte, s'occupa à négocier avec les princes allemands, qui avaient consenti à la paix de Prague, de sorte que, quoiqu'il ne put faire aucun mouvement avec l'armée, ce tems fut employé utilement.

28) Ce duc FRANÇOIS ALBERT de Saxe Lauenbourg est presque généralement regardé comme le meurtrier

moin de sa victoire. L'ennemi défait et repoussé abandonne le champ de bataille au vainqueur; son chef le duc ALBERT est prisonnier; il succombe dans le camp suédois à des glorieuses blessures; il meurt de la mort des héros - - - lui qui - - - détournons les yeux - - - je frémis à son nom - - - ô mon roi! ô grand GUSTAVE! nous t'avons perdu - - - et comment?

Nyss, Olmütz, Eulenberg, Neustadt, Oppelen tombent au pouvoir du vainqueur; il entre en Lusace, il veut venger la paix de Prague et la défection de l'électeur. L'électeur effrayé appelle à son secours LÉOPOLD et PICCOLOMINI; tous deux, fiers de la victoire de Nördlingen, se croient supérieurs aux chefs des armées suédoises.

Mais TORSTENSON venge aux plaines de Leipzig les pertes de Nördlingen; c'est là que tu combattis pour la première fois, magnanime CHARLES GUSTAVE; tu portais partout les ordres de TORSTENSON,

de GUSTAVE ADOLPHE. Élevé en Suède avec le roi, il était seul avec lui lorsque ce héros fut tué, et immédiatement après ce malheur, il passa du côté des autrichiens, entra à leur service et changea de religion. Il était feld-maréchal, lorsqu'il tomba mortellement blessé entre les mains de TORSTENSON.

et, partageant toi-même ses courageux efforts, tu fus témoin de sa victoire [29]) sur le même champ de bataille, où lui-même avait vu auparavant GUSTAVE ADOLPHE combattre et vaincre pour la liberté de l'Allemagne. Leipzig est pris; LÉOPOLD fuit en Bohème. TORSTENSON le poursuit. GALLAS couvre la dispersion de l'armée de LÉOPOLD; c'est alors que TORSTENSON et GALLAS développèrent toutes les ressources de l'art militaire, toute la science des marches, des évolutions, des stratagèmes, et, s'échappant sans cesse, sans pouvoir en venir aux mains, terminèrent cette savante lutte en conservant les mêmes avantages. Mais tout à coup TORSTENSON a disparu; des mouvemens extraordinaires, des marches dont personne ne peut prévoir le motif, jettent l'Allemagne dans la terreur; chaque ville croit TORSTENSON devant ses murs; tous ignorent où ce nuage ira porter la foudre, qu'il recèle dans ses flancs; le secret de TORSTENSON est révélé par

29) Cette bataille se donna dans une plaine près de Breitenfeld le 6 Octobre 1642, et se nomme communément seconde bataille de Leipzig ou bataille de Breitenfeld. Le roi CHARLES GUSTAVE y servait en qualité d'adjudant du feld-maréchal.

le bruit de sa victoire. Il s'est rendu maître du Holstein et du Jutland; Christianpreis est pris. Les danois sont battus près de Colding; la conquête de cette ville, et la fuite des armées danoises vers la Fionie laissent tout le pays au pouvoir de TORSTENSON. La guerre avait ranimé l'ancienne haine, qui depuis l'union de Calmar avait divisé la Suède et le Danemarc. TORSTENSON, dépositaire de la vengeance de la Suède, et semblable à la foudre qui suit de près l'éclair, avait par tout répandu la terreur et l'effroi. GALLAS, qui avait perdu les traces de son ennemi, apprend par la renommée, quel est le théâtre de ses victoires; il se hâte d'aller à sa rencontre: il croit l'occasion favorable pour l'enfermer entre l'Allemagne et le Danemarc. TORSTENSON, comme un jeune lion, s'attaque à son plus dangereux ennemi, il laisse HEMOLD WRANGEL dans le Jutland pour y compléter ses victoires, marche droit à GALLAS, le force de se jeter dans Magdebourg, l'y retient bloqué, atteint les Saxons près de Gutterbock, combat et triomphe. GALLAS s'estime heureux de pouvoir fuir, mais TORSTENSON le poursuit en Bohème. FERDINAND est à

Prague, où il a réuni toutes ses forces. Hatzfeldt, Götts, les principaux chefs sont prêts. Torstenson ne les attend pas, il va à leur rencontre, et la nouvelle victoire qu'il remporte aux plaines de Jankovitz, suffirait seule pour le rendre immortel. L'un des chefs périt, l'autre tombe entre ses mains [50]). L'empereur fuit, et Torstenson conduit la victoire jusqu'aux portes de Vienne. Mais là elle l'arrête: comme si la nature eut réuni ses derniers efforts pour lui faire conduire ses bannières jusqu'à la capitale de l'empereur, et, qu'épuisée enfin, elle n'eût pu que lui montrer le but de sa glorieuse carrière. Dans l'impossibilité de pouvoir garder le commandement, il sollicite instamment un successeur, il craint de perdre sa gloire, après avoir perdu sa force et sa santé; mais ce qu'il craint encore plus, c'est de hasarder le sort de la Suède. Christine acquiesce à sa demande de la manière la plus honorable; il remet le commandement de son armée à Charles Gustave Wran-

o) Le feld-maréchal Hatzfeldt, cinq autres généraux, 4000 hommes, 70 étendards et drapeaux, et 26 canons furent pris dans ce combat, qui fut livré près de Jankowitz le 27 Juin 1645.

GEL[31]), et retourne dans sa patrie, que sa valeur depuis tant d'années avait rendue victorieuse.

La paix suit de près son retour, paix qui donna des lois, la liberté et la sécurité à l'Allemagne; qui couronna les entreprises de GUSTAVE ADOLPHE, qui étendit les limites de la Suède, et qui établit en Europe un équilibre, que la puissance et l'ambition de l'Autriche avaient menacé de détruire.

La Suède, rendue à la paix après une si longue guerre, vit croître sa jeune reine, environnée des lauriers qui avaient couvert son berceau, de guerriers, qui comptaient quarante ans de victoires, d'hommes d'état, qui avaient dicté des lois à l'Europe, de héros, dont un seul eut suffi pour illustrer sa patrie, tandis qu'au milieu d'eux, mais les surpassant tous, TORSTENSON recevait les plus glorieuses, les plus touchantes preuves d'amitié, de considération et

31) La santé de TORSTENSON l'obligea de se retirer avant l'arrivée de WRANGEL; en attendant il confia le commandement de l'armée à WITTENBERG, grand-maître de l'artillerie du royaume. En retournant dans sa patrie il rencontra WRANGEL à Eulenberg, où il lui remit le commandement.

de reconnaissance [32]). C'était au milieu de ces acclamations, de ces témoignages d'allégresse universelle, que TORSTENSON vit la couronne de GUSTAVE ADOLPHE s'affermir sur la tête de CHRISTINE.

Les héros perdent souvent dans le calme de la paix l'éclat et le respect qu'ils ont acquis par leurs victoires. Dans les camps, dans les vicissitudes de la guerre, lorsque le sort de l'état leur est confié; lorsqu'ils sont pour ainsi dire exposés à la fois aux regards de leurs contemporains et à ceux de la postérité; leur ame est si fortement émue, éprouve une agitation si violente, qu'elle s'élève souvent au dessus de l'humanité; mais la gloire de TORSTENSON triomphe encore du repos que ses exploits ont rendu à la Suède. Toujours égal à lui-même; aussi indifférent à ses intérêts particuliers, à sa gloire personelle qu'il l'était auparavant; non moins ardent pour le bien de l'état, soit dans les conseils, soit dans ses gouvernemens de Vestrogothie, de Dalie et de Halland, qu'il l'avait été à la

32) A son arrivée, la reine le créa comte d'Ortala, baron de Virestad et gouverneur général des provinces de Vestrogothie, de Vermeland, de Dalie et de Halland.

tête des armées, il conserve la confiance de CHRISTINE, l'amitié d'OXENSTJERNA, le respect de ses concitoyens et l'estime universelle. Fidèlement dévoué à la mémoire de GUSTAVE ADOLPHE, il résiste avec courage à tous les efforts que l'on tente, pour porter une nouvelle maison sur le trône de Suède. Nous pouvons être surpris sans doute, (nous qui jugeons à la distance de plus d'un siècle), que de si grands hommes, des citoyens si zélés, qu'un OXENSTJERNA, un BRAHE, un TORSTENSON, environnés de toute la puissance que d'éclatans services et une considération méritée pouvaient leur donner, se soient opposés à l'élévation de CHARLES GUSTAVE. Je sais qu'on leur impute, qu'on leur reproche d'avoir dissimulé une plus grande ambition que celle que de bons citoyens doivent se permettre; mais ne sommes nous peut-être pas trop sévères dans nos jugemens? Je laisse à part les projets que les OXENSTJERNA, les BRAHE et quelques uns de leurs affidés pouvaient avoir conçus. Je ne parle que de TORSTENSON. Pour juger avec impartialité, nous devons nous reporter au tems où il vivait, nous rappeler la profonde vénération dont tous étaient

pénétrés pour le nom de GUSTAVE ADOLPHE, pour sa famille, le désespoir qu'on éprouvait en voyant CHRISTINE déterminée à la laisser s'éteindre; de l'autre côté, cette foule de héros, de guerriers de tout rang, de toute âge, qui environnaient son trône; qui tous avaient servi ou vengé GUSTAVE ADOLPHE; qui, accoutumés à voir des princes obéir à leur commandement, ne regardaient CHARLES GUSTAVE que comme un jeune guerrier, conduit par eux dans la carrière de la gloire, à peine comme leur égal, moins encore comme leur supérieur; et qui, incertains, si quelque jour CHRISTINE ne se repentirait pas de ce qu'elle faisait, et ne disposerait pas de sa main, craignaient avec raison, qu'en reconnaissant deux maisons royales, on ne reveillât ces divisions intestines, qui avaient déchiré le royaume pendant la sanglante rivalité des familles d'ERIK et de SVERKER; et lorsque nous nous transportons à la cour de CHRISTINE, et que, séparant du nom de CHARLES GUSTAVE l'idée d'un vainqueur, d'un grand roi, qui a réuni à la Suède ces provinces, que depuis nous avons conservées même dans nos malheurs, nous ne voyons en lui qu'un jeune prince,

qui donnait des espérances, mais dont les talens se mûrissaient encore à l'ombre d'une vie très retirée, et dont l'éclat se confondait avec celui des grands hommes, qui l'environnaient; nous sommes obligés de reconnaître combien la résistance qu'éprouva la volonté de CHRISTINE pouvait paraître naturelle. N'accusons donc point l'intention de ces grands hommes, et rendons à la mémoire de CHRISTINE le tribut d'une juste reconnaissance. CHRISTINE prévoyait seulement les dangers que devait courir le royaume à la vacance du trône, et les grandes qualités de CHARLES GUSTAVE. Digne fille de GUSTAVE ADOLPHE, son choix était digne du trône qu'elle donnait. TORSTENSON, élevé à la place la plus éminente du royaume, à la charge militaire la plus distinguée, et à la plus haute dignité héréditaire, possédant par la générosité de CHRISTINE des domaines, qui le rendaient le particulier le plus riche de son tems; TORSTENSON n'avait rien de plus à désirer pour lui-même. Uni des liens de l'amitié avec CHARLES GUSTAVE, son disciple dans la carrière de la gloire, il ne pouvait, eut-il été ambitieux, attendre sous son règne qu'estime, confiance, autorité; mais

il n'était que citoyen; il s'abandonnait à sa conviction, et exprimait sa pensée sans détour et sans réserve. Si l'on pouvait jeter quelques doutes sur ses motifs; s'il était possible de soupçonner l'opinion d'un homme, qui, déjà au bord du tombeau quoique dans la force de l'âge, s'est montré pendant tout le cours de sa vie plein de zèle pour la patrie, et au-dessus de toutes vues d'intérêt personnel; si, dis-je, ces raisons paraissaient insuffisantes, j'en appelerais à CHARLES GUSTAVE lui-même. C'est à lui qu'il appartient de disculper la mémoire de TORSTENSON. CHARLES GUSTAVE, un des plus magnanimes de nos rois, a consigné dans les actes du royaume le jugement le plus honorable qu'un grand homme, un grand roi puisse porter sur un héros: *Si la terre de Segersjö*, dit-il, *était située dans la cour même de mon château, les héritiers de TORSTENSON devraient la conserver, car le royaume ne peut assez payer ses grands services, et ce que je sais, je le dois à TORSTENSON* [33]). C'est le vainqueur de la Pologne, c'est le conquérant de Halland, de Scanie et de Bléking,

33) Ces propres mots de CHARLES X sont insérés au procès verbal du sénat.

c'est le dominateur des Belts qui parle; l'envie s'arrête, la calomnie se tait; qui oserait appeler d'un tel jugement?

Torstenson, environné d'amis, de parens, passe au milieu d'eux le peu de jours qui lui restent d'une vie si courte mais si glorieuse. Les maux et les tourmens la remplissent, mais il reçoit la mort avec le calme, la fermeté et la même constance qu'il opposait aux dangers et aux fatigues de la guerre. Il la voit comme le but, auquel tout doit tendre; il s'estime plus heureux de mourir de bonne heure, que de se survivre à lui-même. Il meurt, et la Suède croit avoir tout perdu; car la mort d'un grand homme est une perte générale; que pourrait-on ajouter à sa louange, quand on a dit: Baner, Horn, Wrangel, Weimar, Turenne, Condé, Montecuculi, Gallas, Piccolomini furent ses rivaux dans la guerre. Oxenstjerna, Brahe, Charles Gustave, Jacob de la Gardie, Gyllenhjelm ses amis dans la paix. Christine le regardait comme l'appui de son trône, Charles Gustave comme son père. Contemporain de deux héros immortels, il fut le digne élève de l'un et le digne instituteur

de l'autre. Son nom brille dans les fastes de la guerre entre GUSTAVE ADOLPHE et CHARLES GUSTAVE, sans être obscurci de l'éclat que répand celui de ces grands rois.

Ô ma patrie! ô Suède! permets moi ce dernier vœu avant que je termine ce discours à l'honneur d'un grand homme! Puisse-tu jouir longtems du calme de la paix; mais lorsque les ennemis se préparent, lorsque la discorde allume le flambeau de la guerre, puisse-tu trouver dans ton sein beaucoup de héros, qui semblables à TORSTENSON par le courage, la prudence et les talens, l'égalent aussi dans son amour pour la patrie, son attachement à ses devoirs, et dans ces douces vertus, sans lesquelles la gloire d'un héros est ternie, et devient souvent un fléau pour son pays!

REMARQUE,

concernant l'éloge du comte DE TORSTENSON, *tirée des mémoires de l'académie suédoise.*

Le premier sujet, que l'académie proposa, fut l'éloge du sénateur et feld-maréchal comte LENNART TORSTENSON. Il y eut quatre discours présentés au concours; celui-ci fut distingué des autres par son mérite supérieur. L'académie, pendant le cours de ses délibérations, ignora absolument qu'il fut composé par son auguste fondateur. Il fut examiné par les membres préposés à cet effet; approuvé ensuite en présence même du roi. On ne peut donner une plus sûre preuve de l'erreur où étaient les académiciens sur son auteur, et de l'élévation de son ame, que l'extrême liberté avec laquelle ils énoncèrent leurs idées, et l'impassibilité avec laquelle furent écoutées et recueillies les opinions, dont quelques-unes contenaient des observations et des

critiques. Les archives de l'académie attestent le premier fait, et la vive impression du second n'est point effacée de la mémoire de ceux, qui eurent le bonheur d'en être témoins. Le prix fut adjugé à ce discours sans autre vue, que de rendre justice à son mérite. Il fut lû le jour de la solennité de l'académie; mais le prix en fut déposé entre les mains du secrétaire, jusqu'à ce que l'auteur se fut fait connaître.

L'académie commença alors à soupçonner l'honneur qu'elle avait eu; le roi néanmoins ne se fit connaître que l'année suivante 1787, le 28 novembre, dans une séance de l'académie; ce qui inspira au secrétaire, alors directeur, le désir de sonder si le roi daignerait recevoir le prix. Le premier décembre suivant, il fit part à l'académie de l'espérance qu'il en concevait.

Le roi ayant le même jour honoré l'assemblée de sa présence, les académiciens se levèrent, et le directeur en leur nom lui adressa un discours, et lui remit le prix, consistant en une médaille d'or, que le roi voulut bien accepter. Sa Majesté déclara ensuite que cette médaille serait

conservée

conservée dans ses collections, en y joignant le rapport, qui fixerait à son égard l'opinion de l'avenir.

Tel est le fait, qui est sans exemple dans l'histoire des belles lettres, et dont l'académie, pénétrée d'admiration et de reconnaissance, transmet le souvenir à la postérité.

ÉLOGE FUNÈBRE

du Roi ADOLPHE FRÉDÉRIC,

composé par son fils GUSTAVE *III, et lû aux funérailles par l'évêque de Linköping, le 30 Juillet 1771.*

Un peuple, célèbre dans l'antiquité, jugeait ses Rois après leur mort, examinait scrupuleusement leurs actions, pesait leurs vertus et leurs défauts, et s'arrogeait, pour ainsi dire, le droit que la postérité semble s'être attribué de prononcer elle-même à leur égard. Le tombeau mettait une barrière entre le juge et celui qui devait être jugé; là s'éteignaient la haine, les préventions, le ressentiment et l'envie; le tems déchirait le voile qui cachait la vérité.

Le peuple suédois, accoutumé à voir sur son trône des Rois grands et vertueux, a adopté un usage plus cher à son cœur et plus digne de lui. Réuni près du tombeau de ses Rois, il y porte le souvenir

de tous les bienfaits et de la tendresse, dont il jouissait pendant leur règne.

C'est pour la septième fois que les États rassemblés dans ce temple, accompagnent à ce tombeau la cendre de Rois si magnanimes et si révérés; il va recevoir encore dans son sein le meilleur et le plus clément des Princes. À ces titres qui ne reconnaitrait le Roi ADOLPHE FRÉDÉRIC?

De célèbres ayeux, une naissance illustre éblouissent les yeux du vulgaire. Ces avantages donnent un plus grand éclat à la vertu, mais ils n'en tiennent jamais lieu.

Il suffirait de nommer ADOLPHE FRÉDÉRIC, il suffirait de dire, qu'il fut respecté comme un Roi juste et clément, chéri et respecté comme un père tendre; mais il serait injuste, de ne pas compter au nombre des bienfaiteurs du genre humain ceux qui ont donné le jour à un si bon Roi.

Le Roi ADOLPHE FRÉDÉRIC naquit au château de Gottorp le 14 Mai 1710. Son père le duc CHRISTIAN AUGUSTE, évêque de Lubeck, héritier de Norvege, duc de Schlesvig, de Holstein, de Stormarn et de Ditmars, comte d'Oldenbourg et de Delmenhorst, descendait de CHRISTIAN I,

Roi de Suède, de Danemarc et de Norvège, dont la postérité porte présentement les trois sceptres du Nord. Le sang royal de Suède coulait dans les veines d'ALBERTINE, Margrave de Baden Dourlach, sa mère, qui descendait des plus grandes maisons de l'Europe.

La trisaïeule du Roi ADOLPHE FRÉDÉRIC était sœur du grand GUSTAVE ADOLPHE, et petite-fille de l'immortel GUSTAVE VASA; origine la plus illustre et la plus chère aux suédois.

La providence, qui destinait ADOLPHE FRÉDÉRIC à soulager la Suède des maux qui l'accablaient, fit naître son bienfaiteur dans un moment, où l'espérance d'un avenir plus heureux semblait presqu'entièrement éteinte.

CHARLES XII vivait, et le bruit épouvantable des armes effrayait le Nord. Le petit-fils de CHARLES XI était élevé en Suède; il partageait le sort d'un royaume qu'il regardait comme sa patrie. Le Duc CHRISTIAN AUGUSTE, son oncle et son tuteur, l'ami fidèle de la Suède, fut enveloppé lui-même dans les adversités qu'éprouvait le royaume. Le château de Gottorp surpris et emporté, il dut se réfu-

gier à Hambourg, laissant dans les mains des ennemis son fils et sa fille encore en bas âge, tous deux destinés par la providence, l'un à porter la couronne de Suède, et l'autre à donner une des plus grandes Princesses à un des trônes les plus brillans du Nord. Étrange vicissitude de la fortune, qui dans l'âge le plus tendre faisait déjà sentir son inconstance à ceux qu'elle devait élever au faîte des grandeurs!

La mort de CHARLES XII et les changemens qu'elle entrainait, accélerèrent la paix dans le Nord. La tranquillité fut rétablie. Pendant ce tems ADOLPHE FRÉDÉRIC fut élevé sous les yeux de son père. Les soins de ses vertueux parens inculquèrent dans son cœur ces sentimens de bonté et d'humanité, dont nous avons si souvent reçu les précieuses marques, qui renouvellent aujourd'hui l'amertume de nos regrets. Il ne put jouir longtems des fruits de si vertueux exemples. Tout change. Son père mourut en 1726.

Nous ne ferons pas ici mention de son élection à l'évêché de Lubeck après la mort de son frère ainé, ni du succès qu'il eut dans le cours de ses voyages aux Pays-Bas, en Allemagne et en France. Bien accueilli

par tout, par tout il laissa les impressions les plus avantageuses de sa bonté et de son affabilité.

Hâtons nous d'arriver à l'époque, où ADOLPHE FRÉDÉRIC, placé sur un plus grand théâtre, trouve une plus vaste carrière, pour donner l'essort à ses vertus et à son amour pour le bien de l'humanité.

Retiré dans son château d'Eutin, là, dans le sein de la paix, de la tranquillité, de la solitude, il passa plus de dix années à soulager les malheureux, à protéger les innocens et à veiller au bonheur de ses sujets. Le souvenir de ce tems heureux est encore cher aux habitans de ces contrées, il leur a rendu le nom d'ADOLPHE FRÉDÉRIC aussi précieux, qu'il sera à jamais mémorable et révéré parmi nous.

La mort du duc CHARLES FRÉDÉRIC de Holstein-Gottorp, l'arracha de cette heureuse tranquillité, lorsqu'en qualité de plus proche parent et d'ami, il dut se charger de l'administration du pays et de la tutèlle du jeune duc CHARLES PIERRE ULRIK, Prince, qui par sa naissance appartenait aux deux héros du Nord, CHARLES XII et PIERRE I, et qui était destiné à être un jour l'exemple le plus signalé de

l'inconstance et des caprices de la fortune.

Le Nord était encore troublé, et le feu, éteint par la mort de Charles XII, se ralluma de nouveau; mais les tems étaient changés. Les enfans de Pierre le grand, rejetés pendant quelque tems du trône de Russie, y étaient remontés, et la Suède, qui pendant tant d'années avait combattu le père, prit la part la plus sensible à l'élévation de la fille.

Élisabeth, affermie sur le trône de Russie, désigna pour son successeur son neveu le jeune Duc de Holstein. Adolphe Frédéric vit avec joie partir le fils de son défunt ami, pour être élevé près du trône dont il devenait l'héritier, et était bien éloigné de croire qu'il écartait parlà le seul obstacle, qui pouvait s'opposer à son élévation au trône de Suède.

La Suède, troublée par une guerre, dont l'issue était douteuse, vit avec effroi les suites que pouvait entraîner la vacance du trône. La Reine Ulrique Éléonore était morte, et avec elle s'était éteinte la branche palatine, qui avait donné tant de grands Rois à la Suède. Frédéric I, à qui l'amour de son épouse et le choix des

États avaient donné le sceptre, approchait de la fin de sa carrière. Les États du royaume, assemblés dans cette circonstance, s'occupèrent de pourvoir à la succession, par respect pour le sang des héros qui avaient si long-tems régné avec gloire: leurs premières vues s'arrêtèrent sur le seul descendant qui restait encore de CHARLES XI, le Prince CHARLES PIERRE ULRIK; mais il était déjà nommé successeur au trône de Russie, et ÉLISABETH refusa de céder son neveu à un autre royaume.

La couronne de Suède était trop brillante pour que d'autres Princes ne se la disputassent pas. L'ambition et la discorde ébranlèrent le royaume; mais ces nuages passagers devaient être bientôt dissipés. Le plus beau jour succéda à une nuit qui menaçait du plus terrible orage. Pendant un tems on paraissait avoir oublié l'union de Calmar et les malheurs de plus de deux siècles, qui en avaient été les suites; mais le sang de GUSTAVE VASA, accoutumé à triompher du sordide intérêt, de l'ambition des étrangers, et des dissensions civiles, sauva encore le royaume, et le souvenir de ses bienfaits anima et soutint encore les efforts des citoyens vertueux. La

paix fut signée, la révolte étouffée, et ADOLPHE FRÉDÉRIC proclamé Prince héréditaire de Suède et des Goths le 23 Juin, jour déjà célèbre dans nos fastes par la première entrée de GUSTAVE VASA dans Stockholm, jour mémorable, d'où la maison actuellement régnante compte doublement son élévation au trône. Deux sénateurs furent députés par les états pour l'accompagner dans le royaume, lorsqu'il y viendrait pour prêter hommage au Roi, dont il allait devenir le sujet et le successeur, et pour assurer aux habitans l'inviolabilité de leurs lois et de leur liberté. Ce sont là les premières démarches, qui ont signalé l'entrée en Suède du Prince ADOLPHE FRÉDÉRIC.

La Suéde soupirait après des héritiers, qui, en affermissant le trône, préviendraient les violentes secousses, dont elle avait si nouvellement ressenti les plus vives atteintes. Le Prince ADOLPHE FRÉDÉRIC, uniquement occupé du bonheur de son peuple, et de captiver son amour, tourna ses vues sur une Princesse, qui par sa naissance fut digne de porter un jour la couronne de Suède, et qui par ses vertus put en augmenter l'éclat.

La maison de Brandebourg était parvenue au plus haut point de gloire. Son élévation était l'ouvrage des plus grandes qualités. Frédéric Guillaume, surnommé le grand, en avait jeté les fondemens par sa magnanimité, comme par sa valeur. Frédéric I avait affermi la couronne. Frédéric Guillaume en avait augmenté la considération et la force, par son économie et par sa prudence. Enfin il était reservé à Frédéric III de perfectionner, par ses grandes actions, ce que ses augustes ancêtres avaient si heureusement commencé.

La fille de Frédéric Guillaume et la sœur de Frédéric III était la Princesse qui devait faire briller sur le trône de Suède les vertus de ses ayeux et les qualités héroiques de son frère. La maison de Brandebourg avait déja plus d'une alliance avec la Suède. Erik XII et Gustave Adolphe y avaient choisi leurs épouses. La Princesse Louise Ulrique, demandée et accordée, fut reçue en Suède avec les plus grands témoignages d'allegresse, et la joie que sa présence inspirait a été renouvellée et augmentée par la naissance de trois Princes et d'une Princesse.

Le Prince Adolphe Frédéric, destiné à remplir un trône, que tant de héros avaient occupé, s'étudia à faire voir qu'il en était digne. Ses premiers soins se portèrent sur le militaire. La succession des tems et l'âge avancé du Roi lui avaient fait perdre une partie de son ancien éclat. Les États assemblés à Stockholm en 1747, voulant reconnaître le zèle du Prince héréditaire, supplièrent le Roi de lui conférer le titre de généralissime avec le commandement de toutes les forces de terre et de mer, et l'inspection générale de la défense du royaume. Il avait été pourvu, en arrivant, du commandement du régiment des gardes et de celui de Suderscanie-cavallerie.

Sous la direction et sous les ordres du Prince héréditaire, le militaire prit une nouvelle forme; les anciens règlemens furent remis en vigueur: on en fit de nouveaux, les forteresses furent rétablies, on en éleva de nouvelles; la flotte fut réparée; des vaisseaux furent mis sur les chantiers; le nombre des galères fut augmenté; enfin, l'activité du Prince Adolphe Frédéric ne laissa rien à désirer de tout ce qui pouvait faire la sûreté et la force de l'État.

Également soigneux de s'éclairer et de

s'instruire sur le gouvernement et sur l'économie intérieure du royaume, il ne négligea pas de porter un œil attentif sur les sciences, qui étaient encore dans leur berceau, et qui sous son règne sont parvenues à ce degré de perfection, qui doit exciter notre admiration, si nous considérons le peu de tems qu'on a pu encore y employer. Des collections intéressantes dans tous les genres ont été faites par ses ordres et à ses frais, ensorte que nous pouvons dire, que les délassemens même d'Adolphe Frédéric ont été utiles à la patrie.

L'académie des sciences, nouvellement instituée avec l'agrément du Roi, par les soins de quelques citoyens zélés, ne pouvait avoir un protecteur plus grand, plus utile et plus chéri, que celui dont elle attendait un jour l'accroissement des sciences, sa prospérité et son bonheur.

L'université d'Upsal, le plus ancien asile des sciences dans ce royaume, animée par cet exemple, le désira pour son chef. Le Roi confia au Prince Adolphe Frédéric l'inspection de l'éducation de la jeunesse, emploi de la plus haute importance dans tout État. Le Prince fut élu unanimement chancelier de l'université; les

soins que cette dignité exige ne lui étaient ni inconnus ni étrangers; déjà quarante jeunes gentilshommes étaient élevés sous ses yeux et à ses dépens. Cette institution, dont la Suède est uniquement redevable au cœur tendre et bienfaisant de ce Prince, et à laquelle des circonstances firent éprouver quelque changement, se trouve maintenant transportée à Carlskrona. Elle se fait toujours gloire de reconnaître et d'avouer le Roi ADOLPHE FRÉDÉRIC pour son premier fondateur.

C'est de cette manière que ce Prince passa les huit premières années de son séjour en Suède; il fut bon père, époux tendre, sujet fidèle, citoyen zélé et utile.

FRÉDÉRIC étant mort, ADOLPHE FRÉDÉRIC fut proclamé Roi le 6 Avril 1751. Son premier soin fut de confirmer les lois fondamentales du royaume, qu'il scella de nouveau par le serment qu'il prêta à son couronnement, en présence du Sénat et des États du royaume, le 26 Novembre de la même année. Il fit ensuite le tour de son royaume, et les provinces les plus éloignées, qui depuis plusieurs siècles n'avaient pas joui de la présence de leur Roi, eurent la joie de le voir.

Il serait trop long d'entrer dans les détails de tout ce que le Roi fit pour le royaume, pendant un règne de vingt ans. Il nous est bien dur de nous séparer de ses précieux restes, mais nous sommes trop sensibles à cet aspect: abrégeons ce triste spectacle, et épargnons les larmes de ses fils et celles de ses fidèles sujets. Nous dirons seulement, que sous son règne l'agriculture a été améliorée, les fabriques encouragées, les sciences cultivées, les frontières fortifiées, le commerce protégé, l'industrie excitée, la population augmentée, et, ce que nous aurions dû premièrement nommer, la religion conservée dans sa pureté, et étendue en Laponie.

Quelque pacifique que fut le cœur d'Adolphe Frédéric, il n'en était pas moins jaloux de la dignité de sa couronne et de la sainteté de ses engagemens. Garant du traité de Westphalie, il fut contraint de prendre les armes pour la défense d'une paix, scellée du sang de Gustave Adolphe, faite sous la médiation de la Suède par le grand Axel Oxenstjerna, au nom de la Reine Christine.

Jusque là la maison d'Autriche n'avait pas reconnu cette garantie, et c'est elle

même qui en a réclamé l'effet. Le Roi ADOLPHE FRÉDÉRIC, forcé de prendre les armes, le fit avec autant de répugnance, qu'il eut de plaisir à les quitter, dès qu'il vit jour à une paix sûre et honorable, qui se fit après cinq années de guerre.

Nous approchons d'un événement encore plus remarquable, qui fixa pour lors l'attention des contemporains et celle de l'Europe entière, et qui fera l'étonnement des siècles futurs; événement trop récent pour en faire mention, et trop mémorable pour être entièrement enseveli dans le silence. On vit le Roi déposer la couronne, la reprendre après un intervalle de cinq jours, les États s'assembler, et l'ordre parfaitement rétabli. Il n'est aucune histoire qui nous présente l'exemple d'un pareil événement: nous avons nous-mêmes de la peine à le croire, quoiqu'il se soit passé sous nos yeux: quelle difficulté n'aura pas la postérité à s'en faire une idée vraie?

Cinq fois pendant la durée de son règne, le Roi ADOLPHE FRÉDÉRIC a tenu l'assemblée des États, toujours dans des circonstances importantes, mais souvent difficiles et pénibles. Sa constance dans l'amitié, sa prudence dans ses engagemens et

son exactitude scrupuleuse à les remplir, ont soutenu la réputation de ce royaume chez les alliés de même que chez les voisins. Oui, le nom d'ADOLPHE FRÉDÉRIC jouissait d'une si grande considération, que le pavillon suédois a été presque le seul respecté par les régences barbaresques, qui ne cherchent leurs avantages et leur bien-être que dans la piraterie et le pillage. La paix fut faite avec elles, et la Suède en ressent aujourd'hui tous les avantages.

Tels sont les fruits que nous avons recueillis, tel est le bonheur dont nous avons joui sous le règne d'ADOLPHE FRÉDÉRIC. Tous ses désirs ont été remplis, il s'est vu généralement aimé et respecté; c'est pour lui la récompense la plus précieuse. Sa vie a été le plus bel exemple pour ses peuples.

Béni dans sa famille, ses trois fils sont parvenus sous ses yeux à l'âge de maturité, et son successeur a été élevé à ses côtés dans le grand art de rendre les peuples heureux, qui ne pouvait être mieux enseigné, que par l'exemple d'ADOLPHE FRÉDÉRIC.

L'amitié avec le Danemarc a été affermie

mie par le mariage de la fille de FRÉDÉRIC V, devenue Princesse de Suède. Enfin il a été le seul des Rois de Suède depuis GUSTAVE I, qui ait vu son trône entouré de trois fils aux assemblées générales du royaume.

Ce Prince peut bien partager ce bonheur et cette gloire avec d'autres potentats, surtout avec ses prédécesseurs; mais ce n'est qu'à un GUSTAVE ADOLPHE, à un HENRI IV, qu'on peut l'assimiler, pour avoir possédé dans le degré le plus éminent les vertus, qui caractérisent la bonté d'ame et l'amour du genre humain. Ces vertus, qui ne se nourrissent que dans le silence de la solitude, qui aiment à se cacher, et qui ne se produisent au grand jour, qu'entraînées par la seule force de leur activité, diront à la postérité ce qu'ADOLPHE FRÉDÉRIC aurait fait, si la bonté de son cœur et la droiture de ses intentions n'avaient pas rencontré des obstacles dans l'exécution, par les accidens qui se répandent toujours sur les projets des hommes. Qui pourra se rappeler sans répandre des larmes, la douceur de son accès?

On l'approchait avec joie, on le quittait toujours avec attendrissement! Quel dut être le sentiment de cet infortuné, qu'ADOLPHE FRÉDÉRIC trouva sur le chemin de Loka, évanoui et abandonné de tout le monde. Ce Prince le relève, le fait placer dans sa voiture et le mène chez le médecin. De quel ravissement ne dut il pas être pénétré en reconnaissant son bienfaiteur dans son Roi? Les historiens nous dérobent souvent la connaissance de pareils événemens si glorieux à l'humanité; mais ils se gravent en caractères ineffaçables dans les cœurs de sujets reconnaissans. Pourquoi de pareils Rois ne sont ils pas immortels? Mais les hommes ne connaissent bien tout le prix et toute l'étendue de leur bonheur, que lorsqu'ils l'ont perdu. Tandis que nous nous flattions de conserver encore longtems ce bon Roi, qui faisait sa félicité de la nôtre, un coup imprévu et affreux nous l'a ravi le 12 Fevrier 1771. L'effroi et la consternation s'emparèrent aussitôt des cœurs. Chacun perdait dans son Roi, son protecteur et son père. Plus le passage de la tranquillité à l'abattement fut prompt et rapide, mieux on connut, que comme la vie de ce Prince bienfaisant avait

fait la félicité de ses sujets, sa mort devait en faire le malheur.

Cet aveu est le monument le plus digne et le plus glorieux, qui puisse être élevé à la mémoire du bon et bienfaisant ADOLPHE FRÉDÉRIC.

RÉPONSE

du Roi aux députés de la noblesse, le 20 Juin 1771.

L'affliction que témoigne la noblesse, rouvre dans mon sein une blessure, que le tems seul est capable de guérir parfaitement. Les larmes, que le peuple a répandues sur la tombe d'un si bon Roi, m'invitent à imiter son exemple. Le bonheur du Roi est si intimement lié à celui de la patrie et de la noblesse, que vous devez être assurés, que je ne négligerai rien de ce qui peut contribuer au vôtre. Ma première attention sera de maintenir les lois et la liberté de mon peuple, de préparer, de fortifier et d'augmenter leur union. Descendu d'un gentilhomme suédois, qui mérita la couronne, pour avoir éteint le feu de la discorde, et délivré son pays des chaînes étrangères, je ne puis tenir ce sceptre à un titre plus noble, ni donner de plus fortes preuves de la droiture de mes intentions, qu'en m'attachant à suivre ses traces.

DISCOURS

du Roi, à l'ouverture de la Diète, le 25 Juin 1771.

Tout, dans ce moment, jusqu'à la place que j'occupe, me rappelle ainsi qu'à vous, notre grande et commune perte. Lorsque les Etats du royaume terminèrent leur dernière assemblée, ils virent, dans ce lieu, un père tendre et chéri, un Roi respecté et clément, environné de sujets fidèles et de trois fils, qui leur disputaient l'avantage de lui donner les plus fortes preuves de leur vénération et de leur amour. Au lieu de ce spectacle touchant, vous ne voyez aujourd'hui que trois fils, privés d'un père chéri, et plongés dans la douleur, qui mêlent leur larmes au vôtres, et qui sentent leur plaies se rouvrir, à la vue de celles dont vos cœurs paraissent déchirés.

L'amour des sujets est la première récompense des bons Rois; les larmes que vous répandez aujourd'hui sont le monu-

ment le plus glorieux que vous puissiez élever à sa mémoire; elles sont pour moi un aiguillon, qui m'anime encore à la vertu, et un encouragement pour mériter, à l'exemple d'un père si sincèrement regretté, votre attachement et votre confiance, par la clémence et la bonté.

Je ne vous rappelle pas ici ce qui s'est passé dans le gouvernement depuis votre dernière assemblée. Vous en serez informés par les pièces qui vous seront communiquées. Mon absence m'a empêché de rien effectuer pour le bien public. Si nous avons aujourd'hui le bonheur de voir la paix régner au dedans et au dehors, l'amitié et la confiance bien établies avec nos voisins et les plus anciens alliés de ce royaume; ce sont les fruits de la prudence et de la sagesse d'une administration, pour laquelle je suis bien aise de témoigner ici publiquement ma reconnaissance.

Quant à l'objet qui vous rassemble aujourd'hui, je ne crois pas qu'il soit besoin de vous en parler. Vous savez ce que le grand changement arrivé dans l'État exige de vous. Vous connaissez vos droits, et c'est pour les exercer que vous avez été convoqués. Je vous souhaite pour cela la

bénédiction du ciel, afin que la paix et l'union président à vos conseils, et leur préparent un heureux succès.

Né et élevé parmi vous, j'ai appris, dès ma tendre jeunesse, à aimer la patrie, à regarder comme mon plus grand bonheur d'être suédois, et comme ma plus grande gloire d'être le premier citoyen d'un peuple libre. Tous mes désirs seront remplis, si les résolutions que vous allez prendre contribuent à affermir la félicité, la gloire et l'indépendance de la Suède. Régner sur une nation heureuse, est le premier objet de mes vœux; et le dernier terme de mon ambition est de gouverner un peuple libre et indépendant. Ne croyez pas que ce soient là de vaines paroles, démenties peut-être par les mouvemens secrets de mon cœur; elles sont la fidèle expression des sentimens de ce cœur, qui brûle du plus ardent amour de la gloire et de sa patrie; d'un cœur trop sincère pour n'être pas de bonne foi dans ses promesses, et trop fier pour manquer jamais à ses engagemens.

J'ai vu plusieurs pays, j'ai tâché d'en connaître les mœurs et le gouvernement, et de m'instruire des avantages et des désa-

vantages de la situation du peuple. J'ai trouvé que ce n'est ni le pouvoir absolu, ni le luxe, ni la magnificence, ni les trésors amassés par l'économie qui font le bonheur des sujets, mais la concorde et l'amour de la patrie: il ne dépend donc que de nous d'être la plus heureuse nation de la terre. Puisse cette Diète être à jamais distinguée dans nos annales, par le sacrifice de toute vue particulière, de toutes haines et de toutes jalousies personnelles, au grand intérêt du bien public! Je contribuerai de mon côté, autant qu'il dépendra de moi, à raprocher les esprits divisés, à réunir les cœurs aliénés les uns des autres, afin que cette assemblée puisse, avec l'aide du Tout-puissant, devenir l'époque de la félicité de ce royaume.

DISCOURS

du Roi au Sénat assemblé, le 28 Novembre 1771.

La triste perspective d'une funeste division dans l'État n'a pu échapper, Messieurs, à votre pénétration et à votre zèle pour mon service et celui de la patrie; l'expérience nous montre à quels excès la haine et la discorde civiles peuvent se porter, particulièrement dans un pays libre, et quelles en sont les funestes conséquences pour le royaume. Fortement pénétré de ces considérations, j'ai déclaré aux États, à l'ouverture de la Diète, que mon premier soin serait de réunir tous les cœurs, d'éteindre ces animosités, qui si longtems ont agité ma patrie sous mes deux augustes prédécesseurs. Ma conscience m'est un sûr garant de la sincérité de mes sentimens, et ce qui s'est passé dans le cours de cette Diète, sous les yeux de toute la Suède, sera un témoignage non suspect, que mes

actions ont répondu à ce que je promis alors.

Mais, plus j'ai pris de peines pour parvenir à ce but salutaire, plus j'ai été affligé de voir les divisions des deux partis se changer en une dissension plus dangereuse, et diviser les Ordres mêmes. Je ne puis plus en douter, je ne puis même plus être censé l'ignorer, depuis qu'un mémoire authentique, avoué des Ordres de l'État, a informé le royaume de leurs différens. Sans remonter à des causes éloignées, je n'ai besoin que de consulter mon cœur, qui m'avertit assez des dangers de ma patrie, et c'est lui que je consulte en ce moment. Si ma naissance et mon devoir n'avaient pas irrévocablement lié mon bonheur avec celui de l'État, si je ne regardais pas comme le plus grand honneur de régner sur un peuple libre et indépendant, je resterais tranquille spectateur de l'événement, ou je m'assurerais à moi-même, dans l'avenir, une situation plus brillante aux dépens de votre liberté. Mon cœur n'est pas susceptible de pareils sentimens. J'ai promis volontairement à mon peuple d'être le gardien de ses libertés, et je le serai, tant que la providence me permettra de porter

ce sceptre. C'est en conséquence de cette intention, Messieurs, que je me trouve obligé de déposer dans votre sein mes inquiétudes. Je ne désire point entrer dans les délibérations de l'État; mais je pense qu'il est autant de votre devoir que du mien, de prévenir les suites, que la turbulence d'esprits enflammés peut occasioner, suites qui peuvent avoir les effets les plus funestes, et détruire la liberté de l'État. J'ai résolu de mander les quatre Orateurs des États, pour leur représenter les dangers de notre situation présente: les affaires de la Diète sont suspendues, mes assurances remises, le tems de mon couronnement, que j'avais fixé au 24 Septembre dernier, est encore indéterminé. Que de semences de dissension germent à toute heure, et quelles inquiétudes ne doit pas ressentir le royaume, témoin de ces événemens! Rien ne peut être plus intéressant pour nous tous. Notre pays a besoin d'un prompt secours, qu'il ne peut recevoir que de moi et des États. Comme Roi et comme enfant de l'État, tout ce que je veux dire tournera, j'espère, à leur avantage, et au maintien des lois. Par mes droits et mon devoir je n'appartiens pas plus à un Ordre

qu'à un autre, et je suis attaché à tous avec le même degré de tendresse. Telle est, Messieurs, la résolution que je voulais vous communiquer, conformément aux lois du royaume. Mais j'y suis encore plus porté par l'opinion que j'ai de vos talens, et de l'intérêt que vous prenez au bien de la patrie.

DISCOURS

du Roi au Maréchal de la Diète et aux Orateurs des différens Ordres, le 28 Novembre 1771.

Il y a près de trois mois que j'ai informé les États, par un extrait des registres du Sénat, de mon désir de voir la cérémonie de mon sacre, pour mettre aux pieds de l'Éternel la couronne de mes ancêtres, qu'il lui a plu de placer sur ma tête. J'ai attendu en silence la réponse des États; mais il est arrivé depuis des événemens, on ne peut pas plus inattendus, dont les fatales conséquences me donnent la plus grande inquiétude. Je ne croirais pas remplir, je ne dis pas les devoirs d'un Roi, mais ceux d'un citoyen, les plus forts et les plus sacrés que j'aye jamais contractés depuis ma naissance; si je voyais avec indifférence la situation actuelle des affaires publiques.

Depuis le moment où je me suis trouvé par la volonté de la providence, inopiné-

ment placé sur le trône, par l'événement le plus affligeant et le plus inattendu, mon premier soin a été constamment de rétablir l'harmonie dans mon royaume divisé. Mes actions sont connues de tous; et par elles vous pouvez juger de la droiture de mes intentions. C'est avec ces intentions, que je reçus les États à l'ouverture de la Diète. Je leur annonçai que je ferais tous mes efforts pour concilier leurs différens et réunir leurs cœurs aliénés. Je ne prévoyais pas, qu'avant la fin de la Diète l'esprit de parti produirait les altercations les plus funestes pour la liberté de la nation.

J'ai trop de considération pour les États, et trop de respect pour les lois, pour m'ingérer dans leurs délibérations. Loin de moi une telle pensée; mais, lorsque le danger est imminent, ce serait un crime que d'en rester spectateur indifférent; ce serait une mauvaise preuve d'attachement pour mon pays et d'amour pour mes concitoyens, que de voir, sans émotion, des événemens qui peuvent les conduire au précipice. Pénétré de ces sentimens, j'ai cru devoir vous mander, vous, Maréchal de la Diète, et vous Orateurs des trois Ordres, pour vous faire connaître l'affliction que me donnent

les querelles subsistantes entre les quatre Ordres, qui composent conjointement les États du royaume. Je ne puis plus les ignorer, depuis qu'elles ont paru authentiquement imprimées, et qu'elles ont attiré l'attention, tant chez l'étranger, que dans l'intérieur du royaume.

Si mes intentions étaient moins pures, moins droites, moins innocentes, si mon cœur n'était pas pénétré du plus ardent amour pour mon pays, pour sa prospérité, son indépendance, sa liberté, sa gloire et son bonheur, je pourrais attendre tranquillement les événemens, et d'après l'exemple de plusieurs de mes prédécesseurs, épier l'occasion de profiter de leurs divisions, aux dépens des lois et de la liberté. Mais la première fois que je saluai les États, comme leur Roi, je contractai avec eux un engagement, d'autant plus sacré, qu'il était libre, engagement trop solennel, pour me permettre d'oublier ce que m'impose mon honneur, et encore plus ce qu'exigent de moi les sentimens de mon cœur. Je sais que les Rois de ce pays ont été assez malheureux pour avoir quelquefois été regardés, moins comme de tendres pères, appelés à unir les cœurs de leurs enfans, que

comme des puissances étrangères, avec lesquelles il fallait capituler. Mais je me sens animé d'un zèle si sincère pour mon pays, si dégagé de tout intérêt personnel, que j'espère établir entre le Roi et ses sujets cette confiance mutuelle, que les tems antérieurs n'ont que trop détruite.

C'est avec ces intentions, que j'ai communiquées ce matin au Sénat, que je vous avais mandés, pour que vous représentiez aux États, de la manière la plus forte, les fatales conséquences qu'eux et le royaume en général ont à craindre, s'ils ne les préviennent pas à tems, s'ils ne mettent pas fin à ces querelles rebutantes, d'autant plus dangereuses, dans le tems où nous sommes, que la disette générale d'argent rend la prolongation de la Diète un fardeau très lourd, et qu'une mauvaise récolte semble nous menacer de la famine, de la peste ou de quelque autre maladie contagieuse. Toutes ces calamités, qui nous menacent en même tems, exigent de prompts remèdes, de mûres délibérations, des résolutions pleines de force et de vigueur.

Heureux d'y pouvoir contribuer, en ce qui me regarde, je m'offre, comme un lien

de

de concorde entre les États, mes chers concitoyens et mes sujets. Je leur laisse à déterminer comment et de quelle manière ils veulent faire usage de mes bonnes intentions. Ils peuvent me confier cette importante tâche, avec d'autant plus de sécurité, que je leur ai déjà déclaré et que je leur déclare de nouveau, en présence de leurs Orateurs, que, satisfait des droits qu'ils me laissent, je ne demande rien pour moi-même. Je suis la seule personne dans le royaume, qui, née enfant de l'État, n'appartient particulièrement à aucun Ordre; qui les aime tous également; et comme mon sort est intimement lié avec les intérêts de l'État, seul je puis être impartial dans une affaire si délicate. Je désire que toutes ces considérations soient mises sous les yeux des États, auxquels je prie le Maréchal de la Diète et les autres Orateurs, de rendre compte de cette déclaration.

DISCOURS

du Roi aux États assemblés pour lui préter hommage, le 1 Juin 1772.

C'est à l'exemple de vos pères que vous vous assemblez aujourd'hui pour resserrer les liens, qui nous unissent réciproquement et avec notre patrie commune. Nous devons reconnaître avec le respect le plus tendre la bonté du Très-haut, dont la main puissante a soutenu l'ancien royaume de Suède au milieu des troubles domestiques et des menées étrangères, et me permet d'adresser la parole du trône de mes ancêtres à une nation libre et indépendante.

Persuadé de votre attachement, rempli du désir le plus vif de le mériter, et d'affermir mon trône par l'amour et le bonheur de mes sujets, je regarderais tout engagement ultérieur de votre part comme superflu, si l'ancien usage et mon respect pour les lois de Suède ne l'exigeaient pas de vous. Malheureux le Roi, qui a besoin

des sermens pour s'affermir sur le trône, et qui est contraint d'avoir recours aux lois, pour exercer un pouvoir, qu'il ne peut établir sur l'amour de ses sujets!

Il serait inutile de vous exposer l'étendue de vos engagemens. Les États du royaume connaissent très bien ce qu'ils doivent à la patrie. Que la paix et la concorde unissent toujours vos cœurs. Que la séduction étrangère soit bannie. Que l'intérêt particulier soit sacrifié au bien général. Soyez toujours réunis, uniquement par ce lien, et ne laissez jamais l'ambition des partis élever des orages, qui peuvent mettre en danger l'État et la liberté.

Messieurs de la Noblesse, soutenez toujours la gloire de vos ancêtres, et celle de leurs armes. Que vos citoyens soient éclairés par votre exemple, et que le premier Ordre de l'État le soit aussi dans la pratique des vertus et dans l'amour de la patrie.

Messieurs du Clergé, que l'amour de la paix et de la concorde, l'obéissance aux lois, et le respect pour l'Être suprême et pour le Roi, soient autant de témoignages de votre zèle et de votre exactitude à remplir les fonctions importantes de votre saint ministère.

Messieurs de la Bourgeoisie, n'ayez d'autre ambition, que l'honneur de contribuer le plus au bien de l'État. Qu'une confiance générale, inspirée par la droiture, des institutions utiles, une vie frugale et un gain modéré qui mène à une aisance sûre, soient les fruits des devoirs attachés à votre Ordre.

Représentans des Agriculteurs, que la piété, l'industrie, la sobriété, la modestie et l'honnêteté, héritage de vos pères, deviennent pour vous les garans les plus sûrs de l'honneur qui est dû à cette classe de citoyens, qui nourrit les autres, honneur que le paysan suédois a de tout tems mérité.

Voilà tout ce que j'exige de vous. C'est en remplissant ces devoirs, que vous satisferez au serment auquel, suivant nos lois, je vous ferai appeler.

DISCOURS

du Roi aux États assemblés, le 21 Août 1772.

Pénétré de la plus vive douleur, à la vue de la situation malheureuse de la patrie, je me trouve obligé d'exposer au grand jour des vérités amères. Lorsque le royaume est menacé de sa ruine, vous ne devez pas être surpris si je ne vous reçois pas avec les mêmes sentimens de joie, dont mon cœur était rempli, lorsque vous vous assembliez devant le trône. Je n'ai pas à me reprocher, de vous avoir jamais rien déguisé. Deux fois je vous ai parlé avec la franchise qu'exigeait ma dignité, et avec la sincérité que l'honneur inspire. La même sincérité, la même franchise vont me guider dans ce discours. Il faut vous rappeler le passé, pour porter remède au présent.

C'est une vérité bien triste, mais généralement reconnue, que la haine et la discorde ont déchiré le royaume. Depuis

long-tems la nation est en proie aux dissensions de deux partis, qui en ont fait, pour ainsi dire, deux peuples distincts, mais conspirant ensemble à la ruine de la patrie. La division a produit la haine; la haine a inspiré la vengeance; la vengeance a excité la persécution; delà, ces nouvelles, ces fréquentes révolutions.

Ces secousses, produites par l'ambition d'un petit nombre de personnes, ont ébranlé le royaume. L'un et l'autre parti ont fait couler des flots de sang, et le peuple a été la victime d'une désunion, qui ne l'intéressait, que par les malheurs qu'elle a entrainés après elle, et dont il est accablé le premier. L'unique but de ceux qui dominaient, était d'affermir leur pouvoir. Tout devait s'y rapporter, souvent aux dépens des citoyens, et toujours au détriment de l'État. La loi était-elle claire? ils en altéraient le texte; était-elle évidemment contraire à leurs vues? ils la détruisaient entièrement. Rien n'était sacré pour des hommes guidés par la haine et la vengeance. La licence enfin a été portée si loin, que c'était une opinion presque généralement reçue, que la pluralité des suffrages était au-dessus des lois, et qu'elle n'avait d'au-

tres bornes, que celles qu'on voulait y mettre.

C'est ainsi que la liberté, le droit le plus noble de l'humanité, a été changée en un despotisme aristocratique, dans la main du parti dominant, qui était bientôt terrassé par le parti opposé, lequel était subjugué lui-même par un petit nombre de particuliers. On tremblait à l'approche d'une Diète. Au lieu de penser aux moyens les plus propres pour diriger les affaires du royaume, toute l'attention d'un parti se portait à s'assurer une pluralité de voix, qui pût le garantir de la supériorité et de la violence de l'autre. Si la situation intérieure du royaume était périlleuse, combien ne devait-elle pas être humiliante au dehors? J'ai honte de le dire. Né suédois, et Roi de Suède, il devrait m'être impossible de croire que des vues étrangères ayent pu entrer dans le cœur d'un suédois, encore moins que leur influence ait été préparée par les moyens les plus vils et les plus bas. Vous m'entendez, et ma rougeur suffit pour vous faire sentir à quel degré d'ignominie vos dissensions ont réduit le royaume.

C'est dans cette funeste situation que

j'ai trouvé l'État, lorsque, par les décrets de la providence, j'ai été élevé au trône. Vous savez que je n'ai rien épargné pour vous réunir. J'ai toujours insisté, lorsque je vous ai parlé comme votre Roi, et dans d'autres occasions, sur l'union nécessaire entre vous, et sur l'obéissance aux lois. J'ai sacrifié tout ce qui pouvait me toucher personnellement, tout ce qui peut être cher à un Roi. Je ne me suis refusé à aucun engagement, à aucune demande, quelque pénible qu'elle fût, pour parvenir à un but si salutaire à la nation. S'il y a quelqu'un parmi vous qui ose nier cette vérité, qu'il se lève hardiment, et qu'il dépose contre moi.

J'espérais que mes efforts rompraient les liens que l'or étranger, les haines mutuelles, la licence voulaient vous imposer; que l'exemple des autres nations serait pour vous un avertissement menaçant. Tout a été inutile. Tantôt vous avez été séduits par vos chefs, tantôt vous avez été entraînés par votre propre vengeance. Toutes les barrières ont été renversées, toutes les conventions enfreintes, toutes les promesses oubliées. La licence a franchi toutes les digues; les plus grands efforts n'ont pu

la réprimer; les citoyens les plus vertueux et les plus éclairés ont été sacrifiés, d'anciens officiers, recommandables par leur zèle et leur fidélité, ont été déshonorés, des corps entiers de magistrats déposés, le peuple même, oui, le peuple a été foulé, sa voix étouffée, ses plaintes traitées de sédition, et la liberté a dégénéré en un joug aristocratique, odieux à tout citoyen suédois.

Le Tout-puissant a manifesté sa colère contre l'injustice de ceux qui avaient usurpé la domination. La terre a fermé son sein, elle a refusé ses dons. La cherté, la famine ont répandu la calamité dans tout le pays; et vous, bien loin de recourir aux remèdes, dans le tems que je vous en pressais, vous ne pensiez qu'à satisfaire vos vengeances particulières, tandis que vous deviez voler au secours de ceux qui vous avaient confié leurs intérêts. Lorsque la nécessité vous a forcés enfin à prendre des mesures pour secourir un peuple malheureux, le remède est venu trop tard. C'est ainsi que vous avez prolongé, pendant une année entière, une Diète onéreuse à l'État, et que, faisant tout pour vous, vous n'avez rien fait pour la nation. Mes représentations ayant été inutiles, mes efforts

superflus, j'ai gémi sur le sort de ma chère patrie; j'ai attendu dans le silence ce que la nation penserait de la conduite de ses députés, tant envers moi qu'envers elle-même. Une partie de cette nation a porté patiemment le joug en soupirant, ne sachant où trouver du secours contre tant de maux, et quel parti elle devait prendre pour sauver la patrie. Le désespoir a éclaté dans un coin du royaume, et l'on y a pris les armes.

Dans cette circonstance, le royaume, la vraie liberté et la sûreté publique, sans parler de ma propre vie, étaient exposés au plus grand danger. Je n'ai trouvé, après l'assistance du Très-haut, d'autre remède à nos maux, que celui de recourir aux moyens dont toutes les nations courageuses se sont servies, et que la Suède elle-même mit autrefois en usage, lorsque sous les drapeaux de GUSTAVE VASA, elle brisa le joug de la tyrannie et de l'oppression. J'ai vu tout-à-coup se ranimer, dans l'esprit de mes peuples, ce zèle pour la patrie, qui enflamma ENGELBREKT et GUSTAVE ERIKSON. Tout a heureusement réussi. J'ai sauvé ma personne et le royaume, sans qu'aucun de mes sujets ait essuyé le moindre préjudice.

Vous êtes dans l'erreur, si vous me supposez d'autres vues que de faire régner la liberté et les lois. J'ai promis de gouverner un peuple libre; cette promesse est d'autant plus sacrée, qu'elle était volontaire, et ce qui arrive aujourd'hui ne me fera point désister d'une résolution qui n'est pas fondée sur la nécessité, mais sur ma conviction intime. Loin de porter atteinte à la liberté, je ne veux qu'abolir la licence, et substituer à l'arbitraire qui jusqu'ici a gouverné le royaume, une forme de gouvernement sage et régulière, telle que la prescrivent les anciennes lois de Suède, et qu'elle était établie sous mes glorieux prédécesseurs.

La seule fin que je me suis proposée, c'est de rétablir une vraie liberté. Elle seule, mes chers sujets, peut vous rendre heureux. Les lois étant immuables, vos propriétés en seront plus assurées, l'industrie honnête n'aura plus aucune entrave, l'administration de la justice sera impartiale, le bon ordre régnera dans les villes et dans les campagnes, tout concourra à l'augmentation de l'opulence générale, chacun jouira de la sienne sans trouble: enfin nous verrons renaître une piété pure, dé-

gagée de toute hypocrisie et de toute superstition.

Pour parvenir à ce bonheur, il faut que le royaume soit gouverné par une loi invariable, dont la lettre claire et précise ne laisse point lieu à de fausses interprétations, qui lie non seulement le Roi, mais réciproquement les États, qui ne puisse être abrogée ni changée sans le consentement libre du Roi et des États; qui permette à un Roi zélé pour la patrie de consulter avec les Etats, sans que ces derniers s'en fassent un objet d'alarme et d'épouvante; qui réunisse enfin le Roi et les États dans un même intérêt, le bien commun du royaume.

Cette loi qui doit nous lier respectivement, est celle qu'on va vous lire.

Vous remarquerez, par tout ce que je viens de vous dire, que je n'ai aucune vue particulière, et que je rapporte tout au bien de l'État. Si j'ai été forcé de vous montrer la vérité dans son plus grand jour, je ne l'ai pas fait par des motifs de ressentiment, mais uniquement par amour pour votre bien. Je ne doute point que vous ne receviez avec reconnaissance ces nouvelles dispositions, et que vous ne soyez

prêts à concourir avec moi, pour asseoir sur un fondement solide et inébranlable, l'édifice de la félicité publique et de la vraie liberté.

Des Rois illustres, dont la mémoire sera immortelle, ont porté le sceptre que j'ai dans les mains. Je n'ai pas la présomption de me comparer à eux; mais je le dispute à tous en fait de zèle et d'amour pour mon peuple.

Si vos cœurs sont également bien disposés pour la patrie, j'espère que le nom suédois acquerra bientôt la considération et la gloire, dont il jouissait du tems de nos ancêtres.

Le Dieu Tout-puissant, devant qui rien n'est caché, lit dans mon cœur les sentimens dont je suis pénétré. Que sa bonté daigne répandre sa bénédiction sur vos conseils et sur vos décisions!

DISCOURS

du Roi aux États assemblés, le 25 Août 1772.

Touché de la plus vive reconnaissance pour les bontés du Très-haut, je m'adresse à vous aujourd'hui avec cette confiance et l'ancienne simplicité, dont nos ancêtres nous ont donné l'exemple. Après tant de secousses violentes et de débats, nous n'avons plus enfin qu'un seul but, le bien de la patrie. Il demande que nous terminions bientôt une Diète, qui a duré quatorze mois. À cet effet j'ai restreint autant qu'il a été possible, les propositions que j'ai à vous faire.

Les besoins sont grands, mais ce sont ceux de l'État. Je veillerai de mon côté à l'économie. La confiance mutuelle est le meilleur moyen pour parvenir à une conclusion salutaire. Ce que vous m'accorderez, ne sera employé qu'à votre propre avantage.

DISCOURS

du Roi aux États, à la clôture de la Diète, le 9 Septembre 1772.

En terminant cette assemblée des États, l'une des plus mémorables entre celles qui distingueront nos annales, je me sens pénétré de la reconnaissance la plus vive envers le Tout-puissant, qui a daigné protéger notre patrie, et dissiper l'orage déstructeur, qui menaçait nos libertés et nous-mêmes.

L'ouverture de la Diète a été marquée par les regrets, qu'excitait en nous la perte d'un bon Roi et d'un père chéri. La discorde et l'animosité des partis ont souvent interrompu vos délibérations. On dirait que la providence n'a permis aux maux, qui ont opprimé nos ancêtres, de parvenir à leur comble, que pour mieux montrer la force de sa puissance dans le changement qui leur a succédé.

Cette heureuse révolution est devenue

sous les auspices du Tout-puissant, le remède immédiat des maux qui désolaient le royaume depuis plus d'un siècle. D'une nation, livrée auparavant aux dissensions les plus cruelles, elle en a fait un peuple uni, libre, puissant, indépendant, brûlant de zèle pour le bien public. C'est dans de pareilles circonstances que le gouvernement du royaume passe de vos mains dans les miennes. La liberté est assurée, les lois sont fixées, la concorde renaît. Concevez, s'il se peut, avec quels sentimens de tendresse et de satisfaction je vous vois aujourd'hui rassemblés autour du trône.

Le peu de tems qui s'est écoulé, depuis ce changement important, a suffi pour m'offrir les preuves les plus certaines de votre affection et de votre confiance. J'ai vu ces vertus, ces grandes qualités, par lesquelles vos ancêtres surent illustrer leur siècle, germer dans vos cœurs et se manifester dans vos actions. Elles n'ont pas cessé d'y exister, elles n'attendaient que les circonstances actuelles pour se développer avec éclat.

J'ai vu renaître ce courage, cet attachement pour le Roi et la patrie, dont

s'honoraient

s'honoraient jadis les Nobles suédois, et leurs efforts puissans m'ont soutenu. On a vu reparaître dans le Clergé la soumission aux décrets de la providence, le zèle pour la gloire de Dieu, l'obéissance à leurs supérieurs, l'amour de la paix et du bien public. Soyez attentifs à inspirer les mêmes sentimens à vos frères absens. Le zèle de l'Ordre des Bourgeois, pour le commerce du royaume, s'est montré, dès qu'ils ont acquis des idées justes sur leurs véritables intérêts et sur leur prospérité réelle. Le respect de l'Ordre des Paysans, envers Dieu et le gouvernement, a paru complétement, en ce qu'aussitôt qu'ils ont été livrés à eux-mêmes, ils n'ont plus consulté que cet amour de la patrie, qui dans tous les tems a caractérisé le peuple suédois.

Je ne vous quitte donc aujourd'hui, qu'avec un cœur plein de reconnaissance et de joie. Après avoir concouru avec moi à rétablir l'ancienne liberté, et à lui donner les fondemens les plus solides; après avoir donné la sanction à une forme de gouvernement qui la favorise; après vous être unis à moi, par les liens les plus puissans; des tems plus heureux vont remplir vos espérances.

Soyez assurés que mes soins et mon attention à mériter la confiance que vous avez placée en moi, seront sans bornes. Si par votre union mutuelle, votre économie et votre modération, vous secondez mes efforts pour le bien de l'État, je regarderai sa prospérité comme certaine; je verrai mes espérances comblées, en vous recevant, dans six ans, comme un peuple fidèle, heureux, uni, libre et indépendant.

DISCOURS,

tenu à l'assemblée des États le 30 Octobre 1778.

Lorsque nous nous séparames il y a six ans, je vous promis de vous convoquer à l'expiration de ce terme. Outre la joie que je ressens toujours en vous réunissant près du trône, mes chers sujets, j'éprouve aujourd'hui une satisfaction intérieure de n'avoir pas à invoquer vos secours pour les besoins de l'État.

Malgré de grandes dépenses et des besoins urgens, une sage économie m'a suffi pour remettre le royaume en état de défense, et lui faire recouvrer sa considération.

Vous vous rappelez en quel état vous me l'avez confié, vous verrez par les rapports que j'ai fait dresser, si mes soins ont été infructueux pour le rétablissement de l'ordre.

La constance dans les résolutions, la fidélité dans les engagemens, ont entretenu la paix et dissipé les nuages qui menaçaient

de troubler la tranquillité du royaume, et je vous reçois aujourd'hui au sein du repos et de la sécurité; tandis que les autres puissances de l'Europe arment les unes pour l'attaque, les autres pour la défense.

Je n'ai point négligé d'entretenir les anciennes liaisons, qui depuis si long-tems mettent le royaume en rélation constante et sincère avec ses alliés naturels, et par une connaissance personnelle que j'ai faite, j'ai resserré les liens du sang, qui m'unissent au plus puissant voisin du royaume. Je possède une amie dans la personne d'une Princesse, qui, alliée de tous côtés à la maison royale de Suède, éveille l'admiration de son siècle, et se prépare la vénération de la postérité.

Le calme dont vous jouissez n'est pas seulement mon ouvrage. Vous et vos concitoyens y avez essentiellement concouru, par votre union, votre respect pour les lois, et votre obéissance aux règlemens que je vous ai prescrits pour votre bonheur particulier et la prospérité de la patrie; ce n'est donc pas une médiocre satisfaction pour moi que de voir la Suède donner à l'Europe l'honorable exemple de la concorde, et de l'obéissance aux lois; après

avoir dans les tems passés réveillé ses vues ambitieuses par les désordres et ses dissensions intérieures.

Si j'ai eu à cœur de maintenir la considération du royaume au dehors, je ne me suis pas moins appliqué à la conserver et à l'accroître au dedans. Le premier de mes soins a été d'établir le pouvoir de la justice; je me suis efforcé de l'assurer en combinant la sévérité avec la modération. Où les anciens tribunaux n'étaient pas suffisans, j'en ai établi de nouveaux, et lorsque les premiers se sont écartés des lois, je les y ai rappelé.

De nouveaux établissemens et des encouragemens ont contribué au succès de l'économie intérieure. J'ai divisé les gouvernemens dont le ressort était trop étendu; des chemins ont été ouverts; les anciens rétablis dans leur premier état, et de nouveaux en partie commencés et en partie projetés. Les progrès de l'agriculture sont sensibles, et si la terre, durant nos dernières assemblées, semblait refuser ses dons, la providence a manifesté d'une manière particulière sa protection pour le royaume; il n'y a presque pas d'exemples d'une faveur aussi constante, que celle qu'elle a

daigné nous accorder dans ces dernières années.

Les rapports que vous fourniront vos députés à la banque, et les détails que je me propose de communiquer à ceux des commités, vous apprendront, que cet établissement éprouve une amélioration aussi grande qu'elle était nécessaire. Ce n'est pas moi seul qui y ai contribué. Les personnes que j'ai employées à cet objet important, ont par la maturité de leurs conseils et leurs soins infatigables, mérité la reconnaissance des citoyens et de leurs descendans.

Je n'ai point négligé les forces de terre et de mer, et vous les trouverez aussi considérablement augmentées.

Si je n'ai pu remédier à tout en si peu de tems, s'il reste encore beaucoup à faire; souvenez vous que les Rois sont hommes, et que le tems seul peut guérir les maux qu'il a causés.

Vous trouvez ma famille augmentée d'une Princesse [1]), qui en fait un des plus beaux ornemens: issue comme moi du grand Gus-

1) Hedvig Elisabeth Charlotte, épouse de S. A. R. le Duc de Sudermanie, Princesse de Holstein-Gottorp, née le 22 Mars 1759.

TAVE VASA, elle a formé de nouveaux liens entre un frère chéri et moi; et quoique née étrangère, elle est déja suédoise. Les vertus de ce frère, son dévouement pour moi, son amour pour la patrie ont souvent calmé mes sollicitudes et allégé pour moi le fardeau du gouvernement; toujours constant au milieu des vicissitudes de la fortune, aucun motif quel qu'attrayant qu'il fût, n'a pu le détourner du devoir qui le lie à la gloire et à la prospérité de la patrie, ni relâcher les liens, dont la confiance et l'amitié nous ont uni dès l'âge le plus tendre. Toutes mes actions ont dû vous prouver les sentimens que m'inspire ce frère chéri, mon cœur éprouve une douce satisfaction de pouvoir les manifester à toute la nation, et de les déposer dans votre sein.

Le royaume jouit enfin du calme intérieur, et de la plus parfaite sécurité au dehors. La main du Tout-puissant, qui l'a si visiblement protégé, et si souvent sauvé du dernier péril, semble veiller encore sur sa destinée, et vouloir affermir son trône à jamais.

Mon cœur vous est connu, Messieurs; né parmi vous, j'ai dès ma plus tendre

enfance chéri le royaume de mes ancêtres, depuis que la providence m'a élevé sur le trône de mon père, et a remis le sceptre entre mes mains, le but de toutes mes démarches a été de vous prouver, que je regarde mon peuple comme ma famille. Lorsque ce devoir m'est déjà imposé comme Roi, comme citoyen; combien ne doit-il pas me devenir plus cher encore, lorsque comme père je dois travailler pour l'héritage de mon fils.

J'espère avant peu de jours remettre entre vos bras, celui que la providence daigne m'accorder pour la consolation de ma vieillesse et l'appui de mon trône.

À qui pourrais-je confier avec plus de sécurité ce dépot, qui, après le royaume, est tout ce que j'ai de plus cher au monde, si ce n'est à vous, Messieurs, qui représentez ici la nation. Nous ignorons tous encore quel sera le rejeton que la providence nous destine; mais quel qu'il soit, je le recevrai avec la même reconnaissance; persuadé que si c'est une fille, vous protégerez la faiblesse de son sexe. Si la providence voulait mettre le comble à ses bienfaits en m'accordant un héritier pour le trône, n'oubliez jamais que vos bras l'auront

porté aux autels du Seigneur, et que vous avez, par le sceau de la religion, rendu plus sacrés encore, les devoirs qui déjà vous auront unis à lui: implorez avec moi la bénédiction du Tout-puissant sur ce fils, pour lequel je sollicite votre amour, et les effets de la reconnaissance que j'aurai pu mériter pendant le cours de mon règne; puisse-t-il être digne de monter un jour sur le trône de GUSTAVE ADOLPHE! mais si ce fils devait oublier jamais les devoirs sacrés qui lui sont imposés dès les premiers instans de sa vie, s'il pouvait oublier que la première obligation d'un Roi de Suède est d'aimer et d'honorer un peuple libre, s'il devait s'écarter de la route que lui ont tracée les grands Rois qui ont occupé ce trône; quelle que fût ma joie de le recevoir, quelle que soit ma douleur de le perdre, je demanderais au ciel comme une faveur de reprendre cet enfant, l'objet de mon espoir; mais je ne me consolerais pas de l'idée, que mes descendans pussent oublier après ma mort, que si la providence leur destina la souveraineté d'un grand royaume; ils auront reçu d'elle en même tems des sujets libres et généreux, dont le bonheur et la prospérité leur seront confiés.

Tels sont les sentimens, dont je suis pénétré en ouvrant cette Diète; la désunion, qui a si longtems déchiré le royaume, est à son terme. C'est à vos soins réunis à en faire disparaître jusqu'aux dernières semences; n'en laissons que le souvenir à nos descendans; qu'ils apprennent par elles, que les dissensions et l'esprit de parti n'attirent sur les plus puissans États que le mépris, et ne font que hâter leur ruine. Que cette Diète soit donc l'époque d'une union éternelle entre le Roi et les États; que la confiance que vous me témoignerez, m'encourage à jamais ainsi que mes successeurs, à mériter l'amour de la nation; et soit pour vos descendans une preuve frappante que l'union, la sincérité et la confiance intérieures, sont les plus solides fondemens de la liberté et des lois.

Les propositions, dont je vais vous faire la lecture, vous prouveront la loyauté de mes intentions. Je souhaite que les lumières du Très-haut éclairent vos délibérations. Je vous assure chacun en particulier et tous en général de mon dévouement et de ma protection royale.

DISCOURS,

tenu à la clôture de cette Diète, le 26 Janvier 1779.

La Diète, que je termine aujourd'hui, sera peinte dans nos annales sous des couleurs bien différentes de celles qui ont distingué les précédentes.

La renaissance de nos anciennes lois a fait revivre aussi les sentimens suédois. Nos conseils ont été fermés à toutes les vues étrangères, et si les différences d'opinions ont par fois excité quelque chaleur dans les délibérations; elles n'ont servi qu'à répandre une plus grande lumière sur les objets importans qu'on y traitait; où à vous convaincre que vous pouvez librement vous exprimer et exercer vos droits légitimement établis.

Si les Diètes précédentes ont été souvent remarquables par l'oppression des citoyens, par des mésintelligences entre le Roi et le peuple, et par les haines inté-

rieures; celle-ci fixe une nouvelle époque, à laquelle auront été arrachées les semences de discorde, qui pendant près de soixante et dix ans avaient partagé notre nation en deux peuples divisés d'intérêts; et souvent également coupables; une époque, d'où datera le rétablissement du calme et de la sécurité.

Je suis le premier de vos Rois, qui depuis cinq-cents ans a congédié les États, après les avoir affranchi de toute oppression, sans en être opprimé lui-même. Je me livre avec confiance à l'idée, que vous emportez du lieu de vos séances l'intime persuasion, que je serai à jamais le protecteur de votre liberté et de vos lois; comme étant celui qui vous les a données de plein gré et par pure conviction, et que je regarde comme ma plus grande gloire celle d'être à la fois le fondateur, le promoteur et le protecteur des libertés du royaume. En propageant cette opinion parmi vos compatriotes, à qui vous allez vous réunir, vous disposerez leurs cœurs à chérir la forme du gouvernement et à être pénétrés de confiance en moi. Ainsi se resserreront de plus en plus les liens qui les unissent à moi, ces liens,

vrais garans du repos et de la prospérité du royaume.

De même que les motifs qui vous ont rassemblés ici diffèrent de ceux qui dans les tems passés ont fait convoquer la plupart des Diètes; de même aussi, le cours de nos déliberations a distingué celle-ci par la réunion de nos efforts pour le bien de la patrie. J'ai reçu de vous les preuves les plus touchantes de reconnaissance et de dévouement, pour moi, pour ma famille ainsi que pour une épouse chérie, qui, pendant que vous étiez réunis, a comblé mes vœux en me donnant un fils, précieux appui de mon trône: la vive part que vous avez prise à ma joie, les engagemens que vous avez contractés avec lui, ont resserré, mes chers Sujets, les nœuds, qui nous unissent et que je ne puis trop multiplier. Tous mes vœux sont que cet enfant puisse, pendant le cours de sa vie, conserver et mériter l'amour que vous lui avez témoigné à sa naissance, et que le nom respectable que vous lui avez donné, lui rappelle constamment ses devoirs, sans qu'il puisse jamais devenir pour lui un sujet de reproches, par le défaut des vertus que vous avez droit d'en attendre. Je n'épargnerai rien

pour l'élever dans cette conviction, et mes soins les plus chers seront d'inspirer à son jeune cœur l'amour que je vous ai voué.

Tels sont les sentimens qui m'ont animés en ouvrant cette Diète, et qui m'animent en la terminant.

Vous allez retourner à vos foyers, et reprendre vos différens emplois pour les exercer dans le sein de la paix, et goûter la joie que vous cause l'heureuse situation de la patrie.

Vous, Messieurs de la Noblesse, qui, conjointement avec moi, avez rétabli les lois que l'immortel GUSTAVE ADOLPHE vous avait données; portez à vos concitoyens le témoignage de ma sensibilité et de mon estime. Il m'est précieux de pouvoir manifester ces sentimens à l'Ordre de l'État, que la bravoure et la gloire ont placé au premier rang; c'est un avantage de plus que j'ai sur mes derniers prédécesseurs. N'oubliez pas que si la paix dont jouit le royaume n'exige pas de vous les mêmes preuves de courage que vos ancêtres ont données aux miens; j'ai cependant droit d'attendre de vous, que vous exciterez vos concitoyens, que vous les inviterez par votre exemple, à se livrer à leur dévouement pour moi, et à leur confiance dans mes sentimens pour eux.

Messieurs du Clergé! je dois vous remercier de l'affection et du zèle que vous m'avez témoigné durant le cours de votre assemblée. J'y ai reconnu avec une vive satisfaction la fidélité et les sentimens dont votre Ordre a toujours été pénétré pour ses Rois. Propagez ces sentimens parmi vos collégues.

Élevé par la providence au trône de GUSTAVE I, animé comme lui du zèle le plus ardent pour la doctrine Évangélique; mon plus grand soin sera de la maintenir dans toute sa pureté.

Messieurs de l'ordre de la Bourgeoisie! Votre zèle et votre dévouement m'ont été d'autant plus agréables que je considère l'attachement de mes sujets comme ma plus grande récompense, comme le plus puissant encouragement pour moi, et le plus capable d'alléger le poids de ma couronne. Vous allez reprendre vos occupations ordinaires; portez à vos concitoyens l'assurance, que je trouve ma félicité dans la leur, et que je n'épargnerai rien pour protéger votre commerce, vos établissemens, et tout ce qui peut contribuer à votre prospérité.

Vous! bons citoyens de l'ordre estimable des paysans, qui avez été les premiers à me donner des preuves de votre confiance

et de votre dévouement dans cette Diète. Vous, en qui j'ai reconnu avec la plus vive émotion les sentimens que les cultivateurs ont toujours manifesté pour leurs Rois, sentimens que je tâcherai toujours de mériter, portez les expressions de ma reconnaissance à vos concitoyens, et assurez les de l'attachement que je voue à cet Ordre, qui cultive et défend le royaume, et qui a si souvent sauvé la patrie.

Je vous assure tous en général, Messieurs, que j'emploirai mes soins et mon zèle à pourvoir et à contribuer au bien public. J'espère que lorsque les intérêts du royaume l'exigeront, je vous reverrai dans l'heureuse situation, où nous sommes dans ce moment; et que je retrouverai dans mes chers sujets, un peuple uni et plein de zèle pour le bien de l'État.

Puisse la protection divine vous accompagner! Je vous assure tous en général et chacun en particulier de la protection royale, avec laquelle je vous suis dévoué.

DISCOURS

DISCOURS

du Roi aux États assemblés, à l'ouverture de la Diète, le 8 Mai 1786.

C'est toujours avec la plus vive tendresse, que je vous rassemble devant le trône; et les momens les plus chers de ma vie sont ceux, où je dépose dans le sein de mes fidèles sujets mes sollicitudes paternelles pour leur prospérité. Huit ans sont bientôt écoulés depuis votre dernière assemblée. Le calme et la paix se sont conservés dans l'intérieur du royaume et au dehors. La concorde et la confiance, qui règnent entre nous, consolident la sûreté de l'État, et font avorter les projets de ceux, qui, jaloux de notre bonne intelligence, voulaient détruire notre sécurité. Qui oserait porter le trouble chez un peuple uni, qui n'a qu'une même pensée, une même volonté, un même but, l'indépendance et la gloire de la patrie.

Mes prédécesseurs vous ont souvent convoqué pour vous inviter à venger avec eux l'honneur du royaume, à défendre et secourir nos alliés attaqués, à protéger ceux de notre communion contre la violence exercée sur leurs consciences, ou à garantir nos propres frontières de l'invasion de l'ennemi: vous n'êtes rassemblés aujourd'hui que pour délibérer avec moi sur la prospérité commune.

La demande d'un surcroît d'impôts n'est point l'objet de cette Diète; satisfait de ceux que vous m'accordez, je crois, qu'employés avec prudence, ils peuvent suffire aux besoins du royaume; mais il fallait délibérer avec vous sur les mesures à prendre pour vous sauver des maux de la disette, dans les années stériles qui accablent le royaume. Voilà le seul motif pour lequel je vous ai assemblé.

Si le ciel a béni mon règne par une paix constante, si d'utiles établissemens ont été encouragés, si nous avons échappé à tous les malheurs qui menaçaient le royaume à la mort de mon père, si je puis pour la seconde fois parler à un peuple uni, indépendant et libre, si avec l'aide de la providence ces bienfaits ont été mon

ouvrage, cependant nous avons eu à éprouver les vicissitudes de la nature, auxquelles les hommes ne sauraient se soustraire. Pendant près de trois ans, les fruits de la terre (la première et la vraie richesse) nous ont été refusés; et cette disette n'a pas peu contribué à rendre plus pesant pour moi le fardeau de ma couronne, car vos besoins, mes chers sujets, sont les miens; notre gloire et notre fortune sont communes; vous êtes déjà informés des soins que j'ai pris pour prévenir les suites que devait avoir cette stérilité; des secours abondans que j'ai donnés aux indigens, et des heureux effets qui en ont résulté; et à ces efforts vous avez pu juger de ma tendresse pour vous.

Les rapports que je vous ferai communiquer à vous-mêmes, et à vos collégues dans le comité, pourront vous apprendre de quelle utilité ont été ces secours, et combien il est important pour vous-mêmes de convenir avec moi des mesures à opposer pour l'avenir à de semblables fléaux.

Celles que je communique aux Membres de votre comité, leur prouveront que si les hommes sont soumis aux caprices des

élémens, la prudence humaine peut du moins prévenir leur suites désastreuses. Vous conclurez de mes propositions, que c'est en effet pour votre seul bien que je vous ai convoqué; et que ni l'ambition, ni l'intérêt pécuniaire, ni aucun autre dessein étranger à la prospérité de l'État ne m'a inspiré cette résolution.

Le royaume est en paix avec ses voisins, j'ai entretenu des liaisons avec ses anciens amis, je lui ai acquis la considération des puissances étrangères, par une force militaire capable de le défendre; et par une marine qui a déjà protégé son commerce: deux bases sur lesquelles reposent la tranquillité, la puissance et la sûreté d'un État.

Aux motifs qui ont exigé la convocation de cette Diète, il s'en mêle encore un bien cher et bien touchant pour mon cœur, celui de vous présenter cet enfant, qui, à tant d'égards peut être considéré comme le vôtre, et qui, depuis que vous avez été témoins de sa naissance, vous fera juger par les progrès qu'il a fait, des espérances que vous devez concevoir de lui pour l'avenir.

Je considère comme un bonheur que

le premier objet qui s'offre à l'innocence de ses regards, dans cet âge, où l'ame conserve long-tems les premières impressions, soit la réunion d'un peuple libre, soumis à la loi, et d'un Roi qui gouverne d'après elle, sans en être moins puissant. Que son jeune cœur en soit profondement ému, qu'il soit pénétré de respect pour la constitution du royaume et d'estime pour la nation; puisque la naissance et la fortune l'ont élevé au-dessus de tous, je veux qu'il apprenne dès l'enfance à connaître la considération qu'il doit à une nation libre; qu'il sache, que si la providence le destine à devenir un jour Roi de Suède, il ne sera porté sur le trône que pour faire le bonheur de ses sujets.

C'est dans ces principes invariables qu'on l'élève, en l'instruisant des vertus et des exploits des grands Rois de Suède, ses ancêtres; mais lorsqu'il pourra apprécier lui-même le peuple qu'il doit gouverner un jour, ces modèles gravés dans son cœur, seront pour lui des leçons vivantes; alors seront comblés et mes vœux et vos espérances.

Ces vues patriotiques ont décidé votre convocation, elles président à l'ouverture

de cette Diète. Puissent les intentions que je vous ai manifestées pendant tout le cours de mon règne, s'affermir et se perpétuer, chez mes descendans, par votre respect pour la loi, par votre union, par le calme et la confiance qui vont diriger vos délibérations. Les propositions que je vais vous faire lire, vous convaincront que le bien du royaume et votre prospérité sont l'unique objet de mes soins.

J'invoque les lumières du Très-haut sur vos délibérations, vous assurant tous en général, et chacun en particulier, de mon dévouement et de ma protection royale.

DISCOURS

du Roi aux États assemblés, à la clôture de la Diète, le 23 Juin 1786.

La Diète que je termine n'a eu d'autres objets, que l'intérêt du royaume et votre prospérité; ma conduite pendant tout le cours de cette assemblée a dû vous convaincre de mon amour pour la patrie.

Si des allarmes mal fondées, et que ne devait pas inspirer celui qui vous a donné la liberté, et qui ne vous avait rassemblés ici que pour votre avantage, si, dis-je, des craintes illusoires se sont répandues, et ont menacé de détruire l'union que j'ai eu tant de peine à entretenir pendant quatorze ans, jusqu'à faire dans cette vue le sacrifice de mes mécontentemens personels; je les ai considérées comme ces nuages qui s'élèvent après un long calme, j'ai pensé que la patience et la persévérance pouvaient seules les dissiper; car la force de la vérité l'emporte à la longue, et son

jour éclate enfin au moment même où l'on s'efforce de l'obscurcir. Nos annales en font foi; un des plus illustres de mes prédécesseurs, le Roi dont j'ai l'honneur de porter le nom, GUSTAVE ERIKSON, le libérateur de la patrie, éprouva plus d'une fois le même sort pendant son règne glorieux; car malgré l'envie, les intérêts particuliers, l'ambition, la légéreté, et l'avidité du pouvoir, qui cherchaient dans ce tems à troubler son règne et à le fatiguer du poids de ce sceptre qu'il avait arraché des mains du tyran; la vérité a triomphé enfin, et ce grand nom de GUSTAVE ERIKSON est parvenu, avec le même éclat, à l'admiration de la postérité. C'est aussi à son tribunal seul que les Rois doivent en appeler; seule elle est impartiale; l'éloge, ou la censure des contemporains sont également injustes; les préjugés dirigent leurs jugemens; la postérité établit les siens sur des fondemens solides. Durant son règne, la bonté d'un Roi est souvent taxée de faiblesse, sa justice de sévérité, sa modération de relâchement, et sa persévérance d'ambition. Les arrêts de la postérité sont seuls équitables; car ils ne sont dictés ni par l'envie, ni par la haine. C'est elle qui appréciera les

différentes vicissitudes de cette Diète, les vues de ceux qui se sont le plus mis en évidence, et celles qui m'ont dirigé, moi, qui vous ai donné l'exemple de la modération, de la douceur et de la confiance, qui ai cherché à vous prouver combien j'étais favorablement disposé pour tout ce qui pouvait toucher votre liberté, votre sûreté, qui ai écarté de vos délibérations ce qui pouvait y porter trop de chaleur, ou y exciter le trouble; car je sacrifie à l'amour de notre patrie commune tout ce qui regarde mon intérêt particulier; ce sentiment me fera toujours persévérer dans la route que je me suis tracée en prenant les rênes du gouvernement; route, souvent parsemée d'épines, mais dans laquelle mon zèle pour votre prospérité, et l'exemple de mes illustres prédécesseurs me maintiendront. Je ne considère pas comme la moindre récompense de mes peines l'espoir, que les secours que vous avez accordés à ma demande pourront vous sauver des suites de la stérilité de ces dernières années, si le Tout-puissant nous afflige encore du même fléau. J'ai pour vous des entrailles de père, je vous en ai déjà donné des preuves réitérées, mes efforts tendront constamment

à ce but; c'est à vous à les payer par votre obéissance, par votre respect pour les lois et pour mes ordres, et par la confiance que j'ai droit d'attendre et de prétendre de vous. Portez cette profession de mes sentimens dans vos provinces, et soyez convaincus de leur utilité pour vous, pour moi, et pour la tranquillité de la patrie.

Vous reprenez aujourd'hui vos occupations accoutumées; mais je veux vous laisser, avant de quitter cette enceinte, un nouveau témoignage de ma bienveillance pour vous. Je vous exempte du payement de la quatrième année du don gratuit que vous m'avez accordé. Mes sujets, accablés des maux de la disette, ont besoin de recouvrer leurs forces dans des tems plus favorables; et je suis flatté de pouvoir y contribuer d'une manière aussi efficace. L'état présent du royaume me promet le calme et le repos; il me laisse l'espoir que des circonstances semblables n'exigeront pas de sitôt votre convocation; prêt à me séparer de vous pour long-tems, je souhaite que la protection du Très-haut vous fasse retrouver vos foyers avec joie. Je vous assure etc. etc.

DISCOURS

du Roi aux États assemblés, le 2 Février 1789.

En terminant votre dernière assemblée, je vous parlai avec toute la vérité que je vous dois, et la franchise qu'excite en moi l'amour de la patrie.

La même franchise et la même véracité dirigeront encore aujourd'hui mon discours. Dans quel tems la sincérité fut-elle plus nécessaire! Quel tems exigea plus la confiance, que l'époque où nous nous trouvons!

Notre tranquillité a disparu, l'État est ébranlé par des ennemis domestiques et étrangers, la discorde prête à rompre les chaînes qui la contenaient, l'indépendance du royaume, sa gloire, sa stabilité sont menacées. Telles sont les circonstances qui ont motivé votre convocation; mais quelques grands que soient les dangers qui nous environnent, vous et moi, plus il y a de

difficultés à les surmonter, plus il y aura de gloire à les affronter avec intrépidité; et lorsque je m'adresse à ce peuple généreux, dont les ancêtres n'ont jamais désespéré du salut du royaume, pas même dans les circonstances les plus critiques, dont la bravoure l'a sauvé de plus grands périls, et a rehaussé la gloire et la puissance de la Suède; je sens à votre aspect, Messieurs, fortifier mon courage, et je considère déjà le royaume comme sauvé par le vôtre.

Notre ancien ennemi s'est relevé, les faibles étincelles de discorde qui ont paru à notre dernière assemblée ont suffi, pour réveiller en lui le désir d'en profiter, afin de nous affaiblir par nos propres mésintelligences, de distraire de ma domination la plus belle de mes possessions, et enfin de porter atteinte à notre indépendance. Personne n'ignore ce qui s'est passé, ce que les ennemis ont tenté, ce que leurs secrettes intrigues ont produit, et les effets de leurs séductions manifestes: vous le savez, vous-mêmes en avez été témoins en partie, et la renommée vous a instruit du reste.

Vous le savez, vous, fidèles habitans de la Finlande, vous qui plus près du

joug qu'on voulait vous imposer, en connaissez mieux tout le poids, vous, qui avez été mis à l'épreuve de séductions auxquelles vous avez résisté avec courage et constance. Je m'empresse de rendre justice à votre fidélité, pour que vos collégues ici réunis ne confondent pas tout un peuple fidèle avec un petit nombre de traîtres égarés et criminels, dont quelques uns, livrés à la sévérité des lois, ont échappé à leur vengeance; et dont d'autres, subissant l'arrêt de leur conscience, se sont condamnés eux-mêmes au bannissement. Je me rappelle, et me rappelerai toujours avec reconnaissance, les preuves de dévouement que je reçus de vous lorsque je traversai votre pays, presque seul et forcé de le quitter, pour voler à la défense de la Suède même, menacée par de nouveaux ennemis [1]); mais si je ne pus alors vous protéger moi-même, je vous remis aux soins de celui [2]), qui après moi est le plus attaché à votre prospérité, et lorsque je vous confiai à ses mains victorieuses, j'étais bien assuré que rien ne serait négligé pour votre défense.

1) Pour repousser l'attaque des Danois à Gothembourg.

2) Le Duc Charles, frère du Roi.

Dix ans se sont écoulés, citoyens bien-aimés, depuis notre première assemblée et le rétablissement de la concorde. C'est de ce lieu que je vous manifestai la confiance et l'amour qui me liaient à ce frère chéri. C'est avec une bien plus vive satisfaction encore, que je puis vous montrer en lui un héros, qui a rendu à notre marine son ancienne splendeur, et qui, secondé par le courage d'une noblesse valeureuse, par la bravoure de marins expérimentés et intrépides, a triomphé d'une flotte bien supérieure à la nôtre. C'est un devoir bien doux pour moi d'honorer en présence du peuple suédois ces braves guerriers, et de leur témoigner ma reconnaissance.

Les tentations insidieuses de l'ennemi sur nos frontières orientales pénétrèrent bientôt jusque dans le cœur du royaume; mais pour nous subjuguer plus facilement, il fallut semer la méfiance et la discorde entre moi et mes sujets. On ne pouvait employer ici le prestige, dont on s'était servi pour séduire et égarer les habitans de la Finlande: une province de la Suède ne pouvait sans doute s'applaudir de se voir démembrée du royaume; mais la crainte, les dangers dont l'État était environné,

l'incertitude répandue dans les esprits sur ce qui se passait en Finlande, les frayeurs qui en résultaient, tout devait être attribué à moi seul, et lorsqu'on m'aurait regardé comme la seule cause de tous les malheurs, le dévouement pour moi devait s'éteindre dans tous les cœurs; la discorde parmi les uns, l'ambition de gouverner chez les autres; la faiblesse chez le plus grand nombre; le désespoir enfin, (car il n'y avait plus d'apparence de salut) devaient tellement ébranler les fondemens du royaume, que l'ennemi vous aurait subjugué sans peine, et aurait dicté les lois, qu'il croyait les plus capables de vous retenir sous son joug. C'est dans cette vue qu'il fit répandre contre moi des déclarations et des écrits de toute espèce; c'est à moi seul que l'ennemi faisait la guerre, et lorsqu'il pénétra dans notre pays à main armée, lorsqu'il exigea des contributions, et opprima la nation, c'était contre moi seul qu'il tournait ses armes. Seul je lui parus dangereux, et pourvu que j'eusse été précipité du trône, il aurait été satisfait. Je devrais m'enorgueillir, Messieurs, de l'acharnement qui s'est déclaré contre moi; il m'eut été très glorieux que l'ennemi du royaume m'eût

considéré comme si redoutable pour lui, que le salut de l'État et son indépendance ne dussent dépendre que de moi seul; mais l'intention, quoique déguisée, d'opérer une scission entre vous et moi, est trop visible, pour que nous ayons pu vous et moi nous y tromper. Environné de tant de périls, le royaume semblait être menacé de sa ruine; mais c'est du sein des dangers les plus imminens que jaillissent les grandes vertus. L'ennemi nous connaissait mal, et réunis par le danger même, l'amour des suédois pour la patrie s'est ranimé.

Il vous était réservé, honnêtes Cultivateurs, de donner les premiers ce courageux exemple, et, semblables à vos braves aïeux, de vous armer vous-mêmes pour accourir à mon secours et à celui de la patrie. Les mêmes paysans, dont les ancêtres ont suivi les étendards de GUSTAVE ERIKSON, furent les premiers à courir aux armes, et la voix irrésistible de la gloire excita bientôt toutes les classes à suivre un si noble exemple. Les habitans des villes, et même cet Ordre, dont les mains pacifiques sont seulement consacrées au culte du Très-haut, montrèrent que la vraie piété

commande

commande la fidélité envers la patrie, et une mâle résistance contre l'ennemi. Vous n'avez pas voulu paraître moins zélés, Messieurs de la Noblesse, que les autres États; de vieux guerriers blanchis sous les armes, et qui par leur bravoure ont acheté le droit de jouir honorablement d'une vieillesse paisible, se sont offerts d'abandonner leurs foyers, pour soutenir de leurs exemples et de leur expérience les nouveaux guerriers qui s'étaient armés; dans le moment où l'Europe, étonnée de ces événemens, crut que nous nous abandonnions nous-mêmes, et lorsque les puissances intéressées à notre sort, hésitaient sur les moyens de nous secourir; la Suède parut tout-à-coup animée de son ancien courage; des souverains puissans se réunirent pour embrasser notre défense. Un Roi, qui m'est uni par les liens les plus étroits du sang, a témoigné de la manière la plus énergique, l'intérêt particulier qu'il prend à notre indépendance, et l'orage qui nous menaçait s'est dissipé. Nous avons gagné le tems, il est précieux, c'est à nous à savoir l'employer. Telle est la cause, tel est l'objet de votre convocation. Je vous rassemble à

présent au milieu du tumulte de la guerre; cependant personne de vous n'aime plus la paix que moi, mais je veux une paix sûre, une paix glorieuse pour la Suède, qui assure notre indépendance, et qui soit utile à nos alliés. Le seul moyen de l'obtenir, est de continuer la guerre avec vigueur, et pour cela j'attends vos secours. Je les attends avec d'autant plus de confiance, que je suis assuré que vous ne contredirez pas la voix générale de la nation, qui s'est déclarée d'une manière si honorable pendant ces derniers mois. Car ce n'est pas ma cause seule, c'est la cause générale. C'est de vos résolutions que va dépendre non seulement votre sort, mais encore celui de vos descendans, aux tributs d'estime ou aux reproches desquels vous allez acquérir des droits, suivant le parti que vous prendrez. N'oubliez donc pas, ou qu'ils honoreront et chériront votre mémoire, comme celle des braves Suédois qui n'ont pas abandonné la patrie, ou qu'ils détesteront votre mémoire, comme nous avons en horreur les noms de ces lâches, qui parmi nos ancêtres trahirent les STURE, livrèrent leur patrie entre les mains de CHRISTIAN, conspirèrent avec l'ennemi pour introduire

un joug étranger et charger le royaume de chaînes, qui vous opprimeraient peut-être encore, sans la grandeur d'ame de GUSTAVE ERIKSON et la valeur des braves paysans. Ouvrez nos annales, et rappelez vous ce siècle affreux de l'union de Calmar, où une tutelle étrangère nous accablait sous prétexte de défendre vos droits, mais n'avait effectivement d'autre but que d'augmenter la puissance des grands, de servir l'ambition de quelques-uns, le tout aux dépens du bien public. Rappelez vous combien de sang ces faux amis vous ont couté, à combien de discordes et de désolations ils vous ont livré; reconnaissez leur langage et leurs artificieuses promesses. Comparez les avec les propositions que l'ennemi vous fait en ce moment. Reconnaissez les mêmes opinions, les mêmes ressorts, le même but; souvenez vous des suites; retracez vous les calamités de vos ancêtres; la mémoire des traîtres livrée au mépris de la postérité, et jugez vous-mêmes ce que vous auriez à attendre, si, éclairés par leurs malheurs, nous ne nous réunissions pas tous avec le courage que l'honneur et le pur amour de la patrie seuls inspirent, pour faire respecter à nos ennemis par une

mâle résistance un peuple brave, et les forcer à une paix sûre et glorieuse pour nous. Éloignez de vos délibérations tout ce qui pourrait s'écarter de ce but. Soyez dignes de vous-mêmes, dignes de la confiance de vos concitoyens; et cimentez dès ce moment entre le Roi et le peuple une union, qui nous rende redoutables à nos ennemis, et qui ramène parmi nous le calme et la confiance réciproque.

Pour moi je suis prêt à sacrifier toute vengeance personnelle et le juste ressentiment, que tout ce qui s'est passé pendant ces derniers mois pourrait justifier.

C'est ainsi que j'en ai agi déjà une fois pour l'amour de la patrie; je suis prêt à donner une seconde fois cet exemple. Je ne veux connaître d'ennemis que ceux de l'État. Je suis Roi, je suis Citoyen: et ces titres m'imposent l'obligation de tout sacrifier pour le bien du royaume. Veuille le Très-haut vous assister de ses lumières dans vos délibérations; je le souhaite du plus profond de mon cœur; vous assurant chacun en particulier et tous en général de mon dévouement et de ma protection royale.

DISCOURS,

tenu le 17 Février 1789, en présence des quatre Ordres assemblés *).

Il y a aujourd'hui quinze jours que je vous informai des motifs importans qui ont

*) L'Europe a été instruite des débats orageux qui s'élevèrent à cette Diète, et qui donnèrent lieu à ce discours. Les États convoqués pour délibérer sur les moyens les plus prompts de continuer avec vigueur la guerre contre la Russie, les trois Ordres, ceux du Clergé, du Tiers-État, des Paysans, et une partie de celui de la Noblesse, concoururent avec ardeur à seconder les intentions du Roi; mais le parti opposé excita dans le premier Ordre une chaleur et une effervescence, que l'unanimité et la tranquillité des trois autres Ordres ne purent calmer. Ce parti fut accusé de traîner les choses en longueur, en agitant des questions oiseuses, qui, en exigeant les délibérations et les résolutions des autres Ordres, auraient retardé la tenue des comités préposés pour hâter les moyens de subvenir aux fraix d'une nouvelle campagne. Sur l'ordre que le Roi fit signifier à la Noblesse, de ne délibérer que sur la proposition principale, sans s'occuper d'objets étrangers à la question, les débats devinrent si animés dans cet Ordre, que le Maréchal de

nécessité votre assemblée. Je vous ai déclaré, sans réserve, tout ce qui s'est passé pendant l'époque intéressante de ces derniers tems. Je vous ai représenté la nécessité de prendre les mesures les plus promptes pour pourvoir à la défense du royaume, mettre ses forces maritimes en état de défendre nos côtes, et procurer à l'armée les moyens d'effacer une honte, qu'on ne doit point lui imputer (car elle a courageusement combattu l'ennemi par tout où elle l'a rencontré); mais dont la trahison de quelques-uns a couvert le nom suédois; en un mot: pour délibérer sur des affaires aussi importantes, j'ai demandé l'élection d'un comité, choisi parmi vous, conformément aux principes de la constitution nationale et au droit qui m'y est réservé. Je vous ai dit que le tems était précieux, que l'ennemi armait, que la célérité de nos préparatifs de défense pouvait seule sauver le

la Diète adressa des plaintes au Roi, comme ayant été personnellement insulté.

C'est dans ces circonstances que le Roi fit assembler les États en *Plenum plenorum*, et prononça ce discours, qu'il n'avait eu que quelques heures pour composer.

Note de l'Éditeur.

royaume, garantir ses frontières, et que ce n'était qu'en nous disposant à une campagne vigoureuse que nous pourrions parvenir à une paix glorieuse et solide; mes propositions étaient succinctes, elles étaient fondées sur la constitution, sur le droit qui m'y est réservé, sur la nature des événemens, et principalement sur la nécessité de prévenir la rapidité du tems. Trois jours auraient suffi pour les formalités légales que demandait la composition de ce comité. Il ne vous en eut fallu qu'un à vous, Messieurs de la Noblesse, pour nommer vos électeurs, un autre pour dépouiller le scrutin, et nommer en conséquence le comité, et enfin un troisième pour proclamer l'élection des députés et me la communiquer. C'est ce dont vous vous êtes acquittés, vénérables Membres des Ordres du Clergé, de la Bourgeoisie et des Paysans, avec ce dévouement pour moi et le royaume, avec ce zèle pour l'accomplissement du grand ouvrage, dont le salut public est l'objet, et avec ces sentimens dont vos concitoyens dispersés dans le royaume sont animés. Vous vous êtes hâtés d'obéir à la loi avec ordre et unanimité; mais vous, Messieurs de la Noblesse, loin de donner un tel exemple

à vos concitoyens, ou du moins de suivre le leur, vous vous êtes arrêtés à des délibérations frivoles, sur des objets qui ne sont pas de votre ressort, et qui étaient déjà réglés par les lois de l'État, et dont, quand leur décision vous aurait même paru équivoque, vous auriez dû faire abstraction dans un tems et des circonstances, qui exigeaient que vous éloignassiez de vos délibérations toute matière propre à y exciter le trouble, à faire perdre le tems, et à favoriser les intrigues et les intérêts de l'ennemi; bien plus, lorsque, pour mettre un terme à ces lenteurs funestes, je vous ai fait rappeler ce que prescrit la loi, et ordonné au Maréchal de la Diète de vous faire des représentations à ce sujet, et, conformément à son devoir, de vous interdire des délibérations contraires à la constitution; vous, Messieurs, sans considération pour un homme respectable, sans respect pour mes ordres, au mépris du 18me §. des statuts de la Noblesse, vous avez tout enfreint. Quelques-uns de vous se sont même portés jusqu'à injurier le Maréchal de la Diète au milieu de ses fonctions, sans égard pour la place qu'il remplit comme dépositaire de mon autorité parmi vous; comme celui que j'ai

préposé pour maintenir le bon ordre, pour indiquer, conformément aux statuts de la Noblesse, l'heure et la durée des délibérations, pour les diriger, pour déterminer l'étendue que doit avoir chaque discours, pour réprimander ceux qui n'observent pas la modération prescrite dans les statuts du grand GUSTAVE ADOLPHE; en un mot: il s'en est trouvé parmi vous, dont les insultes menaçaient un vieillard septuagénaire, d'une probité, d'une modération aussi reconnues que la pureté de sa vertu; un homme, qui, sans vues d'intérêt (car la fortune l'a mis au-dessus du besoin, et sa conduite irreprochable lui a acquis tous les honneurs et les avantages que l'on peut obtenir dans le royaume), qui n'a, dis-je, accepté cette charge pénible que par dévouement pour son Ordre, son Roi et sa patrie; il s'en est trouvé, je le répète à regret, dont les indignes excès à son égard ont été portés si loin, que cet homme juste n'a cru pouvoir mettre à couvert son propre honneur, celui de son nom, sa réputation jusqu'alors intacte, qu'en recourant à moi pour échapper aux reproches que l'avenir aurait pu lui faire, que j'aurais été en droit de lui faire moi-même, s'il eut

souffert en silence qu'on insultât impunément à la dignité de sa place. Je sais à la vérité qu'il en est parmi vous, qui n'ont eu aucune part à ces désordres, mais dont la voix a été étouffée par celle de la multitude, toutes les fois qu'ils ont voulu prendre la parole; tant les délibérations ont été tumultueuses. Ne croyez pas, je vous prie, Messieurs de la Noblesse, que j'inculpe indistinctement tout votre Ordre et chacun de ses individus dans mes plaintes légitimes. Je n'ai pu taire les vérités que vous venez d'entendre; c'est à ceux qui sont coupables à se les appliquer: la conscience des autres les disculpera de mes reproches. Je suis d'autant plus fondé à vous parler ainsi, que les noms des gentilshommes qui ont signé l'écrit du Maréchal de la Diète, attestent quelles ont été leurs opinions et celles de la plupart de leur collégues.

Voilà ce qui s'est passé à la chambre des Nobles; illégalité dans le principe, désordre dans la conduite, et indécence dans les moyens d'exécution. Voilà les procédés qui ont eu lieu dans un tems, où tout exigeait d'autres opinions, d'autres sentimens, d'autres délibérations; lorsque toutes les provinces, disputant de zèle pour

venir au secours du royaume, me portent elles-mêmes au devant de l'ennemi pour notre défense. Mais, comment à ces traits ne reconnaîtrait-on pas l'ancien esprit d'anarchie, qui s'est propagé si long-tems dans l'obscurité? qui a si soigneusement cherché à m'aliéner les cœurs de mes fidèles sujets, qui a représenté mes actions (même les plus innocentes) comme dangereuses, et qui, en colorant ses complots du nom de la liberté, de cette liberté que j'ai moi-même rétablie, n'a eu d'autre objet que de satisfaire sa propre ambition; qui veut faire revivre le pouvoir aristocratique, que je croyais avoir même écrasé au commencement de mon règne, qui, sous prétexte d'affermir la forme du gouvernement par des fausses interprétations, ne tend qu'à l'anéantir, qu'à ramener enfin la constitution de 1772 à l'état de celle de 1720, dont il subsistait à peine un seul article, lorsque la forme de régence fut changée. Qui ne reconnaît encore ici ceux, qui, aussi long-tems qu'ils en eurent le pouvoir, gouvernèrent l'État avec un sceptre de fer; et qui souffrent impatiemment de me voir exercer l'autorité avec douceur et sans en avoir abusé depuis seize ans. Ce sont eux, qui

me forcent à parler un langage si éloigné de mon inclination naturelle; ils veulent, après avoir excité les esprits, m'attribuer les suites de la fermentation, qu'ils ont eux-mêmes travaillé avec tant d'ardeur et depuis si long-tems à faire naître et à fomenter. Enfin, ne croyant plus à la possibilité d'égarer vos esprits, de m'aliéner vos cœurs, et de vous détourner de ce dévouement qui fait ma force et la vôtre, ils cherchent à vous alarmer, en vous persuadant, que j'aspire à la souveraineté; mot exécrable, et que j'ai moi-même proscrit si volontairement. Voilà ce dont on accuse celui, qui pendant trois jours, les 19, 20 et 21 Août 1772 fut le souverain le plus absolu de l'Europe, celui qui s'est spontanément démis de ce pouvoir, qui a rétabli la véritable liberté, mais qui n'a jamais pensé faire revivre le régime de la licence et de l'anarchie. C'est donc de mon trône que je vous déclare pour la seconde fois (et je m'étonne d'être obligé de vous le répéter), que je renonce pour jamais à la souveraineté, et que même, si le cours des désordres la faisait passer en mon pouvoir, je ne la retiendrais jamais; que je me fais gloire d'être le vrai conservateur

de la liberté, mais qu'en qualité de chef du royaume, je regarde aussi comme le premier de mes devoirs, de réprimer et de punir la licence, de ne point souffrir, que ceux qui ont porté leur mains audacieuses sur la couronne de mon père, arrachent le sceptre des miennes; et que surtout je ne puis ni ne dois souffrir, que l'on favorise par des temporisations les vues de l'ennemi; car, je vous le déclare ouvertement, si je ne suis incessamment aidé à mettre la flotte en mer, à habiller, armer et soudoyer l'armée; si nos côtes sont dévastées, si la Finlande est ravagée, cette capitale menacée, ce n'est pas à moi qu'il faudra imputer ces malheurs, mais à ceux qui verraient volontiers les Russes entrer à Stockholm, et un ministre de Russie m'y dicter des lois, plutôt que de renoncer à leur ambition, à leur vengeance et à leurs passions; à ceux qui, en tâchant de gagner du tems par des lenteurs dans les delibérations, croyent me forcer à une paix honteuse, paix que vous, Messieurs, et vos déscendans me reprocheriez comme humiliante, comme flétrissante pour la monarchie suédoise, et pour ce nom que de grands Rois ont porté, que j'ai l'honneur

de porter moi-même; mais cette main se desséchera plutôt que de souscrire à l'humiliation du royaume; on m'arrachera, on brisera plutôt ma couronne, cette couronne de GUSTAVE ADOLPHE, que j'ai du moins conservée sans tache, si je ne la porte avec autant d'éclat.

Je vous le dis, Messieurs de la Noblesse, c'est à moi ainsi qu'à vos collégues, que vous serez responsables, si par vos divisions et vos intrigues vous perdez un tems si précieux, et si vous égarez vos concitoyens par les terreurs que vous voulez leur inspirer; vous prétendez, que tout soit soumis à votre censure, et vous donnez à tout, les interprétations les plus sinistres. Le royaume est, dites-vous, accablé de dettes, c'est moi qui les ai accumulées, et cependant aucun de ceux qui ont assisté depuis dix-huit ans aux Diètes, ne peut ignorer que je pris les rênes du gouvernement avec les dettes de CHARLES XII, et celles plus importantes encore, que les guerres de 1740 et de 1757 avaient occasionnées; qu'il n'y avait à mon avénement au trône ni vaisseau en état de servir, ni une forteresse en état de défense, que j'ai rétabli la grande flotte, que j'en ai fait re-

construire une nouvelle en Finlande, et que je n'ai jamais exigé ni reçu de vous de plus grandes contributions que celles, que vous êtes accoutumés de fournir aux besoins de l'État; et qu'enfin j'ai remboursé à la banque ce que la couronne lui devait. Si ces dépenses ont nécessité des ressources extraordinaires, je vous prouverai qu'elles n'ont pas surpassé ce que la nature des choses exigeait. Je n'ai donc pas mérité ni dû m'attendre de votre part, Messieurs de l'Ordre Équestre, vous, que j'ai distingués en tout et par tout de vos autres concitoyens, qui loin de m'abandonner dans la nécessité, sont accourus de toute part pour ma défense et celle de la patrie; je n'ai donc pas mérité, dis-je, de votre part, que vous osassiez blâmer aujourd'hui le zèle louable de ces derniers, et même le tourner en dérision; car je n'ignore pas que vous représentez l'arrivée des troupes que j'attends de la Dalécarlie, comme très dangereuse et contraire à la constitution; et après avoir cherché à refroidir l'ardeur de la Bourgeoisie de Stockholm pour ma cause et celle du royaume, vous voulez faire passer ces mêmes troupes pour vos plus dangereux ennemis; et

pouvez vous me reprocher avec justice de leur avoir ordonné de se rendre ici? ne sont ce pas des citoyens suédois, qui s'arment volontairement et sans intérêt pour ma défense et celle de l'Etat? Ne sont ils pas commandés par des officiers suédois d'origine, choisis dans les deux Ordres de la Noblesse et de la Bourgeoisie? Que peut-on donc leur reprocher encore? Doit-on les assimiler aux troupes étrangères soldées, que les Rois du tems de l'union promettaient de ne pas appeler dans le pays? Est-ce donc seulement par l'attachement qu'ils me témoignent qu'ils doivent paraître dangereux? car dès mon premier voyage en Dalécarlie, leur arrivée a été annoncée et dépeinte comme destinée tantôt à la destruction de la ville ou de la banque, tantôt à celle de la tranquillité publique; mais il faut tout interpréter méchamment pour amasser les haines sur ma tête, pour qu'enfin, accablé de leur poids, je sois sans moyens pour réprimer la licence et l'empêcher de porter atteinte à l'indépendance du royaume. Il est vrai que sur les offres de l'Ordre des Paysans une partie du Corps des volontaires de Dalécarlie

carlie est commandée, mais ce n'est pas pour prendre la garde de la ville, ni celle du château; cette garde est confiée à la Bourgeoisie, et en quelles mains plus fidèles pourrais-je remettre avec plus de sécurité ma vie, celle de mon épouse, de mon fils et de mes frères; mais ces troupes viennent pour assurer la tranquillité de la ville, lorsque des cas fortuits, des incendies exigeront le secours de toute la Bourgeoisie; malheurs qui ne sont que trop à craindre dans un tems où l'agitation universelle des esprits semble menacer la sécurité publique; mais ces troupes n'entreront dans la ville qu'au besoin; je les mettrai en quartier dans mes maisons de campagne, pour épargner aux habitans de la capitale le soin de les loger. Tel est le motif de l'arrivée de ces troupes, dont on a voulu vous effrayer, afin de soulever les esprits et de tout diriger contre moi. L'assemblée de la Noblesse a tenu impunément des discours séditieux et injurieux à ma dignité; elle a fait imprimer des résolutions non moins offensantes, mais c'est à la loi à sévir contre leurs auteurs. J'ai tout souffert patiemment, tant que le désordre n'a pas

été porté à l'extrême; mais je suis enfin forcé de parler, et de vous déclarer ma volonté, qui est que vous donniez une satisfaction au Maréchal de la Diète, que vous lui fassiez les excuses qu'il est en droit d'attendre, que vous bifflez de vos protocoles toutes les délibérations contraires aux statuts de la Noblesse et au respect que vous me devez, et notamment celle que vous avez prise le 7 et 9 Février, lorsque vous avez voulu le forcer à faire une proposition illégale et contraire à son serment. Vous aurez donc à vous rendre sur-le-champ à la chambre de la Noblesse, pour y former une députation, que conduira le premier Comte du royaume: et vous, Comte DE FERSEN, et vous, Baron DE GEER, et tous ceux, qui sont nommés dans l'écrit du Maréchal, vous vous réunirez, pour lui faire convenablement des excuses sur ce qui s'est passé, et l'accompagnerez au fauteuil, d'où il fera rayer des registres tout ce qui a été fait illégalement.

DISCOURS,

tenu à la clôture de cette Diète, le 28 Avril 1789.

En terminant aujourd'hui cette Diète, je ne puis vous voir quitter cette enceinte, sans vous faire en mon nom et à celui de la patrie les plus sincères remercimens, au nom de mes descendans et des vôtres, pour les secours efficaces que vous m'avez accordés, ainsi qu'au royaume dans cette conjoncture importante. L'ancienne indépendance du royaume tenait aux résolutions, que nous venons de prendre, et lorsque nous nous sommes réunis pour opposer à l'ennemi l'ancienne valeur suédoise, les États, les puissans Princes qui s'intéressent à notre indépendance sont affermis dans la résolution de nous assister avec énergie; et leurs secours, réunis à votre courage, me promettent de voir une paix solide ramener le calme parmi nous. Le premier objet de mes soins et de mes efforts sera

d'alléger, autant qu'il sera en mon pouvoir, le fardeau des contributions, que vous vous êtes généreusement imposées. Vous êtes tous à la veille de vous rendre à vos fonctions respectives et à vos occupations accoutumées.

Vous allez en grande partie, Messieurs de la Noblesse, marcher avec moi contre les ennemis de l'État, pour consacrer comme vos ancêtres votre valeur à la défense de la patrie, pour maintenir l'éclat de leurs grands noms conservés dans nos annales, et pour mériter par vos services l'estime qu'ils se sont acquise. Une autre portion de votre Ordre retourne à la culture des terres, qu'elle a hérité d'eux. Puissiez-vous, puissent les exemples que vous allez donner dans vos différentes destinations, être utiles à la patrie qui nous est chère, et me préparer ainsi la satisfaction de vous réunir avec les sentimens affectueux, que j'ai voué au premier Ordre de l'État.

Vous, Messieurs de l'Ordre respectable du Clergé, dont la prudence et le dévouement pour moi et le royaume se sont toujours distingués; vous qui venez d'en donner de nouvelles preuves dans les périlleuses circonstances, en élevant, suivant vo-

tre vocation, vos mains paisibles vers le Dieu des armées, affermissez dans ceux, dont la conscience vous est confiée, cet amour, ce dévouement pour moi et pour l'État, que vous avez manifestés vous-mêmes, et que prescrit la sainte doctrine que vous professez.

Vous, Messieurs de la Bourgeoisie, qui à cette époque importante avez non seulement fait éclater les vertus de votre État, mais qui y avez encore réuni toutes celles qui décorent particulièrement votre Ordre, dont la prudence, les conseils, et l'inaltérable dévouement m'ont si efficacement servi, vous, qui avez abandonné vos pacifiques occupations pour prendre les armes pour la défense de notre patrie commune, recevez mes tendres remercimens pour votre zèle; persistez dans ces généreux sentimens, et soyez persuadés, que j'emploîrai tous mes soins à protéger votre commerce, et à la prospérité de vos établissemens.

Vous, bons citoyens de l'Ordre estimable des Paysans, qui dans cette Diète m'avez secouru avec la même affection, que vous avez toujours témoignée à vos Rois, et qui à présent allez cultiver les terres que vous voulez défendre par votre cou-

rage; je n'ai pas besoin de vous exciter à conserver vos sentimens pour moi et pour la patrie. Depuis cinq-cents ans que le royaume subsiste dans son indépendance, le dévouement de l'Ordre des Paysans pour ses Rois ne s'est jamais ralenti; mais au moment où nous allons nous séparer, je vous recommande de porter à vos concitoyens dans les campagnes l'expression de ma reconnaissance, et l'assurance que je suis résolu à soulager leur peines par tous les moyens possibles, et à justifier par mes soins les sentimens affectueux, dont ils m'ont donné des preuves.

Je vous assure, Messieurs, chacun en particulier et tous en général de ma protection royale.

DISCOURS,

tenu aux États assemblés à l'ouverture de la Diète à Gefle, le 27 Janvier 1792.

Il y aura bientôt vingt et un ans que je vous reçus devant le trône, comme Roi de Suède.

Le royaume était ébranlé dans ses fondemens, son indépendance était menacée, l'antique considération, que vos ancêtres avaient si glorieusement acquise au prix de leur sang, s'était évanouie. L'armée était désorganisée, la grande flotte n'existait que sur le papier, la flottille n'était encore que projetée, à peine sa construction était-elle ébauchée; le royaume déchiré par des partis étrangers était en proie à l'ambition de quelques grands, la banque dépourvue de fonds effectifs; point de sûreté personnelle; en un mot: la chose publique prête à se dissoudre. La protection du Très-haut, qui a si souvent préservé ce royaume de sa ruine, sauva le corps de l'État. Tout re-

prit un nouvel ordre. Quatorze ans de calme suivirent ces troubles. L'union, la concorde, la confiance établie au dedans secondèrent mes efforts, secoururent l'inexpérience de ma jeunesse, et soutinrent mon désir ardent de remédier aux maux publics. Le désordre des finances fut réparé, la banque, dépourvue d'espèces lorsque vous me la remites, vous fut rendue six ans après en bon état. L'agriculture fit des progrès, la force militaire s'organisa, des flottes furent construites, le commerce fut protégé par le pavillon suédois; et celui qui se rappelait ce qu'avait été le royaume peu d'années auparavant, et voyait ce qu'il était alors, pouvait à peine croire que si peu de tems eût suffi pour y opérer un si grand changement. J'éprouve une satisfaction intérieure à m'arrêter au souvenir des premières et heureuses années de mon règne, où l'uniformité des opinions et le calme général semblaient promettre une félicité durable. D'autres tems succédèrent; il semblait que, fatigués de notre bonheur, nous ne fussions plus en état de le supporter, et que cette secrète inquiétude, qui fait désirer aux hommes un changement de situation, ne nous permit plus de goûter nos

paisibles jouissances: nous fumes arrachés à notre tranquillité. Les tempêtes s'élevèrent, la discorde reparut, le royaume fut ébranlé, la guerre s'alluma, et tout nous menaçait des plus grands dangers.

Je connaissais la fermentation des esprits, je sentis tout ce que je hazardais; mais je me rassurai sur la magnanimité de la nation, je ne me suis point trompé.

Je vous convoquai.

Les délibérations furent orageuses, mais le royaume exigeait un prompt secours. Vous l'accordates, l'armée montra qu'elle était suédoise, elle fit voir qu'elle n'avait point dégénéré de ses ancêtres, elle combattit avec bravoure. La Finlande fut sauvée et la paix rétablie.

Tel a été le cours des événemens de ces vingt et une dernières années: si elles n'ont pas toutes été heureuses, si elles n'ont pas toutes produit le même avantage, elles ont du moins été toutes glorieuses pour le royaume, et ont dû affermir les puissances étrangères dans l'opinion qu'elles ont jadis conçue du nom suédois et des forces de la Suède, lorsqu'elle est unie; opinion, que nos mésintelligences passées avaient presque détruite, mais qu'il était réservé

à votre courage, à votre constance de rétablir, de consolider plus que jamais, en présentant à vos contemporains un grand modèle, à une époque, où un peuple, jadis si puissant, notre ancien allié, fournit à l'univers l'horrible preuve, que la ruine des États est la funeste suite des excès de la licence.

Une paix honorable a été le fruit de votre constance, une paix solide conclue entre deux peuples indépendans, sans autres médiateurs que l'estime qu'ont l'une pour l'autre, deux nations, qui ont mesuré leurs forces et leur courage. Une paix fondée sur l'amitié entre deux alliés, unis par les liens du sang, une paix qui garantit au royaume la tranquillité et la sûreté, et qui redouble sa considération en Europe par celle, que la bravoure de ses habitans lui a acquise, et par la force que lui procure encore un allié si puissant.

C'est à la suite de ces différentes vicissitudes que je vous reçois aujourd'hui; et de quelle émotion ne suis-je pas pénétré en vous voyant réunis devant le trône, vous, braves Suédois, mes chers et fidèles sujets, quand je me rappelle le zèle que chaque Ordre en particulier a manifesté

dans ces tems orageux; quand je reconnais parmi vous, Messieurs de la Noblessse, ceux que j'ai vu combattre à mes côtés, ceux qui par leurs talens, leur courage, les services qu'ils ont rendus, les victoires mêmes qu'ils ont remportées, se sont montrés dignes du titre de chevaliers suédois, et qui paraissent aujourd'hui parmi vous décorés des signes honorables qu'ils ont si justement acquis, soit sur le champ de bataille, soit au milieu des flots: ceux enfin, dont les glorieuses cicatrices attestent la valeur.

Je n'oublie pas non plus, Messieurs de l'Ordre vénérable du Clergé, le zèle et la fidélité dont vous avez donné des preuves tant à moi qu'à l'État, en encourageant le peuple à la persévérance, lorsque la fortune nous était moins favorable. Vous avez pleinement rempli les fonctions de votre saint ministère, en fortifiant par le respect dû à la Puissance divine les liens qui unissent le Roi, le peuple et le royaume.

Comment pourrai-je, en retraçant ces événemens, ne pas me rappeler la noble émulation que l'Ordre des Bourgeois a manifestée, en rétablissant la flottille au moment où elle exigeait de promptes répara-

tions, après un combat glorieux contre des forces supérieures aux nôtres de plus du double; mais si j'étais assez ingrat pour l'oublier moi-même, la postérité n'oublierait certainement pas cette preuve éclatante de vos efforts, Messieurs de l'Ordre de la Bourgeoisie, lorsqu'un jour elle lira dans nos annales avec quelle ardeur, presque chaque ville du royaume fit construire et armer à l'envi un bâtiment de guerre, et y verra retracé l'étonnement de l'Europe à la vue d'une flotte trois fois plus considérable que celle qu'on croyait détruite, reparaître en moins de six mois sur mer, pour chercher sur ses flots de nouveaux combats, et concourir à la défense de nos rivages.

Et vous estimables pères de famille, membres de l'Ordre honorable des Paysans, vous qui vous êtes montrés tels que vous avez toujours été, tels que vous ont trouvés, et les ennemis de l'État et ses oppresseurs, et ses libérateurs sous les étendards de Charles Knutson ou de Gustave Erikson, tels qu'on vous a vus dans tous les tems; vous qui avez couru à la défense du royaume, qui lui avez généreusement consacré vos enfans, qui avez abandonné vos charrues, pour monter vous-mêmes sur

ces vaisseaux que vos mains avaient armés, et les conduire à la victoire. Je ne puis vous exprimer ma reconnaissance qu'en vous disant: vous vous êtes montrés Suédois; vous avez prouvé que vous étiez les dignes descendans de ces héros, dont GUSTAVE VASA disait: Dieu et les paysans suédois.

Après avoir consolidé la paix extérieure, il nous reste encore une tâche aussi importante à remplir: c'est de rétablir dans les finances l'ordre que la guerre a détruit. Tel est l'objet de votre convocation; vous verrez par les rapports que je communique aux comités, que si vos résolutions sont unanimes, vous n'aurez pas besoin de vous surcharger d'impositions plus fortes que celles que vous supportez.

Je vous ai assemblés dans un tems où un fanatique égarement ébranle presque tous les empires, à une époque, où d'autres Rois auraient hésité de s'exposer à la fermentation qu'éveillent les grandes assemblées; mais je n'ai rien craint; je me suis réposé sur votre fidélité; j'ai compté sur les effets de la franchise, avec laquelle je vous présenterai les objets sur lesquels nous avons à délibérer; et puisque votre confiance vient au devant de moi, les fruits

d'une si généreuse réunion ne peuvent être que le bien public, la force de l'État au dedans, sa considération au dehors et la tranquillité générale.

C'est pour l'accomplissement de ce grand ouvrage, et pour l'heureux succès de ces délibérations importantes, que j'invoque sur vous la bénédiction du Très-haut; je vous assure tous en général et chacun en particulier de ma protection royale.

DISCOURS,

tenu aux États assemblés, à la clôture de la Diète à Geſle, le 24 Fevr. 1792.

En ouvrant la Diète, que je termine si heureusement aujourd'hui, je vous ai dit que je n'avais pas craint de vous assembler dans un tems, où un fanatique égarement ébranlait presque tous les États, et que je me reposais sur votre dévouement pour moi et sur la magnanimité de la Nation, pour délibérer paisiblement et d'un commun accord sur les objets importans, qui ont motivé votre convocation. Mon espoir n'a pas été déçu. Après avoir montré au milieu des hazards de la guerre, que vous êtes le même peuple, dont jadis le courage renversait les trônes ou les affermissait, vous venez de donner dans le calme de la paix un plus noble exemple à vos contemporains, celui de la maturité, de la prudence et de la concorde, avec lesquelles un peuple éclairé et puissant a

su peser, discuter et décider les affaires importantes, qui exigeaient la réunion des conseils du corps de l'État: exemple d'autant plus grand, que vous êtes les seuls qui l'ayez donné; et c'est ainsi que vous avez justifié ma confiance en vous, que vous avez établi le bien général par l'heureuse harmonie qui a régné dans vos délibérations, assuré le repos de l'État et sa force; enfin, que vous avez ajouté encore à la considération, que votre valeur vous avait déjà acquise au dehors.

Si en ma qualité de premier Citoyen, et comme celui avec qui la prospérité de l'État et notre bien commun vous lient le plus intimément, je dois, au nom de la patrie, vous exprimer une reconnaissance digne de vous et de moi; combien mon cœur ne doit il pas être ému plus vivement encore des témoignages d'affection, que nous avons reçus de vous, mon fils et moi, pendant le cours de cette Diète. Combien ne doivent pas se fortifier dans son ame tendre son amour, sa confiance et son estime pour ce peuple généreux, qui lui donne dès son enfance tant de preuves de son dévouement? Vous l'avez

vu

vu assister à vos délibérations; j'ai dirigé ses premiers pas vers l'exercice de la grande charge, à laquelle la providence l'appelera un jour. J'ai voulu l'accoutumer de bonne heure aux fonctions importantes, qui lui seront confiées, et lui faire apprécier dès ses plus tendres années le peuple qu'il doit gouverner, lui apprendre à aimer ses lois et à respecter sa liberté. Vous avez prévenu mon espoir paternel, et devançant, pour ainsi dire, l'avenir, vous avez hâté le moment, où vous désiriez le voir donner à ma race de nouveaux rejetons, soins empressés, qui exciteraient en moi un surcroît de reconnaissance, si déjà mon cœur n'était pas tout rempli de ce sentiment pour vous.

Vous allez reprendre dans le calme vos occupations ordinaires, vous allez reporter à vos concitoyens la satisfaction d'avoir fait avec autant de zèle que d'équité tout ce qui dépendait de vous, pour l'utilité générale et pour le maintien de la force du royaume; et moi, je vais veiller à la prospérité de la patrie et à la vôtre. Je vais tâcher d'encourager les progrès de l'agriculture, du commerce et des manufactures;

faire observer les lois; dispenser la justice avec impartialité; faire respecter la religion; ajouter à la considération du royaume, en maintenant ses moyens de défense, en exerçant son armée, en rétablissant sa flotte, en un mot, je vais me livrer à tous ces soins, que ma charge et mon devoir exigent de moi, et qui me sont encore plus impérieusement commandés par l'amour et la reconnaissance, que votre dévouement et votre fidélité ont si vivement excités dans mon cœur.

Ces soins ne se ralentissent jamais; ils remplissent le cours de ma vie; mais lorsque je les consacre au bien d'un peuple chéri, ils deviennent faciles; en m'y livrant j'obéis à un zèle pur, aux lois de l'honneur, et j'en suis payé par la satisfaction, d'avoir fait tout ce qui est en mon pouvoir, pour vous convaincre de ma gratitude, et pour nourrir dans vos cœurs les sentimens, que vous me témoignez en vous éloignant de ces lieux. C'est ainsi que je vous exprime les miens en terminant cette Diète; ils seront les mêmes, lorsque nos intérêts communs exigeront une nouvelle convocation, et que je vous réunirai devant le trône.

J'invoque sur vous la protection du Très-haut, et vous assure etc.

DISCOURS

du Roi, tenu au Chapitre de l'Ordre des Séraphins, le 28 Avril 1786 *).

Princes! Chevaliers et Commandeurs!

En aggrégeant aujourd'hui un nouveau chevalier à cet Ordre antique, et en rappelant conformément à ses statuts les mérites du récipiendaire, et ceux du chevalier qu'il remplace, j'éprouve de vifs regrets et une émotion qui semble étouffer ma voix.

À peine un an s'est écoulé depuis que ce chevalier [1]), que je vais remplacer,

*) A la réception du Comte Charles Bonde de Björnö, un des Seigneurs du royaume et Président du tribunal de Vasa; après le décès du Comte Gustave Philippe de Creutz, Sénateur, et Président de la chancellerie.

1) Le Comte de Creutz, qui avait été Ambassadeur de Suède en France, et ensuite Ministre des affaires étrangères en Suède, déploya dans ces postes éminens ses grands talens politiques. La sagacité de son esprit le fit admirer en France, la délicatesse de son goût, son génie et ses lumières le firent rechercher

s'approcha de ces autels, y promit d'accomplir les devoirs, que l'ordre et la patrie lui imposaient - - - et déjà il a disparu à nos yeux. Son zèle pour le bien de l'État, les dons surnaturels de son ame, sa longue expérience, ses vastes connaissances, fruits d'un travail assidu et d'un dis-

de tout ce qu'il y avait de gens de lettres d'un mérite distingué ; il leur devint plus cher encore, par la franchise et la bonté naturelle de son cœur. Admis à sa familiarité, dont ils se faisaient honneur, ils eurent l'occasion d'apprécier ses heureuses qualités, et de lui donner dans leurs écrits un témoignage authentique de leur admiration. Le chef-d'œuvre, dont le Comte DE CREUTZ a enrichi la langue suédoise, a désabusé les personnes, qui la croyaient moins susceptible des grâces du style, et des expressions d'un sentiment tendre, que de l'énergie et de la sublimité du genre héroïque. Le poëme d'Atis et Camille prouve que cette langue est susceptible de tous les tons. Il a servi de modèle à plusieurs poëtes, qui l'ont imité avec succès. De si rares talens ne pouvaient manquer d'être appréciés par des juges éclairés et par GUSTAVE III. Le Comte DE CREUTZ fut honoré de son intime confiance et de son amitié particulière; il y répondit toujours d'une manière digne de son grand caractère. Sa mort prématurée causa la plus vive douleur à GUSTAVE III, son souverain et son ami, dont les expressions dans ce discours prouvent combien il était pénétré de sa perte.

Note de l'Éditeur.

cernement rare - - - tout est enseveli - - - Si la tombe dévore les avantages que la patrie se promettait de son zèle et de son génie, elle respectera du moins nos regrets - - - S'agit-il d'un projet avantageux pour l'État, de quelque établissement utile, des encouragemens que réclament les sciences et les arts, du concours des citoyens pour la prospérite générale, aussitôt nous nous rappelons celui, qui, s'il eût vécu, eut le plus contribué par ses lumières au succès de tout ce qui peut intéresser le bonheur de ses concitoyens. Ce sentiment qui fait son plus bel éloge, ne lui est-il pas bien dû? En effet; ne réunissait-il pas à un esprit éclairé le pur amour de la patrie, et le plus ardent désir de lui être utile? Ses armoiries sont suspendues parmi celles des chevaliers, que la mort nous a enlevés; mais sa mémoire ne vit pas seulement dans le cœur de ses amis et de ses parens, elle sera conservée aussi longtems qu'on mettra du prix à la fidélité, au génie et à la vertu. Les armoiries, qui vont remplacer les siennes, ont non seulement décoré l'Ordre dès son renouvellement, mais elles avaient aussi fait partie de celle du royaume. Cinq Rois de la famille du réci-

piendaire [2]) ont occupé mon trône et ont défendu le royaume contre les violences intérieures et étrangères.

(Au Comte DE BONDE.)

Chevalier, je vous confère aujourd'hui une dignité, que vos ancêtres, il y a cinq cents ans, auraient pu conférer aux miens. Si les vicissitudes de la fortune ont changé nos destinées [3]), l'honneur que vous recevez aujourd'hui prouve, que vous n'avez pas dégénéré; car c'est l'amour de la patrie, qui constitue la vraie noblesse. Élevé dès l'enfance dans ce sentiment, vous avez constamment aspiré à vous rendre digne de la servir, c'est ce désir qui vous éloignant de nos frontières, vous a conduit dans une cour étrangère, pour y développer vos talens par un travail assidu. Si comme

2) ERIK IX JEDVARSON ou le saint, KNUT ERIKSON, ERIK KNUTSON, ERIK ERIKSON, CHARLES KNUTSON ou VIII sont cinq Rois de Suède de la famille de BONDE.

3) CHARLES KNUTSON disputa la couronne de Suède et celle de Norvège à CHRISTIAN d'Oldenbourg, souche de toute la maison d'Oldenbourg, qui occupe les trois trônes du Nord. CHARLES KNUTSON se maintint enfin sur celui de Suède, quoique forcé de rénoncer à celui de Norvège.

les Rois de votre nom, vous n'avez pas cherché à étendre les limites de la Suède par les armes et la victoire, du moins, pour vous rendre utile à vos concitoyens, vous avez déployé votre zèle dans les provinces les plus éloignées du royaume, celles qu'ERIK JEDVARSON 4), un de vos ayeux, a réunies à la Suède. C'est là que vos travaux et votre impartiale équité ont justifié pleinement la confiance que je vous avais accordée. Tels sont vos droits à la haute distinction, que vous êtes appelé à recevoir, en prêtant le serment prescrit par les statuts de l'Ordre.

4) St. ERIK introduisit le premier la religion chrétienne en Finlande, et réunit ce Duché à la Suède.

DISCOURS

du Roi, tenu au Chapitre de l'Ordre des Séraphins, le 28 Avril 1787 *).

Princes! Chevaliers et Commandeurs!

Si l'espérance et la crainte sont les mobiles les plus puissans sur les hommes, pour diriger l'emploi de leurs facultés vers l'utilité publique; les récompenses honorifiques, lorsqu'elles sont le prix de la vertu, doivent être regardées aussi comme de grands moyens d'encouragement. Telles sont

*) A la réception du Baron JEAN DIDRIK DUVAL, Maréchal de la Diète en 1786, et du Comte CHARLES EMILE LEWENHAUPT, un des Seigneurs du royaume; le premier succédant à feu CHRISTIAN AUGUSTE, Comte règnant de Solms-Laubach; le second à feu le Comte CHARLES FRÉDÉRIC SCHEFFER, Sénateur, et Chancelier de l'Ordre etc. Au quel jour le Comte JEAN LOUIS HÅRD reçut, de la part du Roi, des mains de S. M. le Roi de Prusse, la grande croix de l'Ordre, vacante par le décès du Baron JAQUES MAGN. SPRENGTPORTEN, Lieutenant-Général, et ci-devant Colonel du régiment des gardes du Roi.

celles qu'aux pieds des autels je vais distribuer aujourd'hui.

Le premier des chevaliers [1]), qui vont recevoir la grande croix de l'Ordre, en a déjà été décoré en présence des chevaliers suédois; et leur approbation unanime a prouvé suffisamment, que cette faveur était un acte de justice.

(Au récipiendaire Baron Duval).

Il y a bientôt un an, que je remis entre vos mains le bâton de Maréchal de la Diète, dont les fonctions sont à la fois si difficiles et si honorables. Nos annales conservent la mémoire de ceux qui vous ont précédé. Des grands hommes, des hommes fameux sont comptés dans leur nombre: les uns ont soutenu avec fermeté les droits de mes prédécesseurs; d'autres ont déployé dans des tems de trouble des grandes qualités; ils ont opposé le courage, le génie, la prudence, à la discorde et aux dissensions; mais réunir la modération et la persévérance au désir de maintenir la tranquillité publique; s'efforcer d'éloigner tout ce qui pourrait altérer la confiance entre le Roi et les citoyens; c'était une gloire que les circonstances vous réservaient:

1) Le Lieutenant-Général Duval.

elle est le prix de votre sincère dévouement pour la patrie. Cette seule récompense pourrait suffire à votre cœur; mais je me serais toujours reproché de ne vous avoir pas manifesté solennellement ma reconnaissance, en vous donnant le plus honorable témoignage d'estime que j'aie à donner. La satisfaction que j'éprouve en remplissant ce devoir, est altérée cependant par la peine que je ressens toujours lorsque nous perdons un chevalier loyal, un sujet fidèle, un bon citoyen. Celui que vous remplacez, étranger [2]) inconnu pour moi, et digne toutefois, par sa parenté avec le restaurateur de notre Ordre, de l'honneur d'y être admis, a pendant sa longue et paisible carrière été compté parmi les membres de cet Ordre sous trois de ses Grands-Maîtres.

Des regrets encore plus vifs m'affectent aujourd'hui, comme Roi, comme chevalier, et comme citoyen. Deux fois ma voix a déploré les pertes de cet Ordre antique de la chevalerie. Deux fois, dans l'espérance de conserver encore un conseiller sincère, un digne chevalier, l'ami de ma jeunesse [3]),

2) Le Comte régnant de Solms-Laubach.
3) Le Comte Charles Frédéric Scheffer.

j'ai rempli les devoirs que sa charge lui imposait [4]), obligé enfin de lui donner le dernier témoignage de ma reconnaissance, de réunir mes accens à ceux de l'indigent et du malheureux, auxquels sa mort enlève un bienfaiteur et un appui; de confondre mes regrets avec ceux de tous les bons citoyens, parmi lesquels son pur amour de la patrie lui avait donné le premier rang; c'est avec eux, c'est avec vous, braves chevaliers suédois, que je viens gémir sur notre perte commune. Que ne puis-je, empruntant l'éloquence qui le caractérisait, exprimer dignement la reconnaissance que je dois à ses soins, la vénération dont je suis pénétré pour sa mémoire, et ma douleur. Le vieux guerrier, qui lui succède [5]), rappelle l'ingénuité des antiques vertus, par l'intrépidité de son courage, sa fidélité et sa constance. Issu du plus noble sang, qu'il a mêlé avec celui de Vasa par plus d'une alliance, toujours dévoué à ses Rois, il m'accompagna dans ce jour remarquable, où ce royaume prit une face nouvelle, et quoiqu'absent depuis, il était

4) Il était Chancelier de l'Ordre.

5) Le Comte Charles Emile Lewenhaupt.

prêt au premier signal à se vouer encore à mon service et à celui de l'État.

En rappelant ce jour remarquable, je ne puis passer sous silence le nom de celui [6]), qui laisse vacante la place qu'un chevalier étranger va occuper. Ses talens distingués, son courage, l'activité de son génie ont rendu ce nom célèbre dans nos annales. Il a contribué au maintien de l'indépendance du royaume, en un mot, il a combattu, il a vaincu, il a tout hazardé pour la patrie; la gloire ne lui eut rien laissé à désirer, si les vicissitudes inséparables de l'humanité n'eussent affaibli ses facultés par de longues souffrances, et ne l'eussent empêché de servir l'État, au salut duquel il avait si puissamment coopéré. Le chevalier qui va être reçu à sa place par un Roi étranger, a suivi la même carrière avec un sort bien différent; il tendait au même but, mais il n'a pas éprouvé la même fortune [7]). Ses revers cependant,

6) Le Général Baron de Sprengtporten.

7) Le Comte de Hård fut un des membres du parti qui s'était élevé en 1756, pour renverser le pouvoir aristocratique, et remettre entre les mains du Roi le pouvoir monarchique constitutionel, qui avait appartenu à ses ancêtres; c'est-à-dire pour essayer ce qu'il

en lui ouvrant une nouvelle carrière, l'ont conduit sous les drapeaux du plus grand général que ce siècle ait produit; il a combattu sur le même champ de bataille, où BANER et TORSTENSON s'étaient signalés sous le commandement de GUSTAVE ADOLPHE. Comme eux il mérita l'estime et l'amitié d'un héros, du grand FRÉDÉRIC; quoique rejeté du sein de sa patrie, il s'est montré digne d'être Suédois. Ses soins prodigués aux jeunes citoyens qu'il a initiés au métier des armes, ont prouvé que l'amour de la patrie ne s'éteint jamais dans un cœur suédois. D'autres tems ont amené d'autres circonstances; elles me permettent après trente ans de lui témoigner ma reconnaissance pour sa fidélité envers mon père. Le digne successeur du Monarque,

était réservé à GUSTAVE III d'exécuter en 1772. Le plan ayant été découvert, le Comte DE HÅRD eut le bonheur d'échapper par la fuite au supplice des malheureuses victimes de la vengeance des États. Il se réfugia en Prusse, où il fut accueilli de FRÉDÉRIC le grand, qui lui donna dans ses armées le grade élevé, dont il s'est montré digne par sa bravoure et ses talens militaires. GUSTAVE III, en le décorant de son Ordre, prouva son discernement, acquitta sa reconnaissance, et récompensa le dévouement à la personne de son père. *Note de l'Éditeur.*

qui fut son appui dans le malheur, lui remet aujourd'hui en mon nom la décoration de cet Ordre.

Ce héros, ce grand Roi n'est plus; il a terminé sa glorieuse carrière. La victoire, l'admiration et le respect de l'Europe entière assurent l'immortalité à son nom; et l'honneur de l'avoir compté parmi nous, est un des titres les plus glorieux de cet Ordre.

C'est pour la première fois, que parmi vos armoiries, vous voyez celles d'un jeune Prince [8]), mon parent, qui honore déjà cet Ordre par l'éminence de son rang, par ses premiers succès dans la carrière de la gloire, et qui sans doute ne l'honorera pas moins par l'éclat de ses exploits, que par celui de sa naissance.

Chevaliers, approchez pour être admis dans cet Ordre illustre, après avoir prêté le serment.

8) Frédéric, Prince royal de Dannemarc.

DISCOURS,

tenu au Chapitre de l'Ordre des Séraphins, le 28 Avril 1788 *).

Princes! Chevaliers et Commandeurs!

Nous ne pouvons célébrer d'une manière plus éclatante le jour consacré à la solennité de cet Ordre, qu'en y recevant de dignes et loyaux chevaliers. Pourquoi faut-il qu'à cette satisfaction se mêlent toujours les regrets de la perte de ceux qui vont être remplacés.

C'est pour la première fois, que les annales de l'Ordre vont faire remarquer qu'un fils y succède à la dignité de son père, et que la décoration qui a été la récompense de sa fidélité constante et de

*) A la réception du Comte Nicolas Posse, Gentilhomme de la chambre, et du Baron Frédéric Kurk, Président du tribunal supérieur de la justice de Gothie; le premier succédant au Comte Maurice Posse, et le second au Comte Charles Fersen, un des Seigneurs du royaume et ci-devant Grand-Veneur.

son dévouement pour la patrie, est transmise au fils pour les mêmes motifs, et comme une nouvelle rétribution de leurs services.

Si le père, dans des conjonctures épineuses et remarquables, a soigné les affaires et les intérêts du royaume près des cours étrangères, et si les succès de cette administration lui ont acquis la charge la plus importante de l'État, son fils s'est concilié l'estime publique et la confiance qu'on n'obtient que par le vrai mérite, de longs et fidèles services, tels que les siens dans la place distinguée qu'il a occupée à la cour de mon père et à la mienne.

Ces souvenirs doivent nous rappeler celui d'un chevalier, que depuis deux ans la mort nous a enlevé, et auquel personne n'a succédé dans cet Ordre. Il a retracé les anciennes vertus de la chevalerie, loyauté, franchise, et le pur hommage que ses lois prescrivaient envers le sexe, dont les regards ranimaient autrefois le courage des vieux chevaliers, dont la louange était pour eux la plus flatteuse récompense, dont la défense était le devoir le plus sacré, et dont l'approbation enflammait et créait des

héros.

héros. Qui de nous ne se rappelle les grâces de son esprit, la sûreté du commerce de sa société, témoignage irrécusable de la noblesse du cœur, qui lui concilia l'amitié et la confiance générales dans un tems où la discorde nous avait divisé en deux peuples. Telles furent les qualités qui le maintinrent dans la faveur constante des deux Rois, auprès desquels il remplit la même charge, et qui lui acquirent l'estime et l'attachement que je lui ai conservés jusqu'à sa mort. Il nous a été précipitamment enlevé; mais les vivantes images qu'il a laissées après lui [1]) font l'ornement de ma cour, de leur sexe, et la consolation de leur respectable mère, modèle des vertus qui l'ont élevée à la première place d'honneur à côté de mon épouse. Voilà

1) Mesdames de Wright et de Löwenhjelm, dont l'esprit, les grâces et la beauté firent les délices de la cour de Gustave III. Les plus célèbres poëtes suédois, Mrs. Kellgren, Oxenstjerna leur rendirent à l'envi l'hommage qu'il était impossible à tout autre de leur refuser; mais dont la digne expression n'appartenait qu'à eux seuls, et fera toujours honneur à leur muse.

Note de l'Éditeur.

les objets qui rappellent sans cesse la mémoire de ce chevalier à ceux qui ont été assez heureux pour apprécier la réunion des dons de l'esprit aux qualités aimables.

Le magistrat respectable, le noble chevalier, qui va lui succéder, a été le premier, qui dans le tribunal le plus reculé de ce royaume a fait éprouver aux citoyens limitrophes l'ascendant des lois et leur protection. Il exerce aujourd'hui avec le même zèle cette charge importante au tribunal suprême des anciens Goths, et lui a rendu la considération que l'importance de ses fonctions exige.

DISCOURS

du Roi, tenu au Chapitre de l'Ordre des Séraphins, le 28 Avril 1791 *).

Princes! Chevaliers et Commandeurs!

Un devoir sagement prescrit par le restaurateur de l'Ordre exige qu'avant de dé-

*) A la réception du Baron Gustave Maurice Armfelt, succédant au Comte Gustave D. Hamilton, Felt-Maréchal, un des Seigneurs du royaume; de Philippe Jules Bernard de Platen, succédant au Baron Christophe Falkengren, Sénateur, Président du collége de l'amirauté, Grand Maréchal de S. M. la Reine etc.; du Comte Oxenstjerna, succédant au Sénateur Comte de Höpken, Président de la chancellerie; et du Comte Adolphe Frédéric Munck, Président de la chambre des comptes, succédant au Comte Mathieu de Hermansson, cidevant Sénateur et Président du collége de la chambre. Au quel jour le Baron Otto Igelström, Général en chef, et Ministre plénipotentiaire au traité de paix de Värälä, Commandeur de l'Ordre de St. André, reçut de la part du Roi et des mains de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies la décoration de l'Or-

poser la décoration au pied des autels, on expose dans un Chapitre de l'Ordre les motifs d'un choix, qui n'est confié qu'à moi seul.

J'éprouve une vraie satisfaction à m'acquitter de ce devoir, lorsque mettant à part mon amitié personnelle pour les récipiendaires, je devance en leur faveur le langage de la postérité, et leur rends ces témoignages honorables, que la vérité et la reconnaissance arrachent à l'envie, et que justifient les événemens et nos annales. Tels sont les titres du jeune chevalier [1]), qui paraît le premier dans cette

dre des Séraphins, vacante par le décès du Comte Erik de Stockenström, ci-devant Sénateur, et Président de la commission législative.

1) Le Baron Armfelt, très connu par l'attachement, la confiance et la faveur, dont Gustave III l'honora, par sa fidélité et l'importance des services qu'il rendit dans la guerre de Finlande en 1788, où il se distingua par son activité et sa bravoure. Son cœur ressentit plus vivement le coup funeste qui précipita le Roi au tombeau, que celui que cet attentat avait porté à sa propre fortune. Depuis la majorité de Gustave IV Adolphe, il a éprouvé, que ce jeune Prince, digne héritier des vertus de son auguste père, rendait encore à sa mémoire un nouveau tribut de vénération, en accueillant avec bonté, et

enceinte. Il n'a jamais désespéré du salut de la patrie, lorsque tout semblait concourir à sa ruine; il a lutté avec constance contre les revers, il a soutenu mes efforts pour les surmonter; il a rassemblé, exercé et conduit ces braves paysans [2]), qui dans tous les tems ont été les défenseurs du royaume, le refuge de leur Roi, et l'effroi de ses ennemis. De la même main dont il avait combattu, et saignant encore de ses glorieuses blessures: c'est lui qui a signé avec le chef valeureux de nos ennemis, cette paix, qui assure l'indépendance du royaume, qui rend à la patrie la considération que les derniers tems lui avaient enlevée, et que la bravoure suédoise lui a reconquise.

J'unis ma voix à celle de l'armée, pour transmettre à la postérité le témoignage des hauts faits de ce digne général [3]), qui à la tête de nos troupes, sur le même

en honorant de sa confiance ceux dont les services avaient dignement répondu à celle du feu Roi. Mr. le Baron Armfelt est aujourd'hui Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à la cour de Vienne.

Note de l'Éditeur.

2) Les Dalécarliens.

3) Le Lieutenant-Général de Platen.

champ de bataille où il a retenu les efforts de l'ennemi, a été fait chevalier du premier Ordre de l'État. Les braves guerriers qu'il commandait ont cru trouver eux-mêmes, dans l'honneur décerné à leur chef, la récompense de leur attachement pour lui.

Ces deux nouveaux chevaliers succèdent aujourd'hui l'un à un Felt-Maréchal [4]), qui a vieilli sous les armes, et qui s'est concilié l'estime générale par son équité et sa valeur. Élevé dans les camps de CHARLES XII, après avoir combattu sous les étendards de FRÉDÉRIC le grand, il a conduit l'armée suédoise contre celle de ce héros.

L'autre remplace un Sénateur respectable [5]), un marin considéré, qui après avoir soutenu la réputation du nom suédois sous le pavillon de nos anciens alliés, après avoir mérité l'estime d'un Roi étranger, est revenu consacrer le reste de ses jours au service de sa patrie; et qui, au bord du tombeau, a encore eu la consolation de voir revivre l'honneur du pavillon suédois sous le commandement d'un Prince de notre sang.

4) Le Felt-Maréchal Comte HAMILTON, un des Seigneurs du royaume.

5) Le Baron FALKENGREN, Sénateur.

(Aux Chevaliers récipiendaires.)

Chevaliers! si la glorieuse carrière, fournie par vos prédécesseurs, leur a mérité la décoration qu'ils vous laissent; vous venez aujourd'hui la recevoir, précédés de la renommée de vos exploits. Semblables aux guerriers de l'antiquité, qui, pour attester leurs triomphes, présentaient les trophées qu'ils avaient conquis sur l'ennemi, vous pouvez me rappeler les remparts d'Elgsö, les rocs escarpés de Kernakoski, les bords du Saïmen, roulant ses flots couverts de glace, et les champs de la paix de Värälä.

Et vous estimable vieillard, brave guerrier, qui pourrait mieux rappeler ici le souvenir de vos exploits, que vous-même? Vous qui m'avez conduit aux champs de gloire, dans cette carrière que les Rois immortels qui ont gouverné ce royaume, ont si glorieusement parcourue, et dans laquelle je n'ai pu suivre leurs traces que de loin. Vos glorieuses blessures dans deux guerres à plus de vingt six ans de distance l'une de l'autre; l'honneur d'avoir été le digne élève d'un héros [6]), les lauriers cueillis dans les plaines d'Uttis, et sur les hauteurs de Li-

6) Le Comte Schwerin, Felt-Maréchal, grand-oncle maternel du Lieutenant-Général de Platen.

kala, ne sont pas les seuls titres à la décoration que vous recevez aujourd'hui, elle est encore le prix de votre constance dans les revers, de la fermeté courageuse que vous avez opposée aux forces supérieures de l'ennemi à Koroïs, à Villikala, lorsque blessé vous-même, vous vîtes votre fils périr à vos côtés; et que, sourd à la voix de la nature, occupé seulement du danger de la patrie, vous oubliâtes que vous étiez père, pour vous souvenir seulement que vous étiez chef; de cette constance héroïque, qui sauva l'armée et arracha à l'ennemi le fruit de ses premières victoires. Ces titres glorieux honoreront à jamais l'Ordre qui vous admet dans son sein.

Mais en récompensant ainsi les guerriers dont le sang a coulé sur le champ de bataille, je n'oublierai pas un mérite d'un autre genre, celui du génie et du goût. Qui de vous aujourd'hui ne regrette pas le plus ancien chevalier de cet Ordre [7]), le plus ancien sénateur, le premier fondateur, le membre le plus éclairé des sociétés savantes de ce royaume; celui dont l'esprit, la profonde érudition et la mâle élo-

7) Le Sénateur Comte de Höpken, Président de la Chancellerie.

quence ont créé les plus beaux monumens de la littérature suédoise; celui qui devra son immortalité plus encore à l'éclat qu'il a répandu sur les sciences, qu'à celui de ses titres, qu'aux emplois éminens qu'il a su remplir avec gloire, dans des circonstances difficiles et au milieu des orages de son tems? Il va être remplacé par un sénateur [8]), en qui l'Ordre décerne aujourd'hui une récompense au génie, à la vertu, au dévouement pour la patrie, à toutes les qualités sociales: tant de titres joints au nom respecté qu'il porte, justifient assez

8) Le Comte Oxenstjerna, Sénateur, ci-devant Grand Maréchal de la cour, et Grand Chancelier des Ordres du Roi, membre de l'académie suédoise. Que ne puis-je à son insçu publier, que l'éloge que Gustave III fait de lui dans ce discours, et dans celui de l'installation de l'académie, n'est que l'expression de la plus stricte vérité. Tel il se peint dans ses écrits, tel il se présente dans les rélations de la société. On pourrait dire qu'il a puisé sa verve dans son propre caractère; qu'il y a trouvé cette délicatesse, ce goût, cette sensibilité, qui caractérisent ses ouvrages. Outre les excellentes productions dont Mr. le Comte Oxenstjerna avait précédemment enrichi la langue suédoise, il vient de donner le poëme des Moissons, qui doit lui mériter le titre de Virgile suédois.

Note de l'Éditeur.

mon choix; et la tendre amitié qui nous unit depuis tant d'années.

Ce chevalier [9]), qui, élevé à la cour de mon père et à la mienne, m'a suivi dans les plus heureux tems de ma vie, et qui, avec le zèle le plus ardent et le plus pur, a dirigé les affaires importantes qui lui ont été confiées, va recevoir de ma main le prix de sa fidélité. Il succède à un ancien Sénateur [10]), qui lui-même artisan de sa fortune, s'était fait connaître par les charmes de son esprit, à la fois agréable et profond, qui, à la faveur de ces dons heureux a su braver et maîtriser les orages politiques.

Nous regrettons parmi nous un chevalier d'un âge avancé, un Sénateur honoré et estimé [11]), que son mérite a porté aux plus hautes dignités de ce royaume, qui a forcé l'envie même d'applaudir à sa fortune; modèle d'impartialité dans l'administration de la justice, de franchise dans les délibérations, de sagesse dans les résoluti-

9) Le Comte Munck.

10) Le Comte de Hermansson, Sénateur, et Président du collége de la chambre.

11) Le Comte Stockenström, Sénateur, et Président de la commission législative.

ons. Il n'a point laissé d'héritiers, à qui transmettre le nom qu'il a illustré, mais sa mémoire sera toujours chère aux appréciateurs de ses rares vertus.

Sa décoration est aujourd'hui remise en mon nom par une grande Princesse à un chevalier issu d'une famille suédoise [12]). Ses efforts pour rétablir l'amitié entre deux proches parens, entre deux nations valeureuses, lui ont mérité ce témoignage de mon estime, autant que son courage et son habileté dans le commandement.

Chevaliers, qui venez d'être nommés, approchez et répondez aux questions suivantes.

12) Le Baron Otto Igelström, Général en chef au service de Russie, a signé la paix de Värälä, de la part de S. M. l'Impératrice de Russie. Il est d'extraction suédoise, de la famille des Strömfelt, d'Appelbom et de Fägerstjerna, et introduit dans la noblesse suédoise au N:o 320.

DISCOURS,

prononcé à l'installation de la haute Cour de justice séante à Vasa, le 28 Juin 1776. *)

Ayant conformément aux lois de Suède et à l'usage de mes ancêtres visité mes provinces [1]), le premier objet de mes soins a

*) J'ai cru à propos d'extraire du grand nombre des écrits de GUSTAVE III sur des objets d'économie publique, de législation et de jurisprudence, qui intéressent particulièrement le royaume, ceux qui peuvent prouver le zèle de ce Prince pour la justice et combien les objets importans d'une sage administration ont excité son attention.

Note de l'Éditeur.

1) Une ancienne loi obligeait les Rois de Suède, avant leur couronnement, à visiter les provinces du royaume, pour leur assurer personnellement la conservation de leurs lois et de leurs privilèges, et pour se faire reconnaître eux-mêmes par les habitans. Ce voyage ne pouvait s'entreprendre selon le bon plaisir du Roi, mais devait s'exécuter dans l'ordre et au tems prescrit par la loi et les coutûmes. Le Roi ne pou-

été de remédier aux besoins les plus accablans de mes sujets. L'impartiale dispensation de la justice a surtout fixé mon attention. Partout où j'y ai trouvé du relâchement, je l'ai remise en vigueur; partout j'ai récompensé l'intégrité et sévi contre le juge inique.

Je n'ai qu'à me louer de ma cour de justice d'Åbo, considérée à juste titre de

vait entrer sur les frontières d'une province, avant d'en avoir reçu des otages qui lui tenaient lieu de sauvegarde jusqu'à ce qu'il passât dans une autre, et ce n'était qu'au retour de sa tournée et accompagné des notables de chaque province, qu'il pouvait se faire couronner. Les historiens suédois, du tems du catholicisme en Suède, attribuent l'institution de cette loi au Roi ERIK le saint, et lui ont donné le nom d'*Erikſgata*, qu'elle conserve encore. Mais des lois plus anciennes que leurs chroniques prouvent évidemment, que ces voyages tenaient à la constitution du royaume, et tiraient leurs noms de l'ancien mot suédois *areka*, qui signifiait *faire une tournée*.

Depuis que la couronne est devenue héréditaire, cette loi n'est plus de rigueur. Mais les Rois de Suède ont néanmoins conservé l'usage de visiter les provinces du royaume à leur avénement au trône, de prendre connaissance de leur état, d'entendre leurs réclamations, sans observer aucune des formalités de l'ancienne loi.

Note de l'Éditeur.

toute l'étendue de son ressort. Instituée par le grand GUSTAVE ADOLPHE, en qualité de tribunal suprême du Grand-Duché de Finlande, il suffisait à une juridiction plus étendue que peuplée, sortant à peine des ténèbres de l'ignorance et de la superstition, où les guerres civiles l'avaient retenue. Les lumières qu'a répandues un nouveau siècle, l'encouragement donné à l'agriculture ont peuplé ce pays. Les déserts et les forêts, dont il était couvert, sont aujourd'hui fertilisés par l'industrie d'utiles citoyens. En conséquence, les anciennes institutions doivent s'étendre en proportion de la population et de l'amélioration du pays; et je me trouve destiné à accomplir l'ouvrage commencé par le plus grand de mes prédécesseurs. J'ai suivi la route qu'il m'avait tracée; comme lui j'y ai été conduit par mon vif attachement pour un peuple, dont la bravoure, le dévouement au Roi, et l'amour de la patrie ont toujours été reconnus par les citoyens suédois.

J'ai cru qu'une nouvelle division du pays en plusieurs gouvernemens mettrait mieux à portée d'en connaître les besoins et ceux des habitans; que l'agrandissement

des anciennes villes, des plans et des fondations pour en construire de nouvelles, et l'encouragement qu'on accorderait à l'industrie, seraient des moyens efficaces, pour rendre la Finlande florissante; mais sans l'établissement de la justice ces moyens eussent été infructueux. C'est pourquoi j'estime indispensable l'institution que je crée pour alléger les fonctions de l'ancien tribunal: j'accomplis en votre présence la tâche que je me suis imposée, et suivant l'exemple que m'a donné GUSTAVE ADOLPHE, je fais dépositaires de mon autorité royale ceux que j'ai destinés à composer ma haute cour de justice séante à Vasa.

(Après en avoir nommé les membres, le Roi continue:)

Les emplois dont je vous revêts aujourd'hui, vous imposent d'importans devoirs, et lorsque je vous confie ma justice, vous prenez des engagemens sacrés avec moi, avec vos concitoyens, et ce peuple sur lequel vous devez la répandre.

Les autres tribunaux du royaume ont seulement à conserver l'estime, que de longs services leur ont acquise, mais vous avez à la mériter; plus vous êtes éloignés de mes regards, plus vos devoirs sont im-

posans, plus votre attention doit être scrupuleuse à veiller sur l'esprit du peuple dont la tranquillité vous est confiée; à ce que les tribunaux inférieurs s'attachent à détourner toutes les sources de procès, a appaiser les différens et à les concilier, plutôt que de les juger: ils peuvent par le moyen d'une communication plus particulière avec ce peuple, le convaincre des avantages d'une bonne intelligence; mais pour que leur exemple lui inspire la vertu, c'est le vôtre qui leur en fera un devoir. Que le glaive de la justice, remis entre vos mains, soit donc la terreur du crime et l'abri de l'innocence, que l'espoir ni la crainte ne fassent pencher sa balance, et que toujours le pauvre et l'opprimé trouvent en vous un refuge contre la persécution d'une injuste puissance.

Protégez surtout contre l'oppression cette classe honorable de citoyens, qui cultive et défend la patrie. Après avoir mérité sa confiance, vous l'éclairerez sur ses véritables intérêts qui sont de ne jamais se laisser détourner de la vocation à laquelle sa naissance l'a appelée, si l'ambition lui inspirait le désir de s'approprier des droits,

dont

dont ses anciennes mœurs et l'ordre public lui interdisent l'usage.

Veillez à la conservation de la doctrine évangélique dans toute sa pureté, faites respecter le nom du Très-haut, qu'il soit craint et surtout aimé; protégez ses ministres dans l'exercice de leurs pieuses fonctions. Maintenez la considération de ceux qui pratiquent les vertus qui leur sont préscrites; mais que ceux, qui, au mépris d'un ministère de paix, de charité et d'union, oubliant leur devoir envers Dieu, le Roi et la patrie, égarent l'esprit du peuple jusqu'à le réfroidir pour les vertus sociales et le dévouement envers le Roi, que ceux-là, dis-je, n'échappent point à la juste punition qu'ils ont encourue.

Ayez égard aux priviléges de la Noblesse; mais sans souffrir que le paysan en soit opprimé. Ainsi vous remplirez mon attente, et l'espoir d'une partie de mes sujets, dont le bonheur fait l'objet de ma sollicitude.

RÉFLEXIONS

sur l'utilité et les avantages d'un Costume national.

Quand le luxe s'est établi chez une nation pauvre, il en devient bientôt le fléau. Nous avons tâché de lui opposer les plus fortes barrières. À toutes nos Diètes la nation a toujours élevé ses réclamations contre le mal qu'il produisait. Le pouvoir législatif a cherché à en réprimer les progrès par un grand nombre de lois, mais elles ont toutes été vaines; le luxe des habits s'est accru; il n'a pas été moins encouragé par l'approbation toujours puissante des femmes, que par le penchant naturel qu'on a dans chaque pays, à rivaliser d'élégance et de richesse dans les habillemens avec une autre nation. Ce n'était pas assez de s'être épuisé par les recherches du goût, le rafinement et l'éclat des étoffes; les changemens rapides de la mode ont mis le comble à ces ruineux excès, en nécessitant des dépenses aussi mul-

tipliées que ses caprices. Ces objets dont l'importation était défendue depuis plusieurs années, et dont le prix a haussé en proportion des risques qu'entraînait leur introduction frauduleuse, ont trouvé un double attrait, et dans le plaisir attaché à l'infraction des prohibitions en général, et dans celui de complaire à ce sexe séduisant, dont les fantaisies sont des ordres impérieux.

Les lois sont toujours sans force, quand elles luttent contre l'opinion. La sévérité peut bien forcer à l'exécution des lois; mais il est des cas, où la sévérité est impuissante et ne fait qu'exciter à la désobéissance. Les argumens de la logique ne tiennent pas contre ceux de l'expérience. Envain depuis trente ans les députés de la nation ont pris les mesures en apparence les plus sages pour mettre un frein au luxe des habits; tous les moyens ont été employés pour les rendre illusoires. Tant que les cours étrangères auront des habillemens élégans et riches; on sera tenté de les prendre pour modèle et de suivre les diverses variations du goût.

Un jeune homme au retour de ses voyages, une marchande de mode attentive à

épier les nouveautés suffit pour opérer une révolution dans la parure, et la mode nouvelle a souvent le double inconvénient de nous ruiner en nous obligeant à des dépenses au delà de nos facultés, en nous rendant la balance du commerce encore plus désavantageuse, et même de nous avilir. Car on sait trop que ce n'est pas toujours à des sources bien pures que la mode va puiser ses caprices. Souvent ses législateurs sont les étourdis des deux sexes, souvent ils se trouvent dans ces classes destinées à la fois à plaire et à corrompre, et auxquelles on prodigue tour-à-tour les hommages de la galanterie et le dédain.

Vainement voudrait-on, par des légions de surveillans, prévenir les fraudes par lesquelles on échappe aux douanes; on sait que nos côtes sont trop étendues pour pouvoir être mises à l'abri des contrebandiers; les facilités que présentent les localités et l'appât du gain les rendront toujours hardis et persévérans dans leurs tentatives. Il faut donc couper le mal dans sa racine. Détruisons jusqu'à la possibilité de copier les autres plus long-tems. Renonçons pour jamais à la forme actuelle de notre habil-

lement. Mettons-nous hors d'état de désirer les superfluités dont nous avons été accablés jusqu'ici, et qui nous sont devenues presque indispensables. Je ne me dissimule pas combien cette idée, précisément parcequ'elle est grande, peut paraître extraordinaire, peut-être même bizarre au premier aspect. Ce n'est cependant qu'en l'adoptant que nous pourrons parer aux inconvéniens qui sont généralement sentis.

En ne consultant même que la commodité et la santé, on conviendra bientôt, qu'aucun habillement n'est plus gênant que celui qui serre le corps, sans garantir la poitrine ni les cuisses; qui comprime, sans abriter, que l'on ne peut boutonner, que sa coupe force à laisser toujours ouvert, dont les étroites dimensions commandées par une mode nouvelle laissent à découvert les parties du corps, qui ont le plus besoin d'être garanties du froid: nous avons adopté néanmoins cet habillement, inventé dans les pays méridionaux de l'Europe, et si contraire au climat du nord.

Quant aux formes extérieures, est-il un costume moins agréable à l'œil, que celui qui s'est introduit dans l'Europe moderne? J'en appelle aux peintres et aux sculpteurs.

Osent-ils adapter à leurs figures, à leurs statues ce costume choquant, qui semble être l'épouvantail des beaux-arts?

Que dirons-nous de celui des femmes? Demi-nues, sans abri pour le cou et les épaules; les mains et les bras légèrement couverts de gants, qui peuvent servir à conserver la peau, mais non pas à les garantir du froid. Gênées dans leurs mouvemens, par des vêtemens qui compriment leur taille, défigurées plutôt que couvertes par ces amples jupes, qui les laissent exposées aux atteintes de nos hivers rigoureux; ne méritent-elles pas encore plus d'être plaintes, que d'être blâmées? L'habitude seule les sauve de la mort prompte, dont un pareil costume pourrait être la cause. Mais ne doit-on pas lui imputer cette faiblesse de santé, ces attaques de nerfs, ces convulsions fréquentes, qu'elles éprouvent pour la plupart depuis vingt ans? Elles expient ainsi la funeste manie, qui a fait adopter, sous le climat du nord, une manière de se vêtir, qui ne pourrait s'introduire impunément que dans les pays méridionaux. Si à cet habillement froid et incommode, on substituait un costume plus chaud, moins gênant, qui garantît mieux

des injures de l'air, et qui, de toutes les pièces dont il serait composé, couvrît plus ou moins chaudement, selon les variations de l'atmosphère, qui se succèdent plus rapidement chez nous qu'ailleurs; ne prendrions-nous pas un parti sage à tous égards en suivant les conseils de la raison, ceux d'une économie, qui nous est indispensable, et en nous dégageant de la servile imitation des autres nations? Cette triple considération n'est-elle pas propre à lever tous les doutes?

Pour ce qui est du beau sexe en particulier, la Russie nous offre une preuve récente des résistances qu'il a opposées d'abord aux innovations, mais en même tems de leur peu de durée. Il s'est bientôt convaincu de la commodité, de l'utilité d'un nouveau costume, et il a cédé. Le but auquel nous tendons, en donnant aux femmes un habit commode et avantageux à plusieurs égards, est d'une importance plus déterminante. Nous désirons leur épargner ces dépenses aussi vaines qu'onéreuses, auxquelles les entraînent les changemens successifs que la mode subit. Peut-être que celles dont la garderobe se trouve abondamment fournie, répugneront d'abord à

se conformer au nouvel usage; mais je ne doute pas qu'elles ne reconnaissent bientôt l'utilité de ce changement, et que l'habitude ne consolide avec le tems ce que la raison aura commencé.

Je m'attends néanmoins à entendre des cris s'élever contre cette innovation; la crainte et les préjugés vont s'armer contre elle. Quoi! dira l'un, changer l'habillement de toute une nation? Pourquoi non? si cette innovation a pour but de bannir toutes les modes étrangères, si l'exemple, si le désir de plaire à ses supérieurs, celui de se rapprocher des principaux du royaume, l'introduisent insensiblement, sans contrainte, sans l'entremise des lois; si le costume nouveau est plus commode, plus chaud, plus conforme au climat, et surtout moins dispendieux, eu égard à sa durée, à la constance de sa forme, comparée avec les variations perpétuelles de celui qu'on va quitter. Quoi! dira un autre, vouloir à la fin du dix-huitième siècle se distinguer par un costume tout-à-fait différent de celui des autres nations! n'est-ce pas rétrograder vers la barbarie? Que fit Pierre I, au commencement de ce siècle, pour préparer ses sujets à la civilisation?

n'introduisit-il pas parmi eux le costume Européen? Oui, sans doute; mais PIERRE I trouva chez sa nation l'orgueil de l'ignorance, et ce qui en résulte, le mepris pour les nations éclairées. Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, il aspirait à se rapprocher du reste de l'Europe par les manières et par le goût des beaux-arts. Il entrait dans son plan de faire sentir à ses sujets à quelle distance ils se trouvaient du reste de l'Europe; il ne pouvait que gagner à imiter les autres nations. Nous, au contraire, nous gagnerions peut-être à nous maintenir au point où nous sommes. Nos mœurs (j'ose le dire à l'honneur de notre pays) sont préférables à celles de la partie méridionale de l'Europe; il fallait que la nation suédoise fût pourvue d'excellentes qualités, pour n'avoir pas été corrompue par cinquante ans d'un gouvernement anarchique. Accoutumés pendant nos dissensions civiles à recevoir des impressions étrangères, nous en sommes venus à ne pas nous estimer assez nous-mêmes, et à mettre trop de prix à ce qui est étranger. PIERRE I avait raison de chercher, pour ainsi dire, à dénaturer la nation, en lui faisant adopter d'autres opinions, des mœurs plus dou-

ces, plus Européennes; il a dû, peut-être, dire à ses sujets: cessez d'être Russes, devenez français, allemands, anglais; à nous, au contraire, il faut dire: soyez Suédois, soyez ce que vos ancêtres ont été sous vos anciens Rois, sujets fidèles et braves, enfans soumis, hommes sensibles, pères tendres, bons citoyens, en un mot, soyez ce que les autres nations cesseront bientôt d'être. Créez-vous un esprit national. Or j'oserais soutenir que le costume que vous adopterez, y contribuera plus qu'on ne pense. Qu'on ne se hâte pas de traiter de paradoxe cette assertion; que l'on consulte le plus sûr des guides, l'expérience.

Il n'y a parmi nous que deux classes de citoyens distinguées du reste de la nation par leurs habillemens. L'une est la classe des militaires; elle conserve un esprit de corps, qui, à ses yeux du moins, l'élève au-dessus de l'autre. Depuis le chef jusqu'au soldat, cette union qui règne entre les individus d'un même régiment, qui en fait pour ainsi dire une nation particulière, ne tient-elle pas à l'uniformité d'habillement? Qu'un des bataillons de ce corps soit distingué par un autre uniforme, et on verra le changement qui en résul-

tera. Le moindre avantage que le chef accordera à ce bataillon excitera le mécontentement; et bientôt l'union, qui régnait dans la petite nation, disparaîtra.

Le clergé est l'autre classe du royaume absolument distinguée des autres par son habillement. Ses mœurs, sa gravité, le respect qu'on lui rend, tiennent plus à son costume qu'on ne l'imagine. S'il était libre au clergé de s'habiller à son gré hors de ses fonctions, ainsi que l'usage vient de s'en introduire en Angleterre, que deviendrait cette gravité modeste, qui appartient à son État, et qui est consacrée par le tems.

Mais, pourrait-on dire encore, pourquoi changer l'habillement d'une nation, lorsque, pour réprimer le luxe, le Monarque n'aurait qu'à manifester le désir, qu'à témoigner sa satisfaction particulière à ceux qui se conformeraient à son goût, en quittant tout superflu, et qu'à désapprouver ceux qui déployeraient dans leurs habillemens un vain luxe, auquel leurs facultés ne peuvent suffire? Qu'on passe en revue le reste de l'Europe, et l'on trouvera bientôt la réponse à cette objection.

Quel est le pays, où chacun n'aspire pas à imiter les modes étrangères aussitôt

qu'elles paraissent? Je n'en excepte pas même ceux qui sont gouvernés par les Princes les moins empressés à les adopter. Qui ne connait pas le mépris que fait un de nos plus grands Monarques de ces sortes de parure? Respecté en Europe, craint et obéi dans ses moindres volontés, ce Prince dont le règne occupera une place si distinguée dans les fastes de l'histoire, et qui sur le déclin de l'âge s'est rendu le médiateur de l'Europe, ne devait-il pas avec tant de titres au respect et à la déférence, déterminer les personnes de sa cour, et ceux qui ne sont pas militaires, à ne pas employer pour leur habillement dans son propre château ces étoffes étrangères, dont l'introduction est rigoureusement défendue dans son royaume. Cependant les Princesses de sa maison ne portent sous ses yeux mêmes d'autres étoffes et d'autres parures que celles, qui sont commandées chez l'étranger; chose d'autant plus étonnante que les fabriques de ses États sont parvenues à un degré de supériorité, qui le cède peu aux fabriques étrangères. Tel est le goût passionné des hommes pour la parure; tel est l'empire des caprices de la mode, qu'il porte dans ses variations mêmes

un attrait irrésistible, qui nécessite des changemens si rapidement multipliés, que la femme qui se présenterait vêtue comme elle l'était il y a cinq ans, paraîtrait un objet de ridicule.

Osons réprimer cette manie qui nous a entraînés dans un luxe inconnu à nos ancêtres, luxe onéreux aux femmes surtout qui habitent les provinces, et qui après fort peu d'années d'absence se retrouvant dans la capitale, sont obligées de renouveler toute leur garderobe. Ce luxe peut être utile à un pays riche, qui fournit en abondance les matières premières dont il nécessite l'emploi. La variation des modes est plutôt une source de richesses qu'une cause d'appauvrissement pour un pareil pays, parceque les étrangers s'en rendent volontairement tributaires; mais il ne peut que causer la ruine d'un État pauvre, qui tire ses productions de l'étranger.

Il nous reste à repousser une objection, qui paraîtra peut-être la plus forte. Que penseront, nous dit-on, nos contemporains, en voyant que nous cherchons à nous distinguer d'eux? ne nous reprocheront-ils pas de rétrograder vers l'ancienne barbarie? Voici ma réponse: s'ils veulent

apprécier de bonne foi les motifs qui nous ont engagés à changer de costume, ils trouvent naturel, que ne pouvant atteindre à la magnificence et à la richesse de leurs habillemens, nous ayons voulu en adopter un commode et d'une noble simplicité, ils ne pourront nous refuser leur approbation; que si cependant il se trouvait des hommes assez légers pour taxer de barbarie une nation, parcequ'elle porte un habillement plus ou moins long que le leur, je leur dirais: c'est la philosophie même que j'appelle à mon secours; non cette philosophie dangereuse, qui apprend à tout mépriser, à livrer le bon sens au ridicule, qui crée des sectes, et qui, pour dominer seule, renverse tout ce qu'il y a de respectable; j'en appelle à cette philosophie bienfaisante, qui écartant tous les préjugés funestes, toutes ces petites considérations, qu'on oppose à l'exécution des projets les plus importans, se plait à concevoir ou à encourager toute entreprise hardie qui tend au bien général.

Tel est, j'ose le dire, le changement que j'ai proposé; il fera certainement époque dans l'histoire de ce royaume. Les suites en feront sentir la nécessité, et peut-

être donnons nous un exemple qui sera suivi de plusieurs nations.

La nôtre est-elle donc la seule qui se distingue ainsi? Les Hongrois ne portent-ils pas l'habillement qu'ils ont eu de tout tems. Cette souveraine dont la grande ame ne l'élève pas moins au-dessus de son sexe, qu'au-dessus de ses contemporains; l'Impératrice de Russie, pour soustraire sa nation à l'imitation de l'usage étranger, n'a-t-elle pas établi déjà pour les femmes de sa cour un costume national? La Pologne, qui après avoir tant perdu de sa considération au dehors, s'occupe à présent de son économie intérieure, n'est-elle pas aussi à la veille de reprendre son ancien costume? Hâtons-nous de prévenir les autres nations, et qu'on ne puisse pas nous reprocher, qu'après avoir été les premiers à faire naître ce projet, nous avons été les derniers à l'exécuter.

RÉFLEXIONS

de Son Altesse Royale le Prince Royal GUSTAVE, *inscrites dans les régistres du Consistoire de l'Université d'Upsal, le 13 Octobre 1768.*

L'éducation de la jeunesse, que l'on dit être une seconde nature, est sans contredit celle des parties de l'administration, à laquelle un Prince éclairé doit apporter le plus d'attention. C'est cette science, qui en créant les juges, les prêtres, les hommes d'État, les généraux, les ministres et les commerçans, les dispose aux grandes actions, qui décident du bonheur de tant de millions d'hommes, et souvent de l'élévation et de la chûte des Empires.

Telles sont les fonctions confiées à vos soins; plus elles sont importantes, plus vous devez sentir l'étendue de vos devoirs et tout ce que la patrie a droit d'attendre de vous. Votre choix et la volonté du

Roi

Roi m'associent, pour ainsi dire, avec vous pour l'accomplissement de ce grand ouvrage, en m'en confiant l'inspection. Je crois ne pouvoir mieux remplir cette tâche, qu'en imitant votre zèle pour les progrès des sciences: mais les connaissances que l'on acquiert par leur culture ne suffisent pas au bonheur d'un État. Les bonnes mœurs, et surtout une idée juste des noms sacrés de religion, de vertu, d'honneur, de devoirs et d'amour de la patrie sont au moins aussi utiles à la jeunesse, si elles ne le sont même davantage, que les cathégories d'Aristote et les vers d'Homère.

À peine nos ancêtres eurent-ils sécoué le joug de cette barbarie, à laquelle la politique de la cour de Rome et l'ignorance les avaient condamnés, qu'ils tombèrent dans une autre extrémité, en se livrant aveuglément aux sciences abstraites, et en négligeant celles de première utilité. Les unes et les autres ont été soigneusement cultivées dans ces derniers tems, et surtout dans ce siècle, avec beaucoup de succès; mais à mesure que les usages de nos pères ont été abolis, les mœurs se sont dépravées; il ne nous reste donc pour atteindre

le but qu'elles se sont proposé, qu'à employer le même zèle pour encourager les sciences et la vertu. Guidé par ces sentimens, je vous proposai il y a plus d'un an, lorsque pour la première fois je pris place au milieu de vous, de donner vos opinions sur les moyens de perfectionner l'éducation. Celles que vous m'avez présentées sont telles que je devais les attendre d'une société aussi éclairée; mais comme chaque professeur a énoncé séparément la sienne, j'ai jugé à propos de vous faire part des réflexions, que m'a suggéré la lecture de l'opinion du professeur BERCH, qui m'avait été communiquée précédemment, ainsi que de plusieurs écrits sur l'éducation de la jeunesse.

La noblesse, destinée à occuper les premiers emplois de l'État, est, des classes de la société, celle dont l'éducation est le plus négligée. Pourquoi cette assertion, qui paraît être un paradoxe, se vérifie-t-elle malheureusement parmi ceux qui sont le plus distingués par leur naissance et leur fortune? C'est que les personnes que le Roi a préposées pour diriger l'éducation de la jeunesse, ne peuvent avoir la même inspection sur la jeune noblesse, que sur les autres étudians.

La jeune noblesse se rend à l'université dans l'âge le plus tendre, n'ayant aucune idée des connaissances qu'on y acquiert, et sachant à peine lire. Les parens de ces jeunes gens, que leurs emplois empêchent de les accompagner, les laissent ordinairement à leur propre discrétion, ou à la direction de jeunes étudians, qui ne sont guères plus instruits que leurs jeunes élèves, mais qui n'ont certainement pas leur innocence. L'incapacité de ces précepteurs est encore un motif de plus pour déterminer les parens à envoyer leurs enfans à l'université, puisqu'ils ne peuvent étudier chez eux les sciences de première utilité. Rendus à l'université, ces jeunes gens fréquentent, je veux le croire, les leçons publiques et particulières des professeurs, qui peuvent bien donner des témoignages de leur érudition, mais nullement de leur conduite. Les précepteurs redoublent de complaisance à mesure que leurs élèves avancent en âge, et qu'ils voient s'approcher le terme de l'éducation et celui, où ils recevront la récompense dont ils se sont flattés.

Voilà sans doute pourquoi on rencontre souvent des enfans mieux élevés chez

leurs parens, que ceux qui l'avaient été à l'université. Non que l'on en doive accuser la négligence des professeurs; mais bien celle des personnes préposées à l'inspection de leur conduite privée; de là viennent aussi les plaintes des parens sur le peu d'instruction de leurs enfans, et leur répugnance à les envoyer à l'université, puisqu'ils ne donnent aucune préférence à l'éducation publique sur celle qu'ils peuvent recevoir sous leurs yeux. Nos judicieux ancêtres avaient senti ces inconvéniens, et si leurs établissemens eussent été conservés, nous jouirions aujourd'hui des fruits qu'ils ont recueillis; mais l'avarice, et l'intérêt particulier, plus nuisible encore, ont anéanti ces sages institutions. Vous sentirez, Messieurs, que je veux parler des communautés [1]). C'est, si je le puis dire, de leur sein que nous avons vu sortir ces hommes célèbres qui ont illustré la patrie. Les Oxenstjerna, les Skytte, les Bonde, les Baner, les Torstenson, et tant d'autres dont les hautes vertus ont excité l'ad-

1) Anciennement un grand nombre d'étudians vivaient en communauté, sous l'inspection de personnes préposées au soin de leur nourriture et de leur conduite. *Note de l'Éditeur.*

miration de leur siècle et commandent encore notre respect. Je ne dois pas, en citant ces hommes rares, omettre le nom d'un de nos plus grands Rois (CHARLES X GUSTAVE), qui a puisé dans cet établissement les connaissances qu'il a depuis si glorieusement employées pour le bonheur de ses sujets. Les causes de l'utilité de pareils établissemens sont faciles à trouver. Il en résulterait des moyens plus simples pour l'instruction de la jeunesse et pour veiller à ses mœurs.

Puisque les revenus ne permettent pas dans ces tems de cherté de redonner à cette institution son ancienne étendue, je pense que pour n'en pas perdre entièrement le fruit, on pourrait la restreindre au moins au nombre de vingt quatre étudians, dont douze seraient pris dans le corps de la noblesse, et les douze autres dans ceux de la bourgeoisie et des agriculteurs. On recevrait dans cette communauté des jeunes gens de l'âge de douze ans jusqu'à vingt deux. La première classe serait composée de jeunes gentilshommes de l'âge de seize jusqu'à vingt deux ans; la seconde de ceux de douze ans jusqu'à seize; la troisième classe serait destinée aux enfans des

personnes revêtues de charges publiques et à ceux des bourgeois les plus aisés. La quatrième recevrait les enfans des bourgeois et des prêtres les moins favorisés de la fortune.

La libéralité de nos Rois a affecté des fonds [2]) considérables à l'entretien des ancienness communautés. Ils ont été depuis employés à la fondation de pensions, qui, si je ne me trompe, montent à la somme de mille riksdalers par an. Cette somme se partage annuellement entre cent cinquante pensionnaires. Le consistoire de l'académie est le plus en état d'affirmer combien peu ces secours seraient suffisans aujourd'hui. Ne serait-il donc pas plus utile pour les progrès de l'éducation, de supplier le Roi de vouloir permettre que ces pensions fussent employées à établir un fond qui serait destiné à l'établissement que je propose. On pourrait ajouter à ce revenu une somme de cent riksdalers, que les enfans qui composeraient les trois premières classes seraient tenus de payer pour leur entière pension, et pour la quatrième on n'exigerait que le tiers de la dite somme de cent riksdalers.

2) Ces fonds se delivraient en nature, comme blé et autres comestibles.

Note de l'Éditeur.

Cette différence paraîtra moins disproportionnée, si l'on fait réflexion que les enfans qui composent cette quatrième classe, sont nés de parens pauvres, qui pourraient peut-être encore à moins de frais pourvoir à leur entretien chez eux. D'ailleurs on rétablirait facilement cette disproportion entre les autres classes, en convenant que le chancelier de l'académie et l'archevêque concéderaient, en faveur de cette jeunesse indigente, quelquesunes des pensions fondées par des particuliers, et qui sont à leur disposition. En ajoutant donc à ces revenus celui des pensions royales, il en résultera un revenu annuel de trois milles riksdalers, somme plus que suffisante pour cet établissement. On préposerait quatre personnes, qui répondraient au chancelier et aux parens des enfans confiés à leur soin, de leurs progrès et de leurs mœurs. Chacune des classes mangerait séparement avec le préfet qui lui aurait été donné. Son devoir serait de conduire sa classe aux leçons publiques des professeurs, et les adjoints seraient tenus de donner chaque jour une heure de leçon dans cette communauté. Les maîtres d'exercices auraient aussi leurs heures fixes; et pour les leçons d'équitation,

d'armes etc., qui ne pourraient se donner dans la communauté même, elles se donneraient dans les salles publiques d'exercice à d'autres heures que celles où les étudians y assistent, afin que cette fréquentation ne pût détourner ceux-ci de l'application qu'ils doivent porter à leurs études.

Tous les ans il y aurait un examen public, où chacun aurait droit de faire des questions et d'exiger des réponses satisfaisantes, sans qu'aucun des préfets pût aider les étudians de signes ou de paroles. Je crois inutile d'observer que les études doivent être adaptées au génie et à la vocation de chacun des étudians.

Vous êtes si expérimentés dans l'instruction publique et particulière, que je crois superflu de vous rappeler qu'il faut des connaissances différentes pour devenir homme d'État, prêtre, ou ministre, que pour devenir général, négociant, ou simple citoyen. Je crois également inutile de vous dire qu'il ne faut pas surcharger l'esprit des jeunes gens; mais régler leurs études d'après l'âge de ceux qui composeraient les quatre classes que je propose.

J'ai cru que ces réflexions, que je communique au consistoire de l'université,

pourraient contribuer à améliorer le mode d'instruction de cette classe de la jeunesse, qui semble par sa naissance et sa fortune, destinée à remplir les premières charges du royaume. Les autres étudians étant divisés par nations, il sera d'autant plus facile de leur procurer les connaissances nécessaires pour les emplois auxquels ils se destinent, parcequ'ils sont toujours sous les yeux de leurs inspecteurs dont les remontrances ne sont point détruites par l'influence de précepteurs avides, ou de parens puissans et aveugles. Si le consistoire approuve ces réflexions, et que sur son rapport, le Roi consente à ce qu'elles ne restent pas sans effet, je regarderais ce jour comme un des plus heureux de ma vie. La véritable gloire, la vraie richesse consistent plus à donner des citoyens utiles et vertueux à la patrie, qu'à l'agrandir par de brillantes conquêtes, toujours teintes du sang de ses habitans.

OPINION

du Roi sur la liberté de la presse. *)

S'il n'était question que de savoir si la constitution de 1772 annulle l'Édit de 1766, ou non, la réponse serait très facile. Tous les statuts établis depuis 1680, considérés comme fondamentaux, sont abolis par le 39me paragraphe de la dernière constitution. Or, les statuts de 1766 sont déclarés fondamentaux dans le dernier paragraphe, ils sont donc annullés. À présent la question est de savoir, si la liberté

*) Le 13 Avril 1774 la chambre du Conseil proposa de déterminer jusqu'à quel point la nouvelle constitution de 1772 restreignait l'Édit de 1766 sur la liberté de la presse, et lui laissait force de loi. Les Sénateurs se considérèrent comme incompétens pour émettre en l'absence du Roi leur opinion à cet égard. S. M. le 18 du même mois, fit assembler le Conseil et assista à ses délibérations consécutives, qui ne furent terminées que le 26, sur l'opinion remarquable que le Roi déclara le même jour, et qui fut insérée dans les régistres du Sénat.

Note de l'Éditeur.

de la presse, telle que l'établit l'édit de 1766, est utile ou non. On ne peut trop scrupuleusement peser une question, qui parait tenir d'aussi près à l'intérêt public.

C'est l'intérêt même qu'exige un objet aussi important, qui m'a fait lire avec l'attention la plus scrupuleuse les opinions que Messieurs les Sénateurs ont émises à cet égard. Il me semble qu'elles se réunissent toutes à celle-ci: que la liberté de la presse n'est pas nuisible en général; et qu'elle ne devient dangereuse que par l'abus qu'on peut en faire.

L'abus est une suite de la faiblesse humaine; il se glisse dans les meilleures institutions; si on devait s'opposer à celles qui sont avantageuses en elles-mêmes, par la crainte des abus qui pourraient s'y introduire, on ne créerait jamais rien d'utile pour le public.

Dans une nation désunie, divisée d'opinions, de principes et d'intérêts, comme la nation suédoise l'a été, un objet n'a pu jamais être considéré sous le même aspect par les divers partis, pour peu qu'il ait présenté un côté douteux.

La liberté de la presse fut cependant reçue avec une joie générale, et peut-être

que les États, depuis l'abolition de la souveraineté, n'avaient pas donné d'Édit dont la nation manifestât une plus vive satisfaction, comme aussi il n'en était pas auquel elle dût attacher plus de prix.

Cet Édit parut à une époque d'anarchie, où le droit des gens était souvent foulé aux pieds par la violence et l'intérêt; la forme constitutionelle de notre gouvernement actuel est fondée sur la liberté, la sûreté et la propriété.

Sous un tel gouvernement chacun doit avoir le droit de penser, de parler et d'écrire, sur tout ce qui n'est pas contraire à la tranquillité et à la dignité du royaume. Ces droits sont également protégés par l'Édit de 1766 et par les lois générales, et si dans ces derniers tems, des écrits licencieux ont paru, on ne doit pas en accuser cet Édit, mais les personnes chargées de veiller à son exécution dans un tems, où la licence et le pouvoir arbitraire, déposés entre les mains de la multitude, rendaient tout incertain et chancelant.

Ces tems ne sont plus, l'exécution des lois a toute la vigueur que la tranquillité publique peut en exiger, et pour ne pas retomber dans ces tems affreux, il

faut que la liberté de la presse, maintenue et protégée, soit employée à éclairer le public sur son véritable bien, et à découvrir au Souverain l'opinion de la nation. Si cette liberté eut été permise dans les siècles précédens, pour faire connaître au Souverain ses vrais intérêts, qui ne se trouvent que dans la prospérité de ses sujets; le Roi CHARLES XI n'aurait probablement pas fait des ordonnances aux dépens de la sûreté générale. Ces Édits firent détester l'autorité royale, et préparèrent les voies à ce déchirement qui enleva des provinces au royaume, sous le règne de CHARLES XII; déchirement dont les fruits amers ont été tous les désordres qui ont récemment cessé. Si la liberté de la presse eut pu éclairer CHARLES XII sur sa véritable gloire, ce Roi magnanime eut préféré de gouverner un peuple heureux, et n'eut pas aspiré à régner sur un royaume vaste, mais désert.

En Angleterre la liberté de la presse était interdite, lorsque CHARLES I porta sa tête sur l'échafaud, et lorsque JAQUES II, fugitif, abandonna le trône de ses ancêtres à un gendre ambitieux. Ce peuple était légalement en possession de ce droit à la fin du règne de GUILLAUME III, ou au com-

mencement de celui de la maison d'Hannovre, maison qui occupe le trône anglais avec plus de gloire et de sécurité qu'aucune de celles qui l'y avaient précédé. Si Wilkes excita quelques mouvemens séditieux, on doit plutôt les attribuer à l'imprudente attention que fit le gouvernement à ses écrits, qu'à la sensation momentanée qu'ils produisirent, et qui n'eut pas laissé d'empreinte plus durable que n'en laissent tant d'autres écrits de cette espèce.

C'est par la liberté de la presse qu'un Roi apprend la vérité qu'on lui cache avec tant de soin, et très souvent avec trop de succès. Les ministres y trouvent l'avantage de recevoir des éloges sincères et mérités, ou l'occasion d'éclairer le public sur les fausses interprétations que l'on donne à leurs opérations. Par la même voie, enfin, la nation peut tantôt goûter la consolation de se plaindre, et tantôt se convaincre que ses plaintes sont mal fondées.

Persuadé de ces vérités, j'ai examiné soigneusement l'Édit du 2 décembre 1766 sur la liberté de la presse. Je n'ai pas trouvé lieu d'y faire des changemens essentiels, si ce n'est à quelques paragraphes. Les corrections que j'ai cru nécessaires

tiennent au changement opéré par la constitution de 1772, et au nouveau mode d'administration. Je n'y ai ajouté qu'une obligation imposée à l'imprimeur pour éviter toutes personnalités injurieuses, et que ce qui est déjà défendu par la déclaration du 24 Août 1772, comme le seul moyen de prévenir les ruses de la chicane. Mais la connaissance de toutes les procédures en justice, des jugemens, et de ce qui concerne les juges, doit être sans restriction permise au public.

Enfin je ne puis manquer de relever l'opinion de l'assesseur ***; il argue de la teneur littérale du 39 paragraphe de la forme du gouvernement; il tâche d'en forcer le sens, et cependant il est clairement statué au préambule de cette loi fondamentale et inébranlable, que son contenu doit être observé à la lettre: ce qui affermit la base sur laquelle cette loi est fondée. J'estime donc qu'il doit être enjoint au tribunal suprême de lui faire de sévères remontrances sur son imprudence. Mais en même tems que je crois de mon devoir de faire cette observation, j'éprouve d'autant plus de plaisir à remplir une autre obligation royale, en donnant à celui

qui les a mérités, des témoignages de ma bienveillance. J'ai trouvé des connaissances si approfondies, une telle impartialité et des argumens si bien fondés dans l'opinion de l'assesseur BORG, que ma volonté est qu'il lui soit expédié un brevet de juge provincial.

DÉCISION

DÉCISION

du Roi au sujet des observations du Chancelier de justice sur l'administration du Baron J. A. HAMILTON, *Gouverneur de la province de Néricie.* *)

La cause présente rélative à l'administration du Baron HAMILTON, étant la pre-

*) Mr. LILJESTRÅLE, Chancelier de justice, ayant cru, dans une tournée qu'il faisait par ordre du Roi en 1773, devoir, en vertu de sa charge, faire quelques observations sur l'administration du Baron HAMILTON, Gouverneur des provinces de Vermland et de Néricie, il les présenta au Roi dans son conseil, où il s'éleva une diversité d'opinions entre les Sénateurs sur la question: si ces points d'accusation contre le Baron HAMILTON pouvaient préalablement passer à l'examen de la révision de justice de Sa Majesté, et ensuite, au cas qu'ils se trouvassent fondés, être renvoyés au criminel par-devant un tribunal compétant. Plusieurs Sénateurs, ayant trouvé cette question d'autant plus délicate, que les juges devaient être embar-

mière de cette nature qui s'offre sous mon règne, et la question étant d'admonester un employé d'un rang distingué, il est de toute nécessité dans cette affaire, de conserver intact le droit qu'a tout individu d'être jugé par son tribunal compétant, conformément au 16me §. de la forme du gouvernement adoptée en 1772, et d'accorder à l'accusé tous les avantages que la loi lui réserve: droits d'autant plus sacrés pour des citoyens libres, que la moindre atteinte qui y serait portée, pourrait aussi dégénérer, et pour le présent et pour l'avenir, en un abus préjudiciable à la sûreté que les lois leur garantissent. Il serait toujours dangereux que le premier tribunal du royaume, qui, d'après la forme du gouvernement heureusement établie, ne

rassés pour déclarer innocent celui que Sa Majesté aurait déjà considéré comme coupable, ce qui soumettrait l'accusé à un pouvoir arbitraire, au cas qu'on ne pût lui rien imputer à crime: le Sénat résolut de soumettre la question à la décision de Sa Majesté, qui en conséquence s'étant rendue au Conseil le 2 Février 1773, presenta au protocole cette déclaration, qui retrace un exemple éclatant de l'amour de ce Monarque pour la justice, et de sa sollicitude pour conserver à chacun les droits que les lois lui assurent.

Note de l'Éditeur.

connait au-dessus de lui aucune autre autorité que celle de Dieu, dût délibérer, et, pour ainsi dire, prononcer sur chaque chef d'accusation à porter contre un fonctionnaire, pour le renvoyer ensuite à la décision d'un tribunal inférieur. Car l'influence de l'autorité royale est trop connue pour qu'on n'appréhende pas que les cours souveraines ne suivent aveuglément, dans la décision des procès, le ton qui leur aurait été donné par le tribunal suprême; ce qui exposerait les citoyens à des persécutions violentes, sous le nom des lois. On verrait dans ce cas les fautes des fonctionnaires publics déjà qualifiées, et même leur jugement en quelque sorte prononcé, non seulement avant que le procès eut été renvoyé par-devant le tribunal compétant, mais même avant que le procès eut été légalement instruit. Chacun se rappelle encore ces tems désastreux qui ont duré depuis 1719, et qui sont devenus si mémorables par le système de persécutions publiques et particulières qui les ont distingués; ils étaient le résultat des principes despotiques établis sous le règne de CHARLES XI, propagés sous celui de son fils, et qui, quoique entièrement opposés à la

liberté qu'on avait établie, s'étaient comme naturalisés parmi nous, où ils étaient absolument inconnus sous les règnes de Gustave Adolphe et de ses deux successeurs. Je pourrais vous en citer une foule d'exemples puisés dans ces derniers tems, mais ils sont si récents que je dois me borner à vous en rappeler un, pris sous le tems de la souveraineté, où l'on conservait encore dans les tribunaux une ombre de respect pour la justice. Sous Charles XII, le Comte Nicolas Bjelke, Gouverneur général et Felt-Maréchal, ayant été accusé d'un crime de lèze Majesté, fut renvoyé par-devant la haute cour de justice, qui d'abord déclara qu'il n'y avait point lieu à accusation contre ce seigneur; mais le Roi ayant donné ordre à la haute cour de justice de le condamner, les membres de cette cour furent assez faibles pour sacrifier les lois à la volonté du Souverain, et le Comte Bjelke fut déclaré coupable. On ne saurait donc porter trop loin la prudence, quand il s'agit de causes où la sûreté publique est intéressée. Les secousses qu'avait éprouvé le royaume, au milieu de ce bouleversement, me forcèrent à saisir les moyens de salut qui restaient en-

core. Mais plus mes devoirs envers la patrie me prescrivirent alors une conduite ferme, plus aussi ils exigent en ce moment, que j'apporte l'attention la plus scrupuleuse à éviter pour l'avenir tous les exemples qui pourraient porter atteinte à la sûreté de chacun en particulier. J'ose croire que mes fidèles sujets sont persuadés de mon amour pour la justice, mais comme homme, je ne suis pas exempt de faiblesses, et quand même je pourrais répondre de moi, comment répondrais-je de mes successeurs? Je m'exposerais à un reproche éternel, j'imprimerais même une tache à ma mémoire, si l'on pouvait citer sous mon règne une semblable violation, de quelque prétexte qu'on la colorât, pour déguiser soit des haines particulières, soit l'esprit de persécution. Ajoutons que les abus d'autorité, les violences sont plus à redouter dans les causes rélatives à la conduite des grands fonctionnaires, que dans celles qui intéressent les employés d'un moindre rang. Il est donc indispensablement nécessaire d'observer comme un principe reçu dans l'ordre de la justice, que le tribunal suprême ne doit point préalablement examiner aucune cause quelcon-

que, encore moins émettre son opinion, avant que les tribunaux compétans la lui aient renvoyée, conformément aux lois, pour être jugée définitivement. On a, d'un autre côté, manifesté une crainte illusoire, on a supposé que le Chancelier de justice pourrait, en vertu de sa charge, attaquer de sa pleine autorité tel ou tel employé qu'il lui plairait d'indiquer, si son accusation pouvait, d'après ses propres notions, être poursuivie en justice ou non. Cette crainte n'est-elle pas contrebalancée par la nature de sa charge, dont la durée dans ses mains dépend de ma confiance et de ma volonté? N'est-il pas d'ailleurs, en cas de malversation, également responsable envers les lois, et soumis à des indemnités envers la personne qu'il aurait injustement attaquée? Je trouve, il est vrai, que le règlement de la chancellerie, dans l'article rélatif aux devoirs de la charge du Chancelier de justice, statue dans les causes de la nature de celle-ci, qu'il faudra attendre la décision de Sa Majesté comme postérieure à l'accusation par lui portée. Mais cette clause regarde primitivement le Chancelier de justice, et non Messieurs les Sénateurs, et ne peut être applicable au cas présent. Ce-

pendant pour écarter tous les doutes que le mot décision pourrait faire naître, soit pour le présent ou pour l'avenir, je déclare, que par lui, il ne doit être entendu aucun examen préparatoire, aucune procédure qui puisse nuire aux droits respectifs des juges, de l'accusateur et du défendeur, mais seulement, qu'après lecture faite des chefs de l'accusation, le Chancelier de justice aura à informer suivant les devoirs de sa charge et conformément aux lois; et que Messieurs les Sénateurs, qui sont à la fois mes conseillers et juges suprêmes dans les causes judiciaires, peuvent au premier titre émettre leur opinion sur le renvoi des causes par-devant un tribunal compétant, sans par là, perdre le droit qui leur appartient au second titre, celui de les réviser irrévocablement, et de les juger en dernier ressort.

Errata

du premier Tome.

Page 42, ligne 20: de sénateurs — lisez: des sénateurs.
— 45 (à la note): Grand Maréchal du royaume — lisez: Connétable.
— 157, ligne 5: leur — lisez: leurs.
— 181, — 27: celle — lisez: celles.
— 191, — 7 à la note: Gentilhomme de la chambre — lisez: Grand Chambellan.
— 195, — 7 à la note: le titre de Grand Maréchal de la Reine, joint à ceux du Baron Falkengren, appartient au Comte Oxenstjerna, qui est nommé immédiatement après.
— 209, — 1: publique — lisez: public.
— 234, — 1 à la note: Chambre du conseil — lisez: Sénat.

PIÈCES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Discours prononcé à l'académie suédoise le jour de son installation . . page 1.
Discours prononcé à la réintégration de l'académie des belles lettres, des arts et antiquités . . . . . p. 15.
Éloge de Lennart Torstenson, Sénateur et Feld-Maréchal . . . . . p. 17.
Remarque concernant l'Éloge de Torstenson . . . . . p. 63.
Éloge funèbre du Roi Adolphe Frédéric p. 66.
Réponse aux députés de la noblesse le 20 Juin 1771 . . . . . p. 84.
Discours tenu à l'ouverture de la diète le 25 Juin 1771 . . . . . p. 85.
Discours tenu au Sénat assemblé le 28 Nov. 1771 . . . . . p. 89.
Discours tenu au Maréchal de la diète et aux Orateurs des différens Ordres le 28 Nov. 1771 . . . . . p. 93.
Discours tenu aux États assemblés pour prêter hommage le 1 Juin 1772 p. 98.
Discours tenu aux États assemblés le 21 Août 1772 . . . . . p. 101.
Discours tenu aux États assemblés le 25 Août 1772 . . . . . p. 110.
Discours tenu à la clôture de la diète le 9 Sept. 1772 . . . . . p. 111.

Discours tenu à l'assemblée des États le 30 Octobre 1778 . . p. 115.
Discours tenu à la clôture de la diète le 26 Janvier 1779 . . . p. 123.
Discours tenu aux États assemblés à l'ouverture de la diète le 8 Mai 1786 p. 129.
Discours tenu aux États assemblés à la clôture de la diète le 23 Juin 1786. p. 135.
Discours tenu aux États assemblés le 2 Février 1789 . . . . p. 135.
Discours tenu le 17 Février 1789 en présence des quatre Ordres assemblés p. 149.
Discours tenu à la clôture de la diète le 28 Avril 1789 . . . p. 163.
Discours tenu à l'ouverture de la diète de Gefle le 27 Janvier 1792 . . p. 167.
Discours tenu à la clôture de la diète de Gefle le 24 Février 1792 . . p. 175.
Discours tenu au chapitre de l'Ordre des Séraphins le 28 Avril 1786 p. 179.
Discours tenu au chapitre de l'Ordre des Séraphins le 28 Avril 1787 p. 184.
Discours tenu au chapitre de l'Ordre des Séraphins le 28 Avril 1788 p. 191.
Discours tenu au chapitre de l'Ordre des Séraphins le 28 Avril 1791 p. 195.
Discours prononcé à l'installation de la haute Cour de justice séante à Vasa, le 28 Juin 1776 . . . . . p. 204.

Réflexions sur l'utilité et les avantages d'un costume national . . . . p. 210.
Réflexions de S. A. R. le Prince Royal Gustave, inscrites sur les registres du Consistoire de l'Université d'Upsal, le 13 Octobre 1768 . . . . . p. 224.
Opinion du Roi sur la liberté de la presse . . . . . p. 234.
Décision du Roi au sujet des observations du Chancelier de justice etc. p. 241.

Biblioteca Nazionale
FONDO
PALATINO
Napoli

53404
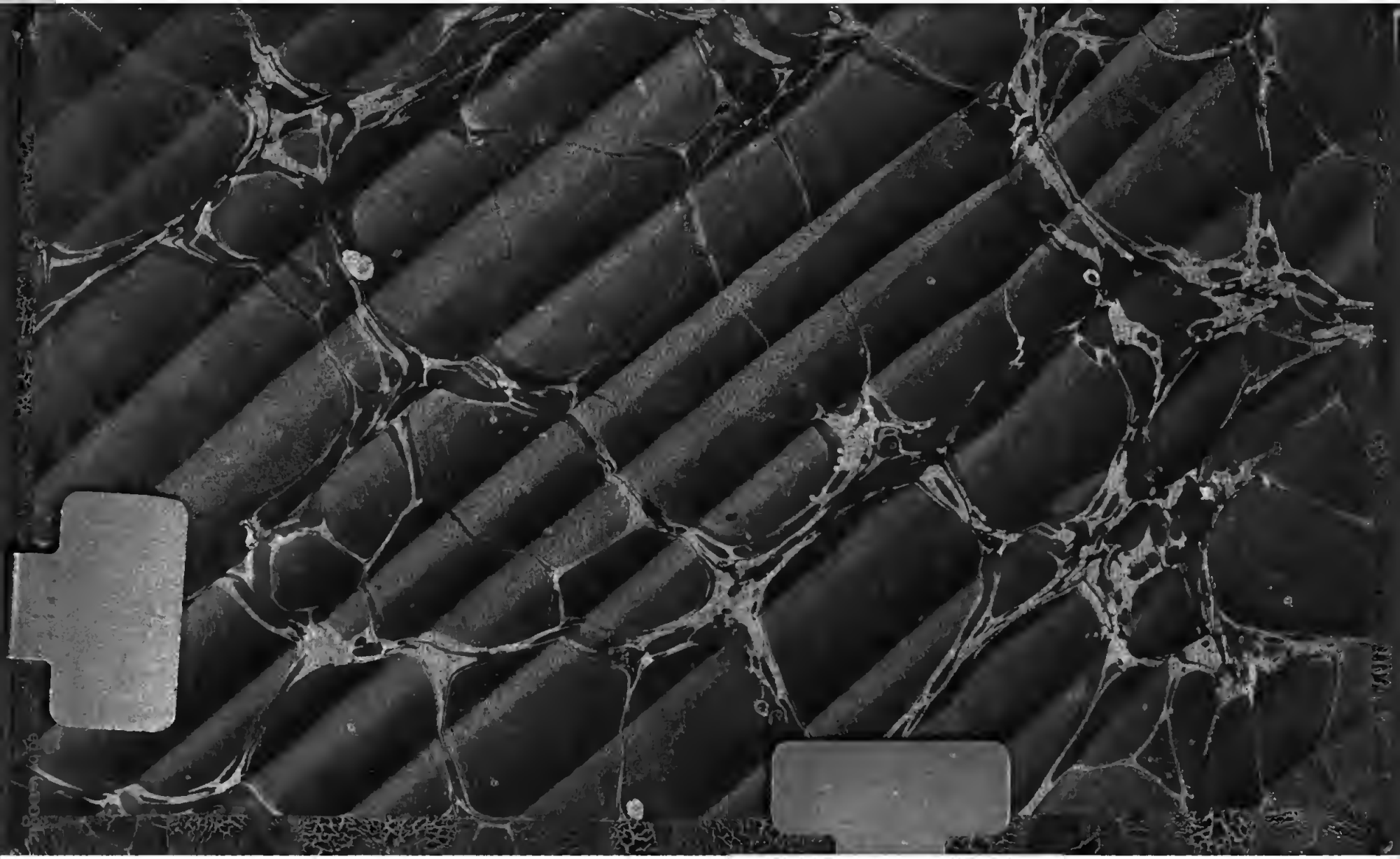
Google